

Politische
Dimensionen
der
europäischen
Gemeinschaftsbildung

Dusan Sidjanski

Rapport sur la Communauté Universitaire Européenne

Introduction

L'objet de ce rapport est de détecter par delà des liens officiels, bilatéraux ou multilatéraux, la création de rapports moins formels mais suivis entre universités et universitaires européens.

Le plan initial de l'étude a épousé, au fur et à mesure de sa réalisation, des proportions plus modestes. Les résultats de cette recherche gardent néanmoins leur valeur dans les limites qui ont été imposées par les difficultés et le pragmatisme de notre enquête.

La constatation que les rapports les plus caractérisés – notamment sous la forme de jumelages entre universités – sont les plus fréquents et les plus importants dans la Communauté européenne des Six, et en particulier dans les relations franco-allemandes, nous a amené à concentrer nos efforts d'investigation sur cette zone. En partant de nos observations préliminaires, nous avons formulé une première question: ces jumelages et rapports au plan communautaire sont-ils réellement plus intenses et plus réguliers que les relations interuniversitaires entre les autres pays européens entre eux, ou leurs relations avec les pays de la Communauté européenne? Une deuxième hypothèse à vérifier: les relations franco-allemandes sont-elles effectivement privilégiées dans les contacts entre les six pays? Si oui, quelles en sont les principales raisons? Quel est le rôle et la nature des jumelages de droit et de fait dans ces relations et dans la formation d'une communauté universitaire européenne? La partie centrale de ce rapport est consacrée à l'analyse des éléments d'une réponse. L'essentiel de ces éléments se fonde sur les résultats d'une enquête que nous avons menée, en trois temps, auprès des autorités et professeurs universitaires. Après avoir recueilli quelques informations de base au début 1964, nous avons adressé dans le courant de la même année aux rectorats et aux doyens de facultés, un questionnaire général concernant les jumelages. Peu de temps après, nous avons largement réparti un questionnaire plus détaillé parmi les professeurs universitaires. Enfin, ces enquêtes écrites dont les résultats ont été – comme d'habitude – quelque peu décevants, ont été complétées par des entretiens que nous avons eus avec certains responsables de jumelages. Par la force des choses, ces entretiens ont porté surtout sur des jumelages et rapports les plus intéressants¹. Ces limitations successives nous mettent en garde contre toute extrapolation des résultats ainsi obtenus.

¹ Voir le premier paragraphe de la deuxième partie: Propos de méthode, ainsi que nos conclusions relatives à cette partie centrale de notre rapport.

Pour ne pas grossir exagérément l'importance de ces relations européennes, nous nous sommes efforcés de tenir compte des rapports internationaux. Force est de reconnaître cependant que nous n'y sommes pas parvenus: les données dont nous avons disposé, concernant les échanges et les contacts internationaux se sont avérées insuffisantes pour permettre des comparaisons valables, voire même pour servir de cadre général. Même pour des relations aussi importantes que celles avec les Etats-Unis qui marquent profondément la situation actuelle, notre étude ne fournit que des éléments fort partiels. Dans un sens, rien d'étonnant à cela si l'on considère que par définition notre recherche a dû être limitée aux pays européens. Néanmoins, si nous avons tenu à mentionner ces lacunes et ces limites, c'est pour que les lecteurs sachent à quoi s'en tenir et ne soient pas amenés à attribuer une valeur démesurée à la communauté universitaire européenne. Celle-ci en effet malgré son expansion remarquable, n'est que dans une phase de formation. A ce stade, tout jugement définitif serait évidemment, pour le moins, prématuré. C'est dans cet esprit qu'il faut lire nos conclusions provisoires.

Est-il besoin de préciser que ces relations ne s'inscrivent pas dans le vide? Pour ne pas laisser cette impression nous avons cru utile de faire précéder l'étude des jumelages et rapports interuniversitaires par une présentation des autres types de collaboration, officiels ou non. Dans cette intention, nous avons brossé, à grands traits, un tableau général de la coopération telle qu'elle apparaît dans l'OECE-OCDE, dans le Conseil de l'Europe et dans son Conseil de la Coopération culturelle, dans la Communauté européenne (CECA, CEE et Euratom), ainsi que dans le projet d'une Université européenne; cette fresque des institutions gouvernementales a été complétée par un tableau impressionniste reproduisant les principales formes de collaboration privée. Et notamment celle qui se concrétise par le truchement de divers centres culturels et associations universitaires ou se manifeste par la pénétration des idées européennes dans l'enseignement universitaire.

Notre dernier avertissement concerne la période couverte par cette étude qui ne va pas au delà de l'été 1965.

Cette mise en garde en guise d'introduction reflète la conscience que nous avons des lacunes, des imperfections et des limites de ce rapport.

Première Partie: Collaboration Institutionnelle

Chapitre premier: Collaboration officielle

Section I: Organisations diverses

1. Considérations générales

Sous l'égide officielle se nouent souvent des relations culturelles bilatérales qui impliquent la participation d'universités et d'universitaires. En effet, les accords bilatéraux portent souvent sur les échanges de professeurs, chercheurs et étudiants. Selon les informations provenant de sources officielles françaises, il ne semble pas que

ces échanges et rapports se soient fondamentalement modifiés – sauf dans le cas de l'Allemagne. Avec l'Italie, la France n'a que relativement peu d'échanges; en revanche, ceux-ci accusent un bon rythme avec les Pays-Bas, sont stables et même en voie d'accroissement léger avec la Belgique et accusent une forte hausse avec l'Allemagne. Ces derniers se sont développés grâce à l'accord bilatéral ainsi qu'à l'intervention de l'office franco-allemand de la jeunesse. L'Office – nous le verrons plus loin – a contribué notamment à élargir ces échanges à d'autres cercles de jeunes, à savoir les écoliers, les travailleurs. Ces voyages d'écoliers ne se limitent pas à ces deux pays mais se pratiquent aussi avec l'Angleterre et l'Italie. Néanmoins, il paraît que l'intervention de l'Office les a grandement intensifiés entre la France et l'Allemagne. En général, on observe que les universitaires voyagent passablement et de plus en plus en particulier dans les pays voisins (Suisse, Allemagne, Espagne), ainsi qu'aux Etats-Unis qui sont favorisés par les moyens considérables dont ils disposent. On sait d'autre part, que les gouvernements offrent des bourses aux étudiants étrangers qui désirent fréquenter une université nationale. Le nombre des bourses tend à s'accroître, et en particulier celui des bourses destinées aux pays en voie de développement. Sur ce plan, intervient la notion de l'assistance technique et de responsabilité des pays industrialisés face aux pays en voie de développement. En outre, le Gouvernement français accorde, à titre d'exemple, 25 bourses aux étudiants poursuivant leurs études dans les Instituts d'études européens. Sauf exception, ces échanges appartiennent au type de relations et d'échanges traditionnels, que nous nous devons néanmoins de mentionner.

2. OECE et OCDE

L'OECE avait créé un Bureau pour la promotion des études techniques et la formation de savants. Dans le cadre de cet effort, elle a publié plusieurs guides et travaux, dont le Catalogue européen des programmes généraux d'enseignement d'administration d'entreprises, Perfectionnement des cadres au sein de l'entreprise ainsi qu'une étude prospective intitulée *Prévoir les cadres de demain*. D'autre part, l'OECE avait mis en œuvre plusieurs usines-pilotes et laboratoires de recherches nucléaires dans quatre pays européens. Exemple le projet Dragon qui est réalisé en Angleterre avec la collaboration de l'Euratom et de plusieurs pays européens. Dans le domaine de la productivité et de l'artisanat, elle a mis sur pied plusieurs expériences-pilotes (Sardaigne, Turquie, Grèce). Sous sa nouvelle forme élargie et atlantique, l'OCDE continue à s'intéresser aux problèmes de formation et à contribuer à la collaboration de savants et d'universitaires et de techniciens européens et américains.

3. Conseil de l'Europe et Conseil de la coopération culturelle (CCC)

Après la conclusion d'une convention culturelle européenne en 1954, le Conseil de l'Europe projette de créer un Fonds culturel qui sera constitué en 1959. Une année plus tard, le Conseil de l'Europe prend en charge toutes les activités culturelles de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). En 1962, un effort de relance culturelle aboutit

à la création du CCC regroupant en un seul organisme élargi les activités des experts, du Fonds et de la Division culturelle. Alors que l'OCDE se spécialise dans le domaine scientifique, le CCC embrasse un champ bien plus large couvrant la plupart des disciplines ainsi que différents niveaux et secteurs d'activité culturelle (aussi bien l'éducation civique européenne, dont le moteur essentiel est le comité créé par le Centre européen de la Culture, que les expositions européennes de peinture, etc.).

Du point de vue structurel, le CCC est composé a) d'une délégation de chacun des gouvernements membres du Conseil de l'Europe ou adhérents à la Convention culturelle, b) de trois parlementaires représentant l'Assemblée consultative et désignés selon des modalités fixées par celle-ci, c) des Présidents ou Vice-Présidents des trois Comités permanents, à savoir: Enseignement supérieur et recherche, Enseignement général et technique, Education extra-scolaire (jeunesse, éducation physique, éducation des adultes). Ces Comités permanents ont pour mission notamment de présenter au CCC toutes recommandations ou projets utiles en vue de la réalisation du programme culturel.

Le CCC est chargé de mettre en œuvre un programme européen culturel dont les composantes seraient notamment de confronter les réformes et les projets en cours dans les différents pays en donnant la priorité aux trois grands secteurs que constituent l'éducation universitaire, scolaire et extra-scolaire; de détecter les secteurs où une coopération européenne plus active est souhaitable et de faciliter les échanges de personnes et la circulation du matériel culturel entre les différents pays; de mettre en commun certains moyens de formation ou d'action destinés aux Européens et aux non-Européens; de faire connaître les idées, les conceptions et les créations de l'esprit européen tant aux Européens qu'aux nations non-européennes.

Dans ces domaines, les décisions du CCC sont prises à la majorité des deux-tiers, cette majorité devant comprendre les $\frac{2}{3}$ des voix de représentants des Etats membres ou adhérents. Chaque délégation gouvernementale dispose de 1 voix. Le secrétariat du CCC est assuré par la Direction de l'Enseignement et des Affaires culturelles et scientifiques du Conseil de l'Europe. La Direction est à la fois un serviteur du CCC et un animateur. Elle assume aussi le secrétariat des Conférences européennes des Ministres de l'Education. A l'image des activités du CCC, la Direction se subdivise en plusieurs divisions dont celles de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'enseignement général et technique, affaires culturelles, etc.

Pour la réalisation de ces tâches, le CCC maintient des relations avec des institutions gouvernementales et privées: avec les Communautés européennes, l'OCDE d'une part et d'autre part avec l'AEDE, l'AIEE, la Fondation européenne de la Culture, etc. Ces diverses activités sont financées par des dotations annuelles dont est doté le Fonds culturel qui fonctionne désormais dans le cadre du CCC; celui-ci garde la responsabilité de la planification des activités et de la distribution des ressources. Le montant des dotations a été le suivant au cours de ces dernières années: sous l'ancien régime du Fonds culturel 400.000 frs, en 1962, première du CCC, de 1.000.000 frs, en 1963 de 1.300.000 frs et en 1964 de 1.500.000 frs. Comme l'on fait observer dans le *Bilan* des activités culturelles en Europe présenté au Congrès de Bâle en septembre-novembre 1964, toutes les dépenses ne sont pas couvertes par le Fonds (activités

spéciales: stages, congrès, etc.) et d'autre part, toutes celles afférentes aux réunions du CCC, des comités permanents et techniques, des groupes de travail, sont imputées au budget général du Conseil de l'Europe. Il en est de même des frais administratifs de la Direction de l'Enseignement et des Affaires culturelles et scientifiques.

Dans l'élaboration de sa politique culturelle et des propositions qu'il soumet au Comité des Ministres, le CCC recourt à l'avis et à la collaboration technique des comités permanents. C'est ainsi que le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche a préparé en 1964 un programme en trois parties: 1. Programmes d'études et d'équivalences: le Comité s'est attaqué, dans une approche matérielle des problèmes des équivalences, à des études systématiques de niveau d'enseignement etc., dans plusieurs disciplines (chimie, biologie, physique). L'effort est orienté vers l'établissement de « catalogues de critères » qui permettraient de comparer des niveaux d'enseignements d'une institution à l'autre, ainsi qu'à l'échelle européenne (niveau satisfaisant ou non). Dans cette perspective, l'interpénétration peut être stimulée par le recours à un système d'examineurs étrangers. 2. Coopération organique entre les universités: le but est d'arriver à la mobilisation générale des moyens disponibles par la concentration d'efforts et par la mobilité accrue. Dans cette même perspective de la création d'une communauté universitaire vivante en Europe, on envisage l'établissement de « centres de confrontation et de recherche ». Ceux-ci permettraient – en étant issus de centres existants qu'il s'agirait de développer – des rencontres entre enseignants européens ainsi que des travaux de recherches. 3. Etudes comparatives: qui assureraient l'échange régulier d'expériences et d'informations. Ce programme est tourné vers l'avenir et des travaux sont en cours qui doivent lui donner des suites pratiques. Il n'en reste pas moins qu'indirectement il comporte un aveu de l'insuffisance sinon de l'inefficacité des accords culturels (équivalences) passés dans le cadre du Conseil de l'Europe. Néanmoins, malgré les moyens limités, l'action de soutien du CCC a permis ou facilité la mise en œuvre de certains projets culturels ou le maintien de réalisations anciennes (Journée européenne). Elle n'en garde pas moins son caractère d'action complémentaire ou d'apport.

Le CCC a fait des efforts dans le domaine des échanges de professeurs et d'étudiants, dans l'octroi de bourses de recherches. Selon le règlement du CCC chaque pays membre du Conseil de l'Europe peut inviter en principe trois professeurs ressortissants d'un pays membre du Conseil de l'Europe ou adhérent à la Convention culturelle. Les frais de voyage de ces professeurs seront à la charge du CCC. L'hospitalité au cours du séjour sera à la charge de l'université qui invite. Ces échanges de professeurs se limite par définition à une cinquantaine au maximum. Quant aux échanges d'étudiants, ils se font par la voie bilatérale et de préférence entre pays éloignés. Le chiffre maximum prévu est de 50 étudiants de chaque pays. Malgré de nombreuses initiatives et réalisations du CCC, son action demeure relativement marginale.

En outre, le CCC accorde chaque année en moyenne une dizaine de bourses de recherches d'une valeur de 6.000 frs fr. Les meilleurs travaux présentés par les boursiers sont publiés dans la collection « Aspects européens » qui comprend plus de 20 exemplaires de ces travaux parus à ce jour. Quelques bourses d'études sont accordées à des instituts européens.

Section II: Communauté européenne (CEE, CECA et Euratom)

Pour donner une idée générale des activités culturelles dans la Communauté européenne et des trois Communautés, nous donnerons d'abord quelques indications sur les accords bilatéraux, puis un aperçu général des activités du Service commun de Presse et d'Information ainsi que des données chiffrées sur des visites effectuées auprès des Communautés; ensuite, quelques exemples de l'activité culturelle de la CECA et de l'Euratom (dans le domaine de la recherche scientifique), ainsi que quelques éléments sur l'accroissement des travaux universitaires consacrés aux Communautés.

1. Accords bilatéraux

Entre les six pays de la Communauté, quinze accords bilatéraux sont possibles selon la « Documentation sur l'actuelle coopération culturelle entre les Etats membres de la Communauté européenne » (Parlement européen, 18 juin 1963, document 32/Annexe). En 1963, il n'en existait que quatorze car aucun accord n'a été conclu jusqu'alors entre l'Allemagne et le Luxembourg. Ces quatorze accords sont les suivants: Belgique-Allemagne (1956); Belgique-France (1946, complété par l'accord sur l'équivalence des diplômes en 1948); Belgique-Italie (1948); Belgique-Luxembourg (1948); Belgique-Pays-Bas (1946-47); Allemagne-France (1954); Allemagne-Italie (1956); Allemagne-Pays-Bas (1961); France-Italie (1949); France-Luxembourg (1954); France-Pays-Bas (1946); Italie-Luxembourg (1956); Italie-Pays-Bas (1951); et Luxembourg-Pays-Bas (1949). Ces accords dont la moitié ont été signés entre 1946 et 1949 contiennent des éléments classiques sur les échanges, les bourses, création des chaires de langues, contacts directs, équivalence et reconnaissance de diplômes et de périodes d'études, expositions, conférences, manifestations culturelles, échanges de livres, création de centres de documentation, information réciproque. Il est intéressant de constater que dans les accords conclus au cours de ces dernières années, ces objectifs classiques ont été complétés par un certain nombre de stipulations nouvelles: — Dans les préambules on trouve des formules de ce genre: « servir en même temps la cause commune de la culture européenne et de l'unification de l'Europe »; — développement de la collaboration directe entre les administrations régionales et communales; — développement de la traduction des livres; — engagement de veiller à ce que l'histoire et les formes de vie de l'autre peuple soient exposées dans les branches d'enseignement avec la plus grande objectivité; — développement de la collaboration entre les institutions d'éducation populaire. Selon le Document cité, dans la plupart des cas, les accords bilatéraux ont pour effet pratique l'octroi, chaque année, de quelques bourses d'étude, la constitution d'un fonds restreint destiné à contribuer à des frais de voyages, la création de quelques chaires, postes de lecteurs et instituts. Le problème est de « multilatéraliser » ces liens de collaboration et d'échanges et de les intensifier.

2. Coopération franco-allemande

Dans le cadre du traité de coopération franco-allemande du 22 janvier 1963, une collaboration plus intense semble se développer dans le domaine culturel; c'est dans celui-ci que le traité a été, de l'avis de la majorité des observateurs, le plus efficace. Cette coopération s'organise de la manière suivante: Les chefs d'Etat et de gouvernement donnent en tant que de besoin les directives; les Ministres des affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble; en outre, les hauts fonctionnaires des deux ministères des affaires étrangères, chargés des affaires culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Paris et à Bonn pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des ministres; de plus, des rencontres régulières ont lieu entre autorités responsables des deux pays dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse; le haut Commissaire français à la jeunesse et aux sports rencontre au moins une fois tous les deux mois le Ministre fédéral de la famille et de la jeunesse ou son représentant; dans chacun des deux pays, une commission interministérielle est chargée de suivre les problèmes de coopération. On peut observer que des rencontres à tous les échelons sont prévues et que celles au niveau des hauts fonctionnaires sont particulièrement fréquentes; ces rencontres des hauts fonctionnaires ne sont pas organisées uniquement entre ceux des ministères des affaires étrangères mais aussi directement entre les ministères compétents. A ce mécanisme souple mais efficace s'ajoutent les moyens relativement importants pour l'accomplissement de ces tâches communes. L'Office et le Fonds commun franco-allemand ont contribué efficacement à accroître des échanges d'étudiants, d'écoliers, de jeunes artisans et travailleurs des deux pays.

Outre ces échanges qui seront examinés plus loin, la coopération porte aussi sur l'enseignement des langues, sur le problème des équivalences ainsi que sur la recherche. Des progrès remarquables ont été enregistrés dans le domaine des équivalences grâce à l'impulsion donnée par le Traité de coopération aux efforts entrepris dans le cadre de la Conférence des Recteurs français et allemands. Par des études sectorielles, d'excellents résultats ont été obtenus notamment dans les domaines de la philologie classique, allemande et française, ainsi que dans les études de physique. Dans ces sphères, les efforts et les résultats franco-allemands ouvrent la voie à une coopération communautaire plus intense entre les six pays de la Communauté. On constate que de la sorte des initiatives et des entreprises autonomes ont pu se développer dans le cadre du Traité de coopération. D'ailleurs, certains organismes d'échanges et de promotion mis sur pied par l'intermédiaire ou en liaison avec le Traité disposent d'une autonomie d'action grâce au système d'un Conseil d'administration autonome. En outre, les moyens d'action officiels ne sont pas directement gérés et employés, mais le plus souvent mis à disposition des organisations et centres qui se chargent de les utiliser. Par cette méthode et par son action vigoureuse de soutien, le Traité de coopération a contribué efficacement à l'accroissement des échanges et des liens entre les deux pays. Le couple France-Allemagne demeure au premier plan dans la collaboration culturelle et universitaire.

3. Communautés européennes

Le Service commun de Presse et d'Information des trois Communautés exerce des activités de type culturel et notamment dans le domaine universitaire ou dans celui de la jeunesse et de l'éducation des adultes ou bien dans le domaine de radio-télévision-cinéma. C'est ainsi qu'il prend une part active aux travaux sur le civisme européen lancés par le Département de l'éducation du Centre européen de la Culture et en liaison avec l'AEDE; il a organisé des concours pour les jeunes portant sur la création d'un insigne pour les jeunes européens. Parmi les thèmes prioritaires figure en bonne place celui de la politique agricole commune; en dehors de multiples publications dont les nouvelles agricoles, le Service commun a organisé de nombreuses réunions et rencontres sur des problèmes de l'agriculture européenne au niveau européen et au niveau national, avec une forte participation (parfois plus de 200 participants à une réunion). Les autres actions spécialisées ont eu lieu, selon la même méthode conjugant publications, diffusion et réunions, sur les thèmes suivants, notamment: liberté d'établissement, équivalences des diplômes; libre circulation des travailleurs; développement de l'Outre-Mer, ainsi que d'autres actions relatives aux questions courantes. A cet effet, le Service commun a constitué des équipes de conférenciers qui sont à même de satisfaire certains besoins de l'information générale sur les affaires communautaires, ainsi que de présenter des exposés sur des thèmes particuliers.

Le Service commun a poursuivi activement sa collaboration avec les universités. La Commission de la CEE a accordé en 1964 plus de 100.000 frs contre moins de 90.000 frs en 1963 pour faciliter le démarrage d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur spécialisé dans les questions européennes. En ont bénéficié depuis 1962: le Centre universitaire d'études des Communautés européennes de la faculté de droit de Paris, l'Institut d'études juridiques européennes de la faculté de droit de Liège, l'Institut d'études européennes et internationales de l'Université de Louvain, la Fédération internationale de droit européen, l'Association pour le développement de la science politique dans le secteur européen.

D'autre part, la Commission a attribué un montant d'environ 70.000 frs à titre de bourses d'études à des étudiants qui fréquentent les Instituts d'études européens suivants: Collège d'Europe, Centre universitaire des hautes études européennes de Strasbourg, Collège universitaire d'études fédéralistes (Val d'Aoste), Centre européen universitaire de Nancy, Institut universitaire de Turin, Institut de l'Université de Bruxelles, Institut Alcide de Gasperi de Rome, INSEAD de Fontainebleau, Institut de l'Université de la Sarre, Université internationale des sciences comparées de Luxembourg et les séminaires sur les transports dans la Communauté de l'Université de Trieste. L'aide de la Communauté au développement des études et des recherches revêt encore les formes suivantes: financement de colloques et séminaires de caractère scientifique, octroi des chercheurs ou à des instituts de tâches de recherche rétribuées, mise à la disposition des universités et des instituts de la documentation sur les Communautés, organisation de stages: 189 jeunes universitaires diplômés ont été accueillis dans les services de la Commission pour une période de trois à six mois pendant l'année 1964. En 1963, le Service commun a organisé une réunion d'information et

d'études avec la participation des responsables des organismes d'étudiants: Verband Deutscher Studentenschaften (VDS), Mouvement des Etudiants universitaires belges d'expression française (MUBEF), Vereniging der Vlaamse Studenten (VVS), Union nationale des Etudiants de France (UNEF), Union Nazionale Universitaria Rappresentativa Italiana (UNURI), Union Nationale des Etudiants de Luxembourg et Nederlandse Studenten Raad (NSR); parmi les observateurs figuraient: l'Union Nationale des Etudiants britanniques, la Fédération internationale des étudiants en droit, la Fédération internationale des étudiants en Sciences. Lors de leur réunion à Paris en février 1965 sur initiative de l'UNEF, les six Unions d'étudiants de l'Europe des Six ont retenu le principe de la création d'une organisation permanente.

Les étudiants sont aussi stimulés par la distribution des Prix des Communautés européennes pour les meilleures thèses consacrées aux problèmes européens. En outre, étudiants et professeurs ont la possibilité de faire des visites de groupes aux Communautés européennes. Quelques chiffres éclaireront l'importance de ces contacts et visites qui sensibilisent professeurs et étudiants aux problèmes communautaires et européens: en 1962, sur plus de 15.000 visiteurs, dont plus de 9.300 à Luxembourg et de 5.780 à Bruxelles, 3.946 appartiennent à la catégorie d'étudiants et de professeurs, 2.110 à Luxembourg et 1.836 à Bruxelles. En 1964, sur un total de 12.676 visiteurs, on dénombre 5.233 universitaires et assimilés dont 2.726 se sont rendus à Bruxelles et 2.507 à Luxembourg. Il est intéressant de constater l'accroissement relatif et absolu des universitaires qui visitent les Communautés, ainsi que le fait que ce ne sont pas les mêmes étudiants, sauf exception, qui se rendent auprès des Communautés; de la sorte le cercle tend à s'élargir d'année en année et vise toujours un nombre plus grand d'étudiants; il se constitue ainsi insensiblement de nouvelles eurosphères d'étudiants et d'universitaires. Ces visites, notons-le, ne sont pas du tourisme universitaire. Elles durent généralement deux à trois jours, au cours desquels les visiteurs sont soumis à un programme de conférences et de discussions qui remplit largement leurs journées; généralement deux conférences le matin et deux conférences dans l'après-midi, suivies de discussions. Ces conférences portent sur des grands problèmes communautaires mais sont aussi parfois très spécialisées; elles sont prononcées par des fonctionnaires qualifiés des Communautés européennes, fonctionnaires qui abordent ces problèmes avec beaucoup de franchise et d'objectivité. C'est d'ailleurs dans la mesure où ils parviennent à être à la fois objectifs et ouverts qu'ils peuvent escompter un certain succès auprès des universitaires toujours prêts à la critique. Celle-ci est d'autant mieux fondée qu'il s'agit le plus souvent de groupes d'étudiants qui ont déjà reçu des connaissances européennes et qui parfois même se sont spécialisés dans certains secteurs des affaires communautaires et européennes. Ces différents facteurs tendent à accroître la portée effective de ces visites au cours desquelles se précisent souvent des « vocations » de chercheurs européens ou plus simplement des sujets de thèses, de mémoires sur des questions européennes. Il est évident que ces visites constituent un stimulant pour les étudiants et professeurs. Pour les étudiants qui, choisis parmi les meilleurs et les plus connaisseurs de ces problèmes, prennent contact direct avec des réalités des Communautés européennes; pour des professeurs, qui périodiquement se replongent dans cette réalité et profitent de ces contacts pour com-

pléter leur documentation, vérifier leurs connaissances dans tel ou tel domaine particulier ou même entreprendre des recherches sur le terrain.

A ce système de visites en groupe ou de stages de trois à six mois s'ajoute aussi le système de stages courts ou visites individuelles réservés aux étudiants qui préparent une thèse. Des visites individuelles sont également prévues pour des professeurs et chercheurs qui ont besoin de vérifier ou de compléter leurs travaux. Par ces divers moyens, les Communautés européennes facilitent le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur des questions européennes.

Dans ce même ordre d'idées, il n'est pas sans intérêt de mentionner que la CEE accorde des bourses d'études aux ressortissants des pays et territoires associés. Mais ici il ne s'agit plus d'une solidarité interuniversitaire entre Européens mais bien d'une solidarité entre Africains et Européens. Pour l'année 1962/1963, 475 bourses d'études ont été réparties entre différents pays et territoires associés, le nombre le plus élevé de 69 ayant été attribué au Congo (Léo), 44 à la Côte d'Ivoire, 41 au Cameroun etc. Selon les domaines de formation les bourses se répartissent comme suit: 179 économie, 70 agriculture et 167 technique. Quant à la répartition par pays où la formation est donnée, elles est la suivante: 152 France, 141 Belgique, 68 Italie, 67 Allemagne et 15 Pays-Bas, ainsi que 15 Cameroun, 11 Côte d'Ivoire et 6 Haute-Volta. Le programme des bourses s'est considérablement développé: 713 bourses pour l'année 1963-64 qui seront presque doublées en 1964-65 avec 1.400 bourses (renouvellements compris), en même temps on enregistre une augmentation notable des affectations dans les établissements situés en Afrique. Comme pour des Européens, la Commission a 14 stagiaires dans ses services pour 1964-65. 35 sessions de formation de courte durée organisées dans les Etats membres ont touché 1.340 étudiants et stagiaires africains. De plus de nombreuses conférences ont été données à l'occasion des semaines d'études ou de séminaires. Deux colloques ont été organisés en Afrique, ainsi que des colloques mixtes réunissant des ressortissants des pays associés et d'autres pays d'Afrique (220 participants anglophones).

La CECA de son côté continue à développer son programme de recherches techniques: de février 1963 à février 1964, la Haute Autorité a consacré plus de 8 millions de dollars à ces recherches, soit plus du double de l'année précédente.

L'Euratom exerce une influence assez grande dans le domaine des recherches nucléaires, et cela de deux façons principalement: d'une part par l'intermédiaire des centres de recherches et de travaux communs et d'autre part par des contrats de recherches passés avec des instituts de recherches ou des particuliers. Pour le deuxième programme de recherches nucléaires (1963-1968), le Conseil a fixé à 425 millions de dollars le plafond des moyens financiers réservés à son exécution; ce chiffre a été porté à 430 millions en mai 1965. La Commission a établi un Centre commun de recherche à Ispra et poursuivi de nombreuses recherches en association avec des centres d'études nucléaires de Cadarache, Saclay, Fontenay, Karlsruhe, Bologne et Casaccia en 1964. La Commission a conclu en 1964 142 contrats de recherches pour un montant de 16,3 millions de dollars et 7 contrats d'association et 4 avenants portant relèvement des plafonds financiers d'associations antérieures pour un montant de 28,5 millions de dollars.

L'Euratom exerce probablement une influence assez large dans les milieux universitaires et techniciens par sa fonction de *diffusion des connaissances* nucléaires, ainsi que par son rôle dans le domaine des licences et des brevets. D'autre part, l'Euratom organise des *stages* dans les centres de recherches nucléaires, notamment dans les établissements du CCR (Centre Commun de Recherches à Ispra) et dans les centrales nucléaires, pour les étudiants arrivant au terme de leurs études. En 1964, la Commission a retenu 156 candidatures pour ces stages; 64 ont commencé au cours de 1964, les autres ont débuté en 1965. En outre, la Commission a reçu en stage dans les établissements du CCR 24 chercheurs qualifiés (dont 17 des pays tiers) d'autres centres de recherches ou entreprises industrielles s'intéressant à l'activité scientifique et technique de l'Euratom. Cette action est complétée par l'octroi de bourses qui sont destinées à fournir aux candidats une formation approfondie dans le domaine nucléaire après l'achèvement de leurs études. Les bourses sont de trois sortes: a) bourses de thèse b) bourses de spécialisation et c) bourses pour jeunes professeurs d'universités dans les centres de recherches nucléaires. En 1964, 65 candidatures ont été retenues sur 178 pour l'obtention d'une bourse de l'Euratom. Enfin, la Commission poursuit ses efforts pour harmoniser la formation nucléaire des techniciens des pays de la Communauté. Est-il besoin de rappeler que le traité de l'Euratom ainsi que les travaux de la Commission sont à l'origine de l'Université européenne qui cependant est restée à l'état de projet. L'importance de ce projet mérite que l'on s'y arrête pour en esquisser les lignes principales.

4. *Projet d'une Université européenne*

Sans remonter aux origines lointaines de cette idée, rappelons que sa réalisation a été inscrite à l'art. 9 du traité de l'Euratom. Il sera créé une institution de niveau universitaire dont les modalités de fonctionnement seront fixées par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission. En mai 1958, un communiqué des Communautés européennes annonçait la création prochaine d'une Université Européenne. Un mois plus tard l'AIEE réunissait un groupe de travail qui, en écartant l'idée d'une Université Européenne centralisée de type classique, se prononça pour une institution postuniversitaire ².

La plupart de ces suggestions furent reprises par le projet officiel du Comité intérimaire réuni à Florence du 25 au 27 avril 1960 ³.

² Une Université européenne?, Bulletin du CEC, Genève, juillet 1958.

³ D. Sidjanski: « L'Université européenne de la résolution de Genève au projet de Communauté européenne », Annuaire de l'AIEE 1960-61, p. 12. à 24.

L'Université Européenne aura 6 départements dans l'immédiat:

1. *Département des sciences juridiques* comprenant les sections suivantes: a) histoire du droit européen; b) droit comparé; c) droit international; d) droit des Communautés européennes; e) droit financier.

2. *Département des sciences économiques*: a) théorie économique; b) politique économique; c) statistique économique; d) géographie économique; e) finances.

qu'elle est dispensée par le CIFE et d'une manière différente et moins intense ou suivie par les Maisons d'Europe, ou sur un plan technique par l'Eurogestion; les autres encore sont des associations ou organismes de contacts et d'échanges: AEDE entre enseignants européens et Bureau européen entre organisations d'éducation des adultes.

Ce ne sont pas seulement leurs fonctions ou objectifs qui varient mais aussi leurs champs d'action. Exceptionnellement, le Bureau européen dépasse les limites de l'Europe occidentale pour comprendre les Etats-Unis et le Canada ainsi que la Yougoslavie. Les autres concentrent leurs activités principalement en Europe occidentale soit par la limitation de leurs membres (Fédération des Maisons d'Europe, Campagne civique) ou pour des raisons pratiques (Centre européen de la Culture). Parfois le champ d'action est encore plus réduit en fonction des besoins ou des objets de la formation: ainsi par exemple les Ecoles européennes n'existent en vertu d'accords que dans la Communauté européenne et le CIFE concentre ses activités dans le même cadre.

Dans le chapitre sur les associations et organismes universitaires européens, nous avons passé en revue quelques organismes et associations de formation plus ou moins universitaires. Dans cette première catégorie, l'Association des centres de perfectionnement comprend des membres de niveau universitaire; l'INSEAD de Fontainebleau se situe au niveau universitaire voire post-universitaire; par contre, d'autres organismes de formation complémentaire et partielle ne peuvent être classés dans cette catégorie et se rapprochent de la formation limitée donnée par l'industrie dont le niveau est variable mais la durée et les programmes toujours limités; exemples: la Chambre de l'industrie et du commerce qui organise des séminaires en Allemagne; le Tönnissteiner Kreis qui bien qu'extrauniversitaire recrute des participants parmi les diplômés d'Université. Ces centres, organismes et associations plus ou moins amples se concentrent en général sur l'intégration européenne qui par ailleurs a motivé leur création. En analysant les fonctions et les activités de l'AIEE et de ses membres, nous avons mis l'accent sur les instituts de niveau ou de statut universitaire et en particulier sur ceux de l'enseignement. Il ne faudrait pas pour autant ignorer l'apport des instituts de recherches de niveau universitaires. L'AIEE tout en couvrant l'Europe occidentale a son noyau dans la Communauté européenne. L'europanisation des universités se passe de commentaires.

En dehors de la collaboration culturelle courante ou inter-individuelle qui a existé depuis toujours en Europe, on enregistre surtout depuis la dernière guerre une tendance à organiser certains types de cette collaboration. C'est ainsi que l'on assiste à la création de nombreuses associations culturelles européennes dont nous mentionnerons celles qui ont pour objet et pour but l'union culturelle de l'Europe.

Section I: Collaboration culturelle

1. Centre européen de la Culture (CEC)

Répondant à ce vœu, le Mouvement Européen ouvrait à Genève, en février 1949⁵, le Bureau d'étude pour un CEC dirigé par D. de Rougemont (rédacteur du Rapport culturel de la Haye). La Conférence de Lausanne approuvait le 12 décembre 1949 le programme présenté par le Bureau d'études. Enfin, le CEC était inauguré le 7 octobre 1950 à Genève, sous la présidence de Salvador de Madariaga.

Le CEC n'est rattaché à aucune organisation officielle ou instance gouvernementale. Constitué en association sans but lucratif (art. 60 ss. du Code civil suisse) il jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie⁶.

« Le Centre Européen de la Culture a pour but: a) de développer parmi les peuples européens la conscience de leur solidarité et de leur appartenance à une civilisation, fondement de leurs libertés; b) de mettre en œuvre à cette fin tous les moyens adéquats, une particulière attention étant apportée aux problèmes d'éducation; c) d'offrir aux représentants qualifiés de la culture européenne dans ses diverses manifestations: un lieu de rencontre; des instruments de coordination; un foyer d'études et d'initiatives; d) éventuellement, de provoquer des contacts et d'établir les liaisons avec toutes institutions extra-européennes de même caractère. »

Dans ce cadre très large, les programmes annuels ou à plus long terme sont déterminés d'une manière volontairement empirique, en fonction de deux variables: l'urgence d'un problème qui se pose à l'échelle européenne, et ses possibilités de solution pratiques.

On peut classer les activités du CEC sous trois rubriques: a) *Un lieu de rencontre*. Le CEC a organisé des groupes de travail et des séminaires sur des thèmes tel que: la Constitution européenne (groupe des Vingt), l'Europe sans frontières économiques, l'Automation et les loisirs, l'Edition et l'Europe, l'Ingénieur et l'Europe, l'Université Européenne, l'Education civique pour l'Europe, le Dialogue des cultures, les buts politiques de l'AELE, ainsi que le séminaire en cours qui étudie l'Avenir du fédéralisme. En outre, le CEC a été chargé de préparer et organiser plusieurs Congrès: Lausanne (général), Rome (compositeurs et musicologues), Genève (éducateurs), Bâle (Europe-Monde). b) *Des instruments de coordination*. Le CEC a réuni successivement des commissions d'historiens, de physiciens nucléaires, d'éditeurs, de dirigeants d'Instituts d'études européennes, de festivals de musique, de foyers de culture, de guildes du livre, de clubs de disque, d'agences de presse. La plupart de ces rencontres ont donné lieu à la formation d'associations ou de communautés de travail, dont certaines ont épuisé leur mission, tandis que d'autres poursuivent leur activité. c) *Un foyer d'études et d'initiatives*. Le CEC initie des projets destinés à être réalisés: soit par lui-même en

⁵ Voir Bilan: Congrès de Bâle, pp. 12-17.

⁶ Le CEC n'a plus d'attaches organiques avec le Mouvement Européen, sous les auspices duquel il a été fondé et qui l'a partiellement financé durant ses deux premières années d'existence.

coopération avec d'autres organisations, la responsabilité des opérations demeurant au CEC. Exemples: la Campagne d'éducation civique européenne, l'AELE, l'Association des Festivals; soit par d'autres instances, si la nature ou les dimensions mêmes de la tâche l'exigent. Exemples: le Laboratoire européen de recherches nucléaires devenu le CERN⁷, et la Fondation européenne de la culture, actuellement à Amsterdam.

Ces trois directions générales d'activités alimentent les *publications* du CEC: Le *Bulletin*, qui paraît six fois par an, et dont chaque numéro est consacré soit aux travaux d'un séminaire, soit à l'exposé du programme et des résultats d'une des activités en cours (tirage moyen: 4.000 ex. Deux numéros ont atteint 45 à 80.000 ex., en quatre langues); la *Collection* du CEC publiée par les Editions de la Baconnière (Neuchâtel); plusieurs *volumes* parus ou à paraître en français, allemand, anglais, italien, espagnol: « Demain l'Europe sans frontières », « Vingt-huit siècles d'Europe », « Les chances de l'Europe », « Bibliographie européenne », « L'apport culturel des réfugiés » etc.

D'une manière générale, le CEC se distingue des Organisations européennes par la nature expérimentale, parfois même aventureuse, de ses initiatives: c'est ce que l'on doit attendre d'un centre culturel privé, qui a joué dès 1948 un rôle de pionnier qu'aucun organisme officiel ne saurait se permettre.

2. Ecoles européennes

Au niveau des études secondaires, les *écoles européennes* accomplissent une tâche de premier ordre. La première a été inaugurée en 1953 à Luxembourg. En 1957, l'École de Luxembourg reçoit le statut d'un établissement public international; en 1958 vingt élèves obtiennent le premier baccalauréat européen. Des écoles de même type ont été créées, portant le nombre à 5. Elles se répartissent comme suit par pays et selon leurs effectifs (1963): Luxembourg 1306, Bruxelles 1385, Mol 487, Varese (Ispira) 614 et Karlsruhe 24. Une nouvelle école a été fondée à proximité du centre de Petteri aux Pays-Bas. Cette expérience-pilote qui permet d'expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire, de la géographie, n'a pour l'instant qu'une importance marginale si on se place sur le plan des comparaisons quantitatives. On peut estimer que son rayonnement n'est cependant pas proportionnel à son poids numérique. Cette action directe devrait être complétée par l'europanisation de l'enseignement secondaire qui figure parmi les objectifs de l'AEDE.

⁷ Rappelons les étapes de cette création: 1949, Résolution de Lausanne, préparée par le Bureau d'études pour un CEC, sur un rapport de *L. de Broglie* présenté par *Raoul Dantry*, vice-président du CEC. 12 décembre 1950, Colloque de directeurs d'instituts nucléaires de six pays et de l'UNESCO, à Genève, présidé par le Directeur du CEC; détermination de la formule de laboratoire, choix de l'emplacement (finalement retenu), établissement du budget d'études et de la procédure de réalisation. 1951, le projet est transmis à l'UNESCO. 1954: Le CERN est inauguré près de Genève.

3. Bureau européen de l'éducation populaire

Des distinctions semblables se retrouvent dans les domaines de l'éducation et des arts ou exceptionnellement dans celui du sport. Le Bureau européen de l'éducation populaire (Bergen) constitué sur l'initiative du Centre européen de la culture en 1958 déborde le cadre européen pour embrasser aussi bien les Etats-Unis et le Canada que la Yougoslavie. Son but est de promouvoir les échanges entre organisations d'éducation des adultes qui contribuent à activer le sens civique sur le plan européen. Le Bureau n'est pas une fédération d'associations nationales, mais un centre de coordination et de documentation sur les événements culturels importants ainsi que sur les réunions, cours et conférences intéressant l'éducation des adultes. Le Conseil européen de l'enseignement par correspondance (Bruxelles 1963) dont l'objet est de promouvoir cet enseignement et de faciliter les échanges d'expériences et la coopération possède des membres dans 9 pays européens.

4. Organismes de coordination

D'autres associations visent aussi à coordonner diverses initiatives: le *Bildungswerk Europäische Politik* né en 1959 coordonne les centres et instituts dont l'essentiel des activités est consacré à l'éducation politique européenne, comme les Maisons de l'Europe et les associations telles que l'Europe-Union. La *Fédération internationale des Maisons d'Europe* créée en 1962 à Strasbourg a pour objet de coordonner les activités de 18 Maisons membres situées dans 7 pays (Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni): rencontres, conférences, colloques, sessions d'études. L'Allemagne à elle seule compte 7 Maisons d'Europe. Ces réunions sont souvent organisées avec la collaboration du ME, des Communautés européennes ou du Conseil de l'Europe.

5. Association européenne des enseignants (AEDE)

L'Association européenne des enseignants a été créée en 1956, à Paris. Les buts de l'association (AEDE) sont: – approfondir chez les enseignants la connaissance des problèmes et celle des voies et méthodes qui sont de nature à permettre la réalisation rapide d'une Fédération européenne; – travailler par tous les moyens appropriés à mieux faire connaître les caractères fondamentalement communs de la civilisation européenne, et à en assurer la défense; – développer les mêmes connaissances chez les élèves et dans tous les milieux où l'influence des enseignants peut s'exercer.

Comme son titre l'indique, l'AEDE s'adresse à tous les enseignants aussi bien universitaires qu'à ceux des enseignements secondaires ou primaires. Elle vise à grouper des universitaires, professeurs et instituteurs. En fait, à part une minorité d'universitaires, elle réunit surtout des professeurs d'écoles secondaires. Au cours de ces dernières années, elle a réussi à augmenter ses membres: quatre nouvelles sections ont été

créées en Irlande, en Grande-Bretagne, en Grèce et au Danemark. Toutes les anciennes sections ont augmenté, à des degrés variables, le chiffre de leurs membres. Les progressions les plus spectaculaires ont été enregistrées dans les sections italienne et belge. De la sorte, le *nombre total de membres*, à jour de leur cotisation, qui avoisinait 20.000 en 1961, a dépassé en 1964 les 30.000.

L'organisation de l'AEDE comprend un *Comité européen* composé de 39 membres dont le Président et les deux Vice-Présidents, le Secrétaire général et les deux secrétaires-généraux adjoints, le trésorier international, 8 membres élus ou cooptés, ainsi que, en qualité de membres de droit, les présidents et secrétaires nationaux (ou leurs suppléants), à savoir 12 présidents et autant de secrétaires des sections nationales.

Les *sections nationales* sont les suivantes: Allemagne, Autriche, Belgique, France, Danemark, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Suisse. 11 sections nationales, la Belgique ayant deux présidents et deux secrétaires nationaux. Sous les sections nationales, on retrouve des groupes régionaux, provinciaux et locaux.

Le *Congrès* de l'AEDE se réunit tous les 3 ans: le IIe a eu lieu à Luxembourg en 1961 et le IIIe à Darmstadt en août 1964. Le Congrès s'occupe des travaux de l'Association, de son orientation mais aussi des problèmes généraux de l'intégration européenne. L'Association a réaffirmé à maintes reprises son hostilité à toutes les formes de nationalisme, son attachement aux principes de la démocratie européenne en prônant notamment l'élection au suffrage universel et direct du Parlement européen. Elle conçoit l'Europe comme une communauté comprenant tous les pays démocratiques de l'Europe et tournée vers l'association atlantique.

Le Comité européen et son Bureau exécutif se réunissent une fois par an à des périodes différentes et ont la charge de mettre à exécution le programme de l'AEDE.

Les activités de l'AEDE visent à développer l'enseignement civique européen, à harmoniser des programmes, à procéder à des expériences-pilotes et à prendre part à la Journée européenne des Écoles. Pour réaliser ses objectifs et faire pénétrer le facteur et la dimension européens dans l'enseignement, l'AEDE recourt notamment à des publications, à des réunions et stages.

Une série de brochures publiées par l'AEDE ou par d'autres associations avec sa collaboration (ex.: publications du CEC): L'Europe et l'École, le Guide européen de l'enseignement, le Guide européen de l'Enseignement civique, Neuf expériences d'éducation européenne, publications qui ont été largement diffusées et traduites dans plusieurs langues. Cet effort au plan européen est soutenu par des publications périodiques et revues éditées par les sections nationales. Pratiquement chaque section possède son organe ou sa revue (ex.: Education européenne de la section française et Europäische Erziehung de la section allemande). En outre une série de dépliants ont été imprimés et diffusés: 50.000 en langue française, 15.000 en allemand, 8.000 en néerlandais et 5.000 en anglais. Les sections italienne et grecque en ont assuré la diffusion sur la couverture de leurs publications.

Dans le domaine de l'harmonisation des programmes, la progression semble lente. Un stage européen organisé à Londres en 1963 a été la première tentative dans cette voie. Elle collabore à cet effet avec le CCC en particulier ainsi qu'avec les Communautés européennes. L'Association a essayé de mobiliser les enseignants afin de faire pression

sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures souhaitées. Cet essai de se constituer en véritable groupe de pression dépend, selon le secrétaire général de l'AEDE, du nombre des membres des sections nationales ainsi que de leur volonté active de s'engager. « Dans l'état actuel des choses, seule notre section italienne, forte de ses 15.000 membres, semble de taille à engager une telle action. »⁸

L'AEDE organise de nombreuses réunions, journées d'études et stages européens. En trois ans, environ 580 manifestations ont eu lieu: le dernier trimestre de 1961: 37; pour l'année 1962: 150; 1963: 150; et pour les trois premiers trimestres de 1964: 240. On constate qu'en moyenne, 150 réunions par an ont été organisées; en revanche, la dernière année 1964, enregistre un accroissement considérable en doublant le chiffre des années précédentes. Ces réunions comprennent aussi bien les stages internationaux que des réunions locales.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'AEDE collabore étroitement avec: le CIFE, le CEC, la FIME (Maisons d'Europe), la JEE, le CCE et le ME.

6. CIFE (Centre international de formation européenne)

Le Centre international de formation européenne fondé en 1954 sur initiative de l'UEF a organisé ses premiers stages en 1955. Il est dirigé par un Comité directeur composé d'une vingtaine de personnalités, notamment universitaires, des six pays de la Communauté. Son but est d'entreprendre un effort systématique d'éducation européenne. Son activité est animée par Alexandre Marc et soutenue par des travaux des CIFE nationaux créés dans divers pays de la Communauté européenne.

Le CIFE est un organisme privé qui bénéficie de soutiens financiers des Communautés européennes, de l'OTAN, de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, de différents ministères des affaires étrangères ou de l'éducation allemands, belges, français, néerlandais, luxembourgeois, ainsi que des fondations privées Ford et Olivetti.

Ses activités de formation se répartissent sous quatre rubriques: les stages, le Collège d'études fédéralistes, les colloques et les publications.

En 10 ans, le CIFE a organisé plus de 110 stages d'une durée moyenne d'une semaine. Ces stages ont eu lieu surtout en France bien que le CIFE cherche à les organiser dans tous les pays de la Communauté. L'enseignement a été dispensé en langue française dans la plupart de stages. Toutefois, 15 stages en langue allemande ont été réalisés depuis 1959, ainsi qu'un stage en langue néerlandaise en 1961. Enfin, s'est déroulé au Conseil de l'Europe en 1963 en langues anglaise et française, un stage réunissant des responsables des unions nationales et des mouvements étudiants européens.

La durée des stages de formation européenne varie de 10 à 6 ou à moins de jours. Dans tous les cas, les conférences alternent avec les travaux de commission. Deux types de stage sont organisés: des stages généraux sont ouverts à toutes les catégories de participants mais surtout aux jeunes. Les stages spécialisés concernent une catégorie de participants ou un programme particulier. Au bilan de ses activités le CIFE compte: 15 stages pour enseignants, 12 pour militants européens, 6 pour techniciens, syndica-

⁸ L'enquête sur place n'a pu être effectuée que grâce à la collaboration efficace de mon assistant M. J.-P. Zehnder, et l'enquête par écrit grâce à celle de Mme D. Franke.

listes et cadres, 6 pour responsables d'unions nationales d'étudiants et de mouvements étudiants, 5 pour agriculteurs, ainsi que des stages pour journalistes, élus locaux et autres catégories sociaux-professionnelles. Parmi les sujets traités on peut citer 7 stages sur l'Europe et l'OTAN, 6 sur les Economies régionales en Europe, 10 sur les Problèmes franco-allemands, 5 sur les Problèmes agricoles européens, 6 sur l'intégration économique européenne.

Pour la réalisation de ces stages et réunions, le CIFE a fait appel à 120 enseignants dont 50 % environ de professeurs d'université.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'ampleur de l'action du CIFE. De 1954 à 1964, 5.012 stagiaires ont participé à 113 stages. Les stagiaires se répartissent comme suit: Allemagne 947, Belgique 431, France 2.544, Italie 517, Luxembourg 67 et Pays-Bas 167, plus 339 appartenant à divers pays. Par groupes de profession la répartition est la suivante: 1. Ouvriers, employés, syndicalistes: 709; 2. Instituteurs, professeurs et étudiants: 2.674; 3. Professions libérales et hauts fonctionnaires: 836; 3. Divers: 793.

Ces chiffres appellent quelques commentaires. On constate tout d'abord la nette prédominance de l'élément français: plus de la moitié des stagiaires sont français. Ce qui explique aussi que seulement 17 stages ont été faits dans une autre langue que le français (dont 15 en allemand); les Allemands viennent en troisième place après les Belges si l'on tient compte des proportions, les Italiens demeurant bien en retrait. La répartition par profession est aussi dominée par le groupe des enseignants et étudiants qui en forment plus de la moitié. Le travail est certes remarquable mais on ne peut s'empêcher de croire qu'il demeure marginal par rapport à l'ensemble des professionnels de la Communauté européenne. 5.000 en dix ans, cela correspond grosso modo à 500 par an, mais à raison de 5 à 10 jours de stages et de formation intense.

Cependant, l'effort et l'influence du CIFE ne s'arrête pas là: rentrés chez eux, dans leurs familles, au travail, dans leurs associations ou partis, les stagiaires devraient servir à leur tour de courroies de transmission ou de foyers d'information européenne ou de contagion. Au mois de janvier 1962, le CIFE a procédé à une enquête auprès de ses anciens stagiaires. Les résultats en sont les suivants: 82 % ont effectué une action dans la milieu familial, 65 % dans le milieu professionnel et syndical, 17 % dans divers milieux. 36 % ont adhéré à un mouvement européen, et 37 % diffusent régulièrement les documents, brochures et livres du CIFE. 51 % ont adressé 1 candidat, 27 % 2 et 18 % 3 candidats et plus. 23 % se sont abonnés à l'Europe en formation. Quant à des activités demandant un effort plus grand, on constate que 29 % des stagiaires ont fait 1 conférence, 17 % ont fait 2 conférences et seulement 8 % 3 et plus. Pour les articles le bilan n'est pas plus positif: 13 % ont écrit 1 article, 11 % 2, et 4 % 3 et plus. On constate donc que l'influence s'exerce surtout dans les milieux familiaux et professionnels; dès qu'un effort supplémentaire est exigé, la participation est réduite: soit diffuser, soit s'abonner, soit faire des conférences ou écrire des articles dans l'ordre décroissant.

L'action du CIFE se prolonge par celle du Collège d'études fédéralistes ou de l'Institut européen des Hautes Etudes Internationales, mais aussi par le truchement de colloques et de publications. Depuis 1963, le CIFE organise 3 colloques par an avec 50 à 60 participants par réunion. Le CIFE a publié plusieurs ouvrages et documents et bro-

chures ainsi qu'une vingtaine de documents imprimés et plus d'une centaine de documents multigraphiés.

Par ces divers moyens, le CIFE diffuse la formation européenne et anime des foyers de militantisme européen. Bien que tendant à couvrir toute la Communauté européenne, son action est concentrée surtout sur la France et sur les enseignants et étudiants.

Section II: Associations universitaires européennes

1. Conférence permanente des Recteurs européens (CRE)

a) Origine

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les Universités ont été parmi les premières institutions à nouer entre elles des contacts sur le plan européen, dépassant les frontières nationales où elles avaient été enfermées.

En mai 1945 déjà, alors que les ruines de l'Europe fumaient encore, Karl Jaspers, de Heidelberg, publia un document sur « l'Université, domaine réservé, indépendant de l'Etat » (« Staatsfreier Raum »).

Quelques mois plus tard, les recteurs des Universités de la zone d'occupation britannique en Allemagne se réunissaient à Goettingen pour un premier échange de vues et pour repenser la conception de l'Université elle-même dans l'après-guerre. Une année plus tard, le 19 septembre 1946, Winston Churchill prononçait à Zurich son retentissant discours préconisant les Etats-Unis d'Europe. Une semaine après, Londres réunissait les premières journées d'études universitaires (« Home Universities Conference »). L'année d'après, 1947, les recteurs des Pays-Bas instituaient leur « Collegium ».

Le 17 mars 1948, le Pacte de Bruxelles est signé, prévoyant à son article III des échanges culturels entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Un comité culturel est créé à cet effet, dont l'un des membres les plus dynamiques était l'actuel Vice-président de la CRE, Sir William Mansfield-Cooper, Vice-chancelier de l'Université de Manchester. En mars 1949, cinq pays (les trois scandinaves: Danemark, Norvège et Suède; l'Irlande et l'Italie) se joignent aux membres du Pacte de Bruxelles, en Conférence des Dix, à Londres, pour élaborer les statuts du Conseil de l'Europe, qui sont publiés le 5 mai, quelques jours après la création de la Conférence des recteurs de l'Allemagne occidentale. Dès lors plusieurs colloques ont lieu, définissant l'unité culturelle de l'Europe comme une « réalité ouverte », ouverte vers l'extérieur: vers les autres ensembles culturels; ouverte vers l'intérieur: tenant compte des diversités nationales et spirituelles. Ces colloques ont été résumés dans un ouvrage de base « La civilisation de l'Europe occidentale et l'Ecole », publié en décembre 1952, qui met en relief le concept du « dialogue », caractère essentiel de la culture européenne.

Cette même année avait eu lieu à Koenigswinter, près de Bonn, une première conférence universitaire germano-britannique, puis, du 5 au 7 novembre, à La Haye, et

toujours dans le cadre du Pacte de Bruxelles, une Conférence des délégués des Universités et des administrations chargées des affaires culturelles.

Telles étaient les conditions de départ d'une collaboration inter-universitaire recherchant une politique universitaire européenne commune, opposant à l'habitude de considérer les universités comme des établissements relevant de l'Etat la conception résolue du « domaine indépendant » proclamé par Jaspers en Allemagne et historiquement ancrée en Angleterre, en Suisse et dans de nombreux autres pays d'Europe. Il ne s'agissait plus que de trouver une formule permettant d'institutionnaliser les rapports entre des universités ayant des structures fort différentes.

En 1953 eut lieu un deuxième colloque des universités britanniques et allemandes à Koenigswinter; puis une deuxième réunion des Cinq à La Haye, au cours de laquelle fut prise la décision d'organiser à Cambridge une conférence plénière des recteurs et vice-chanceliers européens. Cette conférence fut préparée à Clermont-Ferrand en septembre 1954, trois semaines après le refus de la France de ratifier le traité de la Communauté européenne de défense (CED). Ce refus conduisit à une transformation du Pacte de Bruxelles en l'Union de l'Europe occidentale (UEO), à laquelle furent admises la République fédérale et l'Italie. La Commission culturelle du Pacte de Bruxelles se transforma en Commission culturelle de l'UEO; le groupe d'experts chargé des questions universitaires devint le Comité des universités européennes. La CRE était prête à naître.

b) Assemblées générales

La première Assemblée plénière des recteurs et vice-chanceliers européens s'est réunie à Cambridge en juillet 1955, sur l'initiative du Comité des universités européennes de l'UEO et sous le patronage de S.A.R. le Duc d'Edimbourg. Les principaux thèmes traités ont été: la différence entre spécialisation et culture générale; l'autonomie et l'indépendance des universités; la sélection, la formation et le bien-être des étudiants; l'Université et la collectivité. Dans sa Résolution générale, l'assemblée a émis le vœu unanime que des réunions plénières de même nature soient organisées périodiquement et que, dans l'intervalle, un Comité permanent soit chargé de réunir la documentation relative à l'enseignement universitaire, de préparer les conférences ultérieures et d'assurer ainsi la permanence des relations entre les universités.

Après Cambridge, les réunions du Comité des universités européennes et de son Bureau se sont succédées à Bruxelles, à Londres, à Münster, à Milan, à Paris, à Genève, à La Haye, à Munich, pour préparer la prochaine assemblée générale, alors que se succédaient les dialogues universitaires entre recteurs allemands et vice-chanceliers britanniques, que se créaient les Conférences de recteurs italiens (1957) et français (1958) et qu'avaient lieu les premiers dialogues entre recteurs allemands et français (1958).

La deuxième Assemblée plénière des recteurs et vice-chanceliers européens s'est réunie à Dijon, en septembre 1959, sous la présidence de M. F. Bouchard, recteur de l'Université de Dijon. Les recteurs allemands, puis les recteurs français ont proposé la création d'une Conférence permanente des recteurs, proposition qui a été adoptée le 12 septembre 1959.

L'Union de l'Europe occidentale ne dressa aucun obstacle devant cette proposition. La création d'un Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du Conseil de l'Europe fut une autre suite logique de cette décision. La collaboration entre le C.E.S.R. du Conseil de l'Europe et la Conférence des recteurs européens s'est avérée bénéfique, chacun gardant son autonomie. Il restait cependant à trancher la question de la forme institutionnelle définitive de la CRE. Ce fut la tâche de l'Assemblée de Göttingen.

La troisième assemblée plénière des recteurs et vice-chanceliers européens s'est réunie à Göttingen du 2 au 9 septembre 1964, sous la présidence de M. Zimmerli, recteur de l'Université de Göttingen.

Deux groupes d'experts avaient préparé son travail et de nouveaux groupes ont été constitués à Göttingen pour mettre au point et formuler des recommandations sur les sujets suivants:

- le rôle de la recherche dans l'enseignement universitaire (groupe Kronig);
- les rapports entre l'Université et l'économie (groupe de Keyser);
- les problèmes que pose la coexistence d'universités et de grandes écoles techniques (groupe Kirste);
- la responsabilité de l'Université envers la société et envers elle-même (groupe Blatt);
- conditions d'accès à l'Université (groupe Elvin);
- la responsabilité et la représentation des étudiants (groupe Antoine).

Le 7 septembre, l'Assemblée générale a approuvé le Statut de la nouvelle organisation, qui précise, dans son Préambule, que les institutions universitaires sont:

- héritières d'une tradition séculaire de dévouement au progrès de la culture, de la science et de sa diffusion, dont dépend l'essor moral, social et économique de l'Europe et de ses habitants;
- attachées aux exigences fondamentales de leur tâche: liberté d'étude, de recherche et d'expression, ainsi que de communication des documents et des idées;
- soucieuses d'assurer la tolérance mutuelle envers toute opinion et d'écartier toute interférence qui porterait atteinte à leur mission spirituelle;
- persuadées que les liens qu'elles établissent envers maîtres et étudiants, indépendamment de toutes frontières, sont précieux pour la préservation de la paix;
- résolues à affirmer et à accroître leur solidarité historique à la mesure et au service de l'Europe;

décide de consacrer le caractère permanent de l'Association créée à Dijon (1959) en lui conférant le présent Statut.

La Conférence de Göttingen a nommé le professeur Jaques Courvoisier, ancien recteur de l'Université de Genève, président de la CRE pour les cinq ans à venir; elle a chargé son Comité permanent de nommer le Secrétaire de l'organisation et d'en désigner le siège permanent.

Réuni à Neuchâtel en mars 1965, le Comité a nommé Secrétaire, M. Paul Ladame, chargé de cours à l'Université de Genève, et a désigné Genève comme siège de la CRE.

La prochaine Assemblée générale aura lieu en 1969, probablement à Bologne, et les

organes responsables élaborent déjà les thèmes qui y seront discutés, à la mesure et au service de l'Europe.

Lors de la réunion du Comité permanent, en octobre 1965, à Florence, le thème suivant a été décidé à l'unanimité: — « L'autonomie de l'Université ».

c) Organes et membres

L'Assemblée générale qui se réunit tous les cinq ans fixe l'orientation générale de la Conférence permanente, donne des instructions au Comité permanent, nomme le Président. Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité simple des membres ou de leurs représentants présents à la séance; elles ne sont valables que si la moitié des membres au moins sont présents ou représentés.

Le Président représente la Conférence et assume la présidence du Comité permanent et du Bureau. Le Comité permanent se compose du Président, d'un membre par pays qui en a plusieurs, de 7 membres élus par l'Assemblée générale et du membre où se tiendra l'assemblée suivante. Le Comité permanent se réunit au moins une fois par an et prend ses décisions à la majorité simple des membres représentés. Le Comité a de multiples tâches: faire appliquer les décisions de l'Assemblée, désigner les membres du Bureau et le secrétaire de la Conférence, prendre les décisions que requiert le fonctionnement de la Conférence permanente, se prononcer sur les demandes d'admission. Le Comité permanent est responsable devant l'Assemblée générale. Le Bureau est composé du Président, du Vice-Président et de trois membres choisis par le Comité permanent. Il est l'organe exécutif chargé d'élaborer et de faire exécuter les décisions du Comité permanent. Il prend ses décisions à la majorité simple de tous ses membres. Le Bureau peut faire appel à des experts et réunir des groupes d'experts.

Membres: La Conférence permanente compte 190 membres qui se répartissent comme suit:

Les pays de la Communauté européenne :

Allemagne:	35
Belgique:	6
France:	25
Italie:	27
Pays-Bas:	9
	<hr/>
	102

Pays associés:

Grèce:	2
Turquie:	7

111 pays membres et assoc.

Les pays de l'AELE:

Grande-Bretagne:	30	Danemark:	4	Suède:	2
Autriche:	7			Norvège:	3
Suisse:	7	Assoc. Finlande:	3	Portugal:	3
					<hr/>
					56

59 membres et assoc.

Autres pays européens :

Espagne:	11	Irlande:	4	Islande:	2
----------	----	----------	---	----------	---

La grande majorité est constituée par la Communauté européenne.

2. Conférence franco-allemande des Recteurs

La Conférence franco-allemande a joué un rôle de premier plan dans l'intensification ou l'établissement des relations de coopération entre universités françaises et allemandes.

Dans l'introduction du Cahier noir de 1961, les Présidents de la Conférence des Recteurs français et de la Conférence des Recteurs d'Allemagne occidentale résument ainsi l'évolution et le rôle de la Conférence franco-allemande:

« Il ne saurait faire de doute que le rapprochement entre les Universités et Etablissements d'enseignement supérieur allemands et français, tel qu'il s'est développé au cours des dernières années, est l'un des événements à la fois les plus importants et les plus étonnants de l'histoire des relations universitaires entre ces deux pays... (Cette coopération a passé par plusieurs métamorphoses): A Berlin (1958), c'est le rôle des mondanités qui frappera, les présentations réciproques, l'évaluation précautionneuse des possibilités de rapprochement représentèrent une part essentielle du programme. A Paris (1959), on s'aperçut que l'étude du détail, les échanges quotidiens créeraient des formes de travail toutes nouvelles; le banquet solennel qui réunit pour la première fois dans l'histoire tous les recteurs français et tous les recteurs allemands dans la Salle des Actes de la Sorbonne a été une conclusion magnifique de cette première période consacrée à l'établissement de contacts personnels. Toutefois, le jour même, on commença à établir des programmes de travail très précis pour des commissions spécialisées chargées d'établir clairement toute l'étendue des différences (système, conception de l'Université). On espérait par là faire mieux, voir le but commun qui est de surmonter les barrières entre lesquelles l'époque des nationalités avait enfermé les Universités et les autres Etablissements d'enseignement supérieur, et de rétablir la libre-circulation universitaire dans toute l'Europe. La conférence de Munich (1960) réunit les 50 recteurs français et allemands en un seul grand Sénat au sein duquel il n'y avait plus de délégations. En toute simplicité et en toute sincérité furent évoqués les multiples problèmes qui restent encore à résoudre de part et d'autre. Malgré les différences de structure et d'apparence..., les débats révélèrent l'existence d'une conception commune d'un objectif commun de l'Université. » La quatrième conférence se réunit à Aix-en-Provence en 1962. Elle a abordé de nombreux problèmes pratiques dont l'examen avait été confié à des commissions et groupes de travail spécialisés: échanges de boursiers et de professeurs, équivalences (chimie, langues anciennes, langues latines etc.). C'est dans ce domaine que les travaux les plus approfondis et utiles ont été réalisés grâce auxquels un rapprochement réel est en train d'être accompli. Enfin, les recteurs se sont toujours intéressés aux problèmes des jumelages et rapports directs entre universités rendus plus faciles du fait même des contacts personnels et réguliers entre recteurs franco-allemands. En 1962, ils ont même adopté une charte des jumelages.

3. Instituts d'études européennes et leur Association (AIEE)

C'est surtout la vague d'instituts d'enseignement et de recherches qui est impressionnante: alors que de 1953 à 1955, il n'y a que trois nouveaux instituts, leur rythme de croissance s'accroît dès 1958: 5 instituts surgissent en 1958, 3 en 1959, 4 en 1960, 2 en 1961, 3 en 1962 et 4 en 1963, soit 21 en 6 ans. L'AIEE qui ne comptait qu'une dizaine d'instituts membres jusqu'alors, voit son nombre tripler. Un effort plus militant bien qu'objectif est poursuivi tant par le Collège Universitaire d'études fédéralistes (1961) de la Vallée d'Aoste, que par le Centre d'études européennes de Nice (1964) tous deux dus à l'initiative du CIFE. A l'élan initial de promotion se substitue le besoin pratique d'étude systématique de l'intégration.

Fondée en 1951 par 6 instituts à la suggestion du Centre européen de la Culture, l'Association des Instituts d'études européennes compte aujourd'hui 31 membres: 21 membres adhérents, 6 membres associés et 4 membres correspondants, répartis dans les pays suivants: 9 en France, 6 en Allemagne, 6 en Belgique, 3 en Italie, 2 en Suisse, 2 en Autriche, 2 aux Pays-Bas, 1 en Espagne. Les membres adhérents et associés sont classés en trois catégories: 1° Instituts d'enseignement (14) dont ceux de niveau universitaire – rattachés à une université – ou ayant un statut autonome; 2° Instituts de recherches, universitaires ou non (10), et 3° Centres de documentation et d'information (3). Le but de l'AIEE est d'assurer l'information mutuelle de ses membres, la coordination de certaines de leurs activités et l'exécution en commun de certains travaux. Voici quelques exemples de l'activité de l'AIEE: En juillet 1958, l'Association a été la première à verser, à la suite de réunions d'un groupe d'étude, une pièce objective au dossier de l'Université européenne que préparaient les Communautés européennes (voir le Bulletin du CEC intitulé: Une Université Européenne?). Dans son Annuaire 1960-1961, elle a publié deux travaux sur le même sujet. La conférence de Denis de Rougemont sur « L'Université et l'universalisme » reproduite dans l'Annuaire de 1964/65, s'inscrit dans le même ordre de préoccupations.

En juillet 1962, l'Association a organisé un Colloque sur la Formation des cadres européens. En 1963 sur les problèmes de coopération dans l'enseignement supérieur européen; en 1964 sur la question de la contribution de l'enseignement supérieur à l'intégration européenne; en 1964 sur la recherche européenne et en 1966 sur l'historiographie face à l'intégration européenne.

L'AIEE mérite quelques commentaires. Tout d'abord, elle forme un réseau de professeurs et étudiants « spécialistes » des questions européennes. Ce réseau est multiforme. En effet, il est constitué autour des foyers que constituent les instituts: chaque institut possède un noyau d'enseignants ou de chercheurs, ainsi qu'un cercle bien plus vaste d'étudiants et d'anciens étudiants. Quant aux professeurs, on en distingue plusieurs catégories selon les instituts et dans un même institut: en premier lieu, le noyau « dur » qui est formé par des enseignants et chercheurs permanents; ce qui caractérise les Instituts européens, c'est que ce noyau – contrairement à la composition du corps enseignant des universités nationales – est composé des enseignants appartenant à divers pays. Le projet de l'Université européenne prévoyait même d'imposer cette européanisation du corps enseignant. Dans certains cas (Bruges, Fon-

tainebleau, Genève) cette caractéristique se retrouve aussi bien parmi les professeurs permanents que parmi les professeurs invités. Dans d'autres, ce sont surtout les professeurs invités qui garantissent cette composition du corps enseignant. Pour les instituts de recherches le problème est plus difficile, mais là aussi les chercheurs-boursiers sont souvent diversifiés et de nationalités différentes. En partant de ces noyaux, le rôle de l'Association des instituts apparaît comme complémentaire; elle assure et multiplie les contacts entre les enseignants et chercheurs des instituts membres. Pratiquement, tous les directeurs et leurs principaux collaborateurs se connaissent au sein de l'Association. Certes, il existe de nombreux échanges de professeurs ou des professeurs communs à plusieurs instituts. Mais ces échanges et invitations mutuelles de professeurs sont grandement facilités par les réunions de l'Association et par des liens qui s'établissent ainsi. En outre, aux liens bilatéraux entre Instituts, elle ajoute des liens multilatéraux et des réunions de tous. C'est de la sorte que l'AIEE contribue à créer une sphère de professeurs, chercheurs et assistants des instituts.

Pour les étudiants, le problème est différent. Par définition, ils ne passent qu'une ou deux années dans un institut, quand ils ne font pas exceptionnellement une tournée de quelques instituts. Mais pendant cette période, ils reçoivent un enseignement européen qui ne diffère pas fondamentalement d'un institut à l'autre, ou qui du moins a certains traits communs. De plus, ces étudiants provenant de divers pays européens et même extra-européens, vivent parfois dans une communauté et établissent toujours des contacts étroits, des connaissances et des amitiés par dessus les frontières. Ils constituent une sphère beaucoup plus ample que celle des enseignants, mais aussi plus dispersée. Les contacts entre étudiants de divers instituts sont rares, et les liens qui survivent à cette année d'études ne sont qu'exceptionnellement solides (ex.: les anciens de Bruges). Bien que disséminés, ils conservent souvent néanmoins une solidarité d'esprit européen. Ils sont porteurs à titre individuel ou ensemble des connaissances et des idées européennes. Même lorsque leurs liens se distendent avec le temps, ils continuent à former une eurosphère latente sinon toujours active. Sans avoir produit des milliers de spécialistes européens, les Instituts ont laissé une marque assez profonde (une année ne peut être comparée avec un stage d'une semaine) sur environ 5.000 de diplômés à ce jour. Disséminés dans les divers pays européens et diversifiés malgré leur traits communs, les instituts sont des foyers de diffusion des connaissances européennes ainsi que des centres de recherches qui opèrent essentiellement dans les milieux universitaires et étudiants. Du point de vue géographique, leur activité se concentre principalement dans les pays de la Communauté européenne où sont situés la plupart des instituts: sur 29 instituts membres, 23 ont leur siège dans la Communauté. On peut aussi constater que leur enseignement tout en couvrant de multiples aspects de la culture et de la coopération européennes, gravite autour des problèmes de l'intégration. Une part importante de l'enseignement porte sur des matières en rapport avec les Communautés européennes qui constituent le principal objet d'études et de recherches. Ce fait est normal. Il découle en particulier des motifs mêmes qui ont poussé à la création de nombreux instituts notamment depuis 1956-57. Leur but – correspondant aux besoins qui les ont suscités – est l'étude systématique et objective de diverses formes de l'intégration et en particulier des Communautés euro-

péennes. Ce fait explique aussi pourquoi la plupart des instituts ont été créés dans la Communauté ou dans les pays directement intéressés par l'intégration communautaire, Suisse, Autriche et Angleterre (les instituts européens anglais ne formant pas encore partie de l'Association). Comme dans la plupart des exemples de collaboration culturelle et universitaire, le degré le plus élevé d'intensité et de quantité se retrouve autour du noyau d'intégration que sont les Communautés européennes. Il semble que l'on puisse conclure en disant que les nouvelles formes de collaboration et de rapprochement qui s'instituent depuis la dernière guerre et en particulier depuis 1950 (Congrès de La Haye, Conseil de l'Europe, CECA) et d'une manière plus intense depuis 1957-58 (CEE, Euratom), coïncident avec le mouvement de l'intégration européenne et répondent à des nécessités nouvelles suscitées par ce mouvement.

4. Associations d'universitaires et d'étudiants

L'intérêt croissant pour les affaires européennes se manifeste dans divers milieux, de professeurs et d'étudiants, de juristes et de journalistes. a) *L'Association des Universitaires d'Europe* (1952) a déployé une certaine activité militante jusqu'en 1958, quand à la suite des oppositions et divisions dans les cercles universitaires, elle a cessé son action de promotion. Dès lors aucune autre organisation n'a repris l'ensemble des fonctions de cette Association.

Par contre, de nouvelles associations se sont assignées certains objectifs dont elles ont entrepris la réalisation.

b) *L'Association européenne des doyens des Facultés de droit* bien que limitée à la France semble poursuivre efficacement ses efforts en vue de l'introduction des enseignements européens au niveau de la licence.

c) *L'Association pour le développement de la science politique européenne* (1964) qui comprend notamment des directeurs des instituts d'études politiques ainsi que des professeurs de science politique, vise à faciliter ou à promouvoir des travaux sur l'intégration européenne, à organiser des colloques, séminaires et stages, à suggérer des thèmes de recherches.

Les étudiants cherchent aussi à s'organiser. Mais leur difficulté réside dans la durée limitée de leur « état ». Les animateurs disparaissent dès qu'ils ont terminé leurs études; d'où le problème essentiel de l'institutionnalisation de l'action estudiantine, de la nécessité de la doter d'un cadre stable et durable, ainsi que des objectifs permanents et souples, et d'assurer le remplacement régulier des équipes dirigeantes par d'autres ayant reçu une formation suffisante. Au niveau européen, leurs organisations se forment généralement selon les clivages des facultés: d) la *Fédération internationale des étudiants en droit* (FIED) créée en 1962, groupe les associations locales ou nationales d'étudiants en droit totalisant environ 150.000 membres dans 14 pays européens. e) Aussi spécialisée mais plus limitée est la *Communauté européenne des étudiants en sciences économiques* créée en 1960 sur l'initiative de la Chambre internationale de commerce: 5 pays de la CEE plus Autriche et Angleterre. En dehors de l'équivalence de diplômes et d'échanges de professeurs et d'étudiants, la Communauté se pro-

pose de contribuer à développer une conscience internationale parmi les étudiants et à organiser des séminaires et groupes de travail: 9 séminaires et 4 assemblées générales de 1960 à juin 1964.

f) *Union d'étudiants*. L'effort de rapprochement des étudiants s'observe aussi à deux autres niveaux: au plan des unions d'étudiants et au plan des cercles universitaires. A l'occasion d'un « colloque européen pour la rémunération estudiantine » qui s'est tenu à Paris du 22 au 25 février 1965 sur l'initiative de l'Union nationale des étudiants français (UNEF), six *Unions d'étudiants de l'Europe des Six* ont retenu le principe de la création d'une organisation permanente. Sa mise sur pied doit faire l'objet d'une prochaine rencontre. Selon la presse, les délégués ont pris la parole à l'issue du colloque au cours d'un meeting qui s'est déroulé dans la cour de la Sorbonne avec la participation d'un millier d'étudiants. Il semble que les problèmes professionnels et techniques que soulève l'intégration européenne (échanges, équivalences, harmonisation, réformes, etc.) soient susceptibles de stimuler à l'avenir la mise sur pied d'un mécanisme commun.

g) *Cercles européens d'étudiants*. D'un autre côté, la base universitaire tend à se regrouper dans le cadre de cercles européens qui se sont formés, dans de nombreuses universités. Ces cercles, bien qu'issus souvent d'une Faculté, sont en principe et en fait de caractère « interfacultés ». Ils rassemblent des étudiants non selon les clivages partisans ou par spécialisation, mais en raison de leur intérêt pour les questions européennes. Ces cercles ont des activités plus ou moins suivies. Le problème des structures et des dirigeants et de leur relève ne semble pas résolu à ce niveau. D'autre part, la valeur de l'action des Cercles est très inégale: ils organisent aussi bien des réunions de travail et des conférences que des dîners, des voyages ou des bals. L'adhésion à ces groupes exprime l'attraction de l'idée européenne parmi les étudiants mais aussi le désir de voyager, le souci des possibilités pratiques de carrière ou la recherche d'un prestige personnel. Il n'en demeure pas moins que l'intérêt des étudiants pour les affaires européennes se manifeste concrètement par l'accroissement du nombre de thèses et mémoires consacrés à l'Europe: plus de 800 en 1964. La même année, près de 5000 étudiants ont été reçus par les Communautés européennes sans compter ceux qui se sont rendus au Conseil de l'Europe, à l'OCDE, au CERN etc. La sensibilisation des milieux universitaires semble en pleine expansion.

A l'initiative des cercles d'étudiants européens des universités allemandes, relativement importants et structurés, a été créée en 1961, *l'Union des Associations Européennes d'Etudiants*. Ces cercles ont trouvé des partenaires en Italie où existe un organisme nommé Centre Universitaire d'Initiative Européenne (CUDIE) et en Belgique où des cercles européens sont actifs dans quatre universités. Le point faible avait été la France parce que les participants français à l'UAEE étaient constitués essentiellement par des corpuscules d'étudiants fédéralistes gravitant autour de la Fédération (AEF) ou autour du MFE. Depuis un certain temps, il s'est constitué en Cercle européen à la Faculté de Droit et de Sciences économiques de l'Université d'Aix. Le président de ce cercle a été désigné en qualité de président de l'UAEE. L'UAEE a souffert pendant plusieurs années de la faiblesse de ses structures, de son manque des moyens et de la dispersion de ses responsables. Cependant, elle a été

soutenue dans ses efforts tant par la division universitaire de service commun de Presse et d'Information des Communautés européennes que par le concours que lui apporte le CIFE. Celui-ci a organisé plusieurs stages à l'intention des étudiants de l'UAEE.

Autour de certains Instituts d'études européennes se sont formées des associations d'anciens étudiants qui visent à maintenir des contacts entre ceux-ci ainsi qu'à leur offrir certains services ou à faciliter leur placement. Tel est le cas pour les associations regroupant les étudiants du Collège d'Europe de Bruges, de l'INSEAD de Fontainebleau ou de l'Institut de Turin.

5. Européanisation des universités et thèses européennes

Les deux tableaux suivants publiés par l'Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires montrent clairement la pénétration du thème européen dans les préoccupations des universitaires.

Cours et séminaires européens dans les facultés

	Année 1964-1965	Année 1965-1966
France	59	69
Belgique	17	26
Allemagne	32	40
Italie	10	21
Pays-Bas	4	10
Grande-Bretagne	11	32
Suisse	12	17
Total	145	215

Thèses

	En préparation		Terminées		Total	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Allemagne	150	166	22	36	172	202
Belgique	12	14	—	1	12	15
France	85	100	19	25	104	125
Italie	18	72	26	71	44	143
Pays-Bas	8	12	—	6	8	18
Angleterre	12	15	2	—	14	15
Suisse	2	10	—	4	2	14
Pologne	—	9	—	—	—	9
Autriche	—	5	—	—	—	5
USA	14	29	3	4	17	33
Grèce	—	5	—	—	—	5
Total	301	437	72	148	373	585

Deuxième partie: Jumelages et relations interuniversitaires

Chapitre premier: Tableau général

Section I: Questions générales

1. Propos de méthode

Du point de vue de la méthode, nous avons eu recours à deux procédés classiques: d'une part, le procédé écrit par l'envoi de questionnaires; d'autre part, l'enquête sur place reposant sur les entretiens avec des responsables. En gros, malgré nos efforts multiples, les résultats obtenus demeurent assez minces. D'abord, l'Européen n'a pas l'habitude à l'instar de l'Américain de se soumettre aux divers types d'enquêtes; ensuite, il ne se sent que rarement obligé de répondre à un questionnaire; enfin, sauf exceptions, il préfère éviter des entretiens-sondages. Ces remarques fort générales donnent un avant-goût des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés.

Dans le temps, nous avons procédé de la manière suivante: une demande de renseignements générale accompagnée d'un questionnaire sommaire a été adressée à toutes les universités des pays membres de la Communauté européenne ainsi qu'à différents organismes tels que la Conférence franco-allemande de Recteurs. Le résultat a été plus que décevant. Sur environ 200 demandes de renseignements nous n'avons reçu qu'une vingtaine de réponses.

Le deuxième questionnaire a été adressé aux Facultés de ces mêmes universités, soit en tout 314 questionnaires. Par pays, les questionnaires se répartissent de la manière suivante: Allemagne: 78 Facultés des 16 Universités; France: 65 Facultés des 16 Universités; Italie: 122 Facultés des 23 Universités; Pays-Bas: 30 Facultés des 6 Universités et Belgique: 19 Facultés des 4 Universités. Là encore le résultat, bien que meilleur que dans le premier cas, a été peu satisfaisant. Voici le décompte des réponses: *Allemagne*: sur 78 questionnaires nous avons reçu 16 réponses dont 6 ne contiennent aucune indication utilisable ou sont simplement négatives. Pour la *France*, sur 65 questionnaires 14 réponses nous sont parvenues dont 9 donnent des renseignements intéressants et 5 sont négatives; de ces 5 trois émanent des Facultés des lettres et sciences humaines, de droit et des sciences économiques, et des sciences de l'Université de Paris. En effet, formellement Paris ne connaît aucun jumelage; en fait cependant, l'Université de Paris procède à certains échanges et maintient des relations assez régulières avec l'Université de Munich. C'est ce qui est ressorti de l'enquête faite sur place dans les deux Universités. Pour l'*Italie* la proportion est bien inférieure: sur 122 questionnaires seulement 11 réponses nous sont parvenues qui sont toutes négatives. Il semble que les Universités italiennes ignorent ou veulent ignorer les jumelages. Dans certains cas, tel celui de l'Université de Bologne dont nous avons reçu 4 réponses, 2 réponses (celles du Recteur et du Président de la Faculté de droit et de jurisprudence) indiquent que le Sénat de l'Université s'est prononcé pour le moment contre les liens de jumelages. Par contre, dans quelques-unes de ces réponses, en parti-

culier celles du Président de la Faculté de droit et de jurisprudence de l'Université de Modène ou celles déjà mentionnées de l'Université de Bologne, se réfèrent aux échanges et aux contacts avec les universités étrangères. Le Doyen de la Faculté des lettres et de philosophie de l'Université de Bologne a même renvoyé le questionnaire dûment rempli; il y fait état des relations et des échanges avec l'Université roumaine de Cluj; avec cette dernière, ils échangent deux professeurs par année durant une semaine. Enfin, le doyen de cette faculté mentionne deux projets de jumelages, l'un avec l'Université de Montpellier et l'autre avec l'Université de Heidelberg. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ces deux universités sont déjà liées entre elles par un jumelage de sorte que la réalisation de ces projets avec l'Université de Bologne permettrait de créer des liens et des échanges en triangle. Il est tout aussi curieux de constater que la réponse du Doyen de la Faculté des lettres contredit celle du Président de la Faculté de droit et de jurisprudence ainsi que celle du Recteur de la même Université. On peut supposer que si le Sénat a été jusqu'à présent réticent à la conclusion d'accords de jumelages, il existe dès maintenant un fort courant en faveur de ceux-ci qui ressort de la réponse du Doyen de la Faculté des lettres. D'autres sources nous ont permis de repérer des relations entre universités italiennes et des universités françaises ou allemandes; exemples: des rapports suivis existent entre l'Université de Grenoble et les Universités de Padoue et de Catane; avec celle-ci, ils se sont noués à la suite d'un jumelage des deux villes. Entre les Universités de Francfort et de Rome des relations intenses en 1958-59 ont perdu de leur importance au cours de ces deux dernières années par manque de moyens financiers. Des résultats négatifs ont été également enregistrés dans les tentatives d'échanges suivis entre l'Université de Francfort d'une part et d'autre part les Universités de Pise et de Gênes. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur l'exemple des échanges entre les Universités de Francfort et Rome. Mais dès à présent, on est fondé à conclure, surtout si on admet en principe l'hypothèse que les non-réponses équivalent à un constat de carence, que les Universités italiennes ne participent que d'une manière négligeable aux relations suivies avec d'autres universités européennes et étrangères. Elles connaissent des échanges sporadiques selon une procédure classique.

La plus forte proportion de réponses revient aux Universités néerlandaises. Sur 30 questionnaires nous avons obtenu 7 réponses dont une négative. Là aussi on constate qu'il n'existe pas de jumelages mais uniquement des contacts plus ou moins étroits avec des universités européennes et étrangères. La Faculté de médecine de l'Université de Leyde semble maintenir des contacts assez réguliers avec la Faculté de médecine de l'Université d'Edimbourg, contacts qui selon le Doyen néerlandais pourraient se développer en une certaine collaboration. D'autres exemples peuvent être cités: la Faculté de théologie de l'Université d'Utrecht organise annuellement une rencontre d'environ deux jours avec la Faculté de théologie de l'Université de Muenster, elle développe ses contacts avec la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg et collabore au « Corpus hellenicum » avec la Faculté de théologie de l'Université Martin Luther (Halle). La Faculté de lettres de la même Université a toutes sortes de contacts plus ou moins suivis; l'Institut d'histoire maintient des contacts avec les historiens de l'Université de Gand et pratique régulièrement des échanges de professeurs. De

son côté, la Faculté de théologie de l'Université de Nimègue a de nombreuses relations avec des Facultés étrangères: ses professeurs ont des contacts fréquents avec leurs collègues des Facultés de théologie de Louvain, Muenster, Munich, Strasbourg et Paris. Quant à la Faculté de droit de la même Université, elle entretient des relations assez intenses avec la Faculté de droit de l'Université de Poitiers; un système de bourses d'échange fonctionne: l'Université de Poitiers offre chaque année une bourse à un étudiant de Nimègue et, pour sa part, l'Université de Nimègue met aussi une bourse d'études à la disposition d'un étudiant poitevin; cet échange s'effectue donc entre des étudiants des Facultés de droit. De temps en temps, des professeurs d'une Faculté sont invités par l'autre à donner des cours. En dehors de ces échanges, on organise parfois des visites amicales. La Faculté de droit de Nimègue entretient également des contacts avec d'autres facultés: les professeurs de cette Faculté ont des rapports réguliers avec leurs collègues de la Faculté de droit de l'Université de Muenster; tous les deux ans sont effectuées des visites réciproques avec la participation de tous les membres de la Faculté. La réponse de l'Université d'Amsterdam revêt un caractère plus général: elle indique que les échanges de professeurs se pratiquent entre les pays membres du Conseil de l'Europe qui ont adhéré à la Convention culturelle européenne; dans ce cadre, chaque pays a la possibilité d'inviter trois professeurs. Les échanges s'effectuent aussi par l'intermédiaire d'accords bilatéraux. Avec les Etats-Unis ils se réalisent par le truchement de « United States Educational Foundation » (USEF). Celle-ci diffuse chaque année la liste des « Fulbright professors » qui viennent faire un séjour en Europe et que les Universités peuvent inviter à divers titres. Il semble que ce mécanisme donne lieu à certains contacts entre professeurs américains et professeurs néerlandais. Telles sont en gros les éléments intéressants que contiennent les réponses des universités néerlandaises; si elles maintiennent des relations de divers types avec les universités européennes et étrangères, elles ne pratiquent pas le procédé de jumelages.

Le record de non-réponse a été battu par les universités de Belgique: une seule réponse reçue sur 19 questionnaires envoyés, celle de l'Université de Gand. Un jumelage effectif existe entre les Universités de Gand et de Lille. Dans le cadre de ce jumelage, les deux universités échangent régulièrement des professeurs et des lecteurs. L'Université de Gand a établi récemment des relations d'échanges sous la forme de jumelage avec les universités suivantes: Medical School of Baylor University, Houston (Etats-Unis), l'Institut Polytechnique de Bucarest, l'Institut de Médecine de Bucarest et l'Université de Jassy (Roumanie); l'Université de Bratislava (Tchécoslovaquie), l'Université de Cracovie (Pologne), ainsi qu'avec le Technion-Israel Institute of Technology, Haïfa. Nous ne possédons aucune indication sur les résultats et le fonctionnement de ces jumelages. Ce qui néanmoins mérite d'être souligné en vue de cette liste c'est que sur le total de huit jumelages cinq concernent les pays de l'Europe de l'Est. Plusieurs leçons peuvent être dégagées bien que sur plus de 300 questionnaires envoyés nous n'ayons reçu que 49 réponses, et bien que ces réponses ne couvrent pas toutes ou la majorité des universités. C'est surtout le cas pour l'Italie ou la Belgique. Pour la France et l'Allemagne les résultats sont plus satisfaisants surtout si l'on tient compte du fait qu'elles couvrent l'essentiel des rapports de jumelages et d'échanges

réguliers. Ces résultats bien que partiels confirment en fait notre hypothèse de départ: les relations de jumelage s'établissent essentiellement entre la France et l'Allemagne. D'ailleurs la plupart des réponses coïncident avec les données sur les jumelages obtenues d'autres sources telles que la Conférence européenne ou franco-allemande des Recteurs. Par ce recoupement nous avons pu constater qu'en principe les silences indiquent que peu ou rien n'existe du côté des universités qui n'ont pas répondu.

Parallèlement au lancement de cette enquête par écrit, nous avons procédé à des sondages sur place. Cette investigation directe a été limitée au couple France-Allemagne, ainsi qu'aux universités ayant conclu des jumelages ou maintenant des rapports étroits et suivis. Ces enquêtes effectuées au début de 1965 pour préserver une certaine homogénéité dans le temps, ont porté sur les universités suivantes: Heidelberg-Montpellier; Aix-Tubingen; Lyon-Francfort; Grenoble-Fribourg B.; Paris-Munich. Les renseignements obtenus par interview ont permis de compléter ceux qui ont été fournis par écrit et vice-versa. Les personnes interviewées étaient dans certains cas des Recteurs eux-mêmes, mais le plus souvent soit des professeurs chargés des jumelages ou participant activement aux échanges dans le cadre de jumelages, soit du personnel administratif de l'université. Il va de soi que le but visé était de procéder à un sondage direct de plusieurs représentants de chacune de ces catégories. Dans la pratique cependant cet objectif n'a été que partiellement atteint. Des indications plus détaillées seront données au fur et à mesure que l'on fera état des renseignements ainsi recueillis.

Enfin, un dernier effort complémentaire a été fait: un questionnaire détaillé a été adressé à 130 Professeurs des universités françaises et allemandes pour la plupart des professeurs ayant participé ou étant susceptibles de participer aux échanges dans le cadre de jumelages. Ces questionnaires se répartissent comme suit: Université de Tubingen 43; Aix-en-Provence 8; Grenoble 10; Munich 17; Fribourg 14; Francfort 34; 4 Lyon. Pour Tubingen le chiffre est particulièrement élevé car nous avons voulu faire un essai en envoyant ce questionnaire à la plupart des professeurs de l'Université; pour Francfort d'autre part les destinataires sont à la fois les invités de Lyon et de Rome. Outre l'envoi direct de ces questionnaires, nous avons distribué 150 exemplaires aux professeurs allemands qui ont pris part au Colloque sur la recherche européenne organisé dans le cadre de la dernière Assemblée générale de l'AIEE à Bonn (Bad Godesberg) les 6 et 7 mai 1965. Dans l'ensemble donc environ 300 exemplaires de questionnaire ont été remis aux professeurs français et allemands, dont environ 250 aux professeurs allemands. Cette disproportion est due au fait que l'occasion de l'assemblée de l'AIEE permettait de toucher directement un nombre considérable d'entre eux. Cependant, sur ce total d'environ 250 questionnaires, il faut faire la part des doubles emplois. En effet, on peut estimer que nombreux sont les professeurs qui ont participé à la fois à ce Colloque et aux échanges dans le cadre de jumelages. Pour être réaliste, on doit admettre que sur ces 250 questionnaires la moitié à peu près a été envoyée deux fois à la même personne. Donc 125 plus 50 questionnaires ont été effectivement distribués, soit dans l'ensemble 175. Avec cette nuance que 125 professeurs allemands ont reçu deux questionnaires chacun et qu'en outre on avait bien des

raisons de s'attendre à des réponses nombreuses de la part des professeurs qui ont participé au Colloque et aux échanges, donnant ainsi les preuves de l'intérêt qu'ils portent aux problèmes européens. Malgré ces différents motifs d'espérer, les résultats ont été plus que médiocres: 17 réponses nous sont parvenues, soit le 10 % des questionnaires envoyés. 7 professeurs de l'Université de Tubingen, 4 de l'Université de Fribourg B., 2 de Munich, 1 de Universités de Bonn, Erlangen et Goettingen. Au total, force est de conclure que les résultats ainsi obtenus sont décevants: 100 demandes de renseignements ne donnent que 20 réponses environ (20 %); 314 questionnaires adressés aux Facultés obtiennent 49 réponses, soit 15 %; et 175 questionnaires individuels 17 réponses, soit moins de 10 %. Dans l'ensemble, sur 589 questionnaires envoyés nous n'avons reçu que 86 réponses, soit moins de 15 %.

Une question se pose nécessairement en vue de ces résultats: quelle est dans ces conditions, la valeur de notre enquête en général? Il s'agit évidemment d'un sondage qui devient de plus en plus partiel au fur et à mesure que nous passons des deux premiers envois (universités et facultés) aux questionnaires adressés aux professeurs. Si nous avons pu prétendre couvrir à peu près toutes les universités situées dans les pays de la Communauté européenne, nous n'avons songé à aucun moment à la possibilité d'envoyer des questionnaires à tous les professeurs universitaires appartenant à ces universités. D'ailleurs cet effort aurait été aussi démesuré qu'inutile. Bien que nous ayant limité à des professeurs susceptibles de s'intéresser à notre enquête, nous n'avons reçu que peu de réponses. Il est probable que le nombre de non réponses aurait augmenté en proportion géométrique avec l'accroissement du nombre de questionnaires aux professeurs. Si à ces limitations on ajoute celle supplémentaire et plus drastique imposée par la technique de l'enquête sur place qui, faute de personnel et de moyens que demande une vaste enquête, a dû porter sur un nombre restreint de jumelages, on est dans l'obligation de constater que par rapport à l'ensemble des universités européennes et même celles de la Communauté européenne la portée de notre recherche est limitée. Dans ces conditions, il est impossible d'en tirer des conclusions générales valables pour la plupart des universités européennes. Un premier point est acquis: il s'agit d'une enquête limitée dont les résultats ne peuvent être que partiels. La faible proportion des réponses reçues indique par ailleurs d'une part l'indifférence des destinataires ou leur manque d'habitude de participer aux enquêtes de ce genre et, d'autre part, qu'il n'existe pour l'instant que relativement peu de jumelages et de rapports suivis et étroits entre universités européennes. Dans ce sens, le nombre réduit de réponses reçues est aussi révélateur.

En revanche, limitée au champ restreint des jumelages et des relations de collaboration et d'échanges suivies, notre enquête acquiert une valeur et une portée plus grandes. Ainsi qu'il ressort des réponses reçues aux trois types de questionnaires écrits, celles-ci émanent principalement des universités ou des professeurs qui participent aux jumelages ou aux échanges suivis. Quant aux enquêtes sur place, elles portent par définition sur quelques exemples de relations étroites ou de jumelages repérés par avance. De la sorte, intentionnellement ou non, la plupart des réponses et nos investigations sur place se trouvent être concentrées sur un nombre restreint de liens particuliers. A ce propos, il faut remarquer que des rapports que nous n'avons pas pu

repérer par ces divers moyens d'approche soit n'existent pas soit accusent une très faible intensité ou fréquence. Cette constatation qui se dégage du bilan général de l'ensemble des moyens d'investigation mis en œuvre – dont les demandes de renseignements adressées aux organismes d'échanges ou de collaboration telle la Conférence des Recteurs – confirme notre hypothèse émise ci-dessus, à savoir que le silence de nos destinataires correspond en principe à l'inexistence de liens étroits et suivis.

D'autre part, ces différentes méthodes d'investigation convergent toutes vers les points où les rapports sont les plus intenses. La confrontation et la mise en commun des résultats ainsi obtenus par des moyens divers et indépendants fournissent des données intéressantes. Ces données nous semblent avoir une valeur d'autant plus sûre qu'elles résultent de ces recoupements de divers résultats qui par ailleurs se complètent souvent.

En conclusion, si notre enquête n'a pas apporté de réponses générales, elle demeure valable dans le champ strictement limité des jumelages et des rapports étroits que nous avons tout particulièrement étudiés. Dans ces limites, elle garde la valeur d'un sondage partiel pratiqué sur les exemples qui offrent le maximum de liens. Mais ce sondage n'a pas porté sur un échantillon général et représentatif des rapports entre universités européennes. Bien au contraire, il s'agit d'un échantillon qui n'est représentatif que des foyers de rapports les plus intenses et les plus caractérisés. Dans ce sens, c'est un échantillon exceptionnel à portée limitée. Mais cette réduction méthodique tout en comportant certains risques, offre un grand avantage: sur ces points choisis, nous avons pu braquer les différents moyens d'investigation et procéder de la sorte à une étude plus approfondie. Telles sont en gros les remarques préliminaires sur la portée scientifique de notre analyse.

2. Divers tableaux

Le tableau qui suit a été élaboré d'après plusieurs sources: la Conférence franco-allemande des Recteurs, l'enquête auprès des Universités allemandes effectuée par G. Hindrichs⁹, l'enquête 1962 sur les jumelages et échanges internationaux entre les Universités françaises et étrangères, menée par l'Université de Paris, et enfin notre enquête auprès des Universités de la Communauté européenne (1964-65). Le premier tableau contient les résultats de ces enquêtes répartis par pays et d'après chaque enquête. Il s'agit d'un tableau à la fois comparatif et récapitulatif. Le deuxième tableau est un aperçu synthétique élaboré en partant des résultats d'ensemble. Il implique un certain choix entre les renseignements contenus dans le premier tableau.

Nous allons pour commencer faire un bref commentaire du premier tableau selon les pays. Cet examen devra nous permettre de sélectionner ces données concernant les jumelages et les échanges suivis, de les compléter s'il y a lieu et de composer ainsi un tableau synthétique.

⁹ Annuaire 1964-65 de l'Association des Instituts d'études européennes, pp. 25-27.

France: L'enquête de 1962 a été menée par les autorités françaises auprès des Universités de France; elle rapporte donc les renseignements d'après les réponses des Universités. L'enquête de Hindrichs a été effectuée, en revanche, auprès des Universités allemandes qui dans leurs réponses ont apporté quelques indications sur leurs rapports avec les Universités françaises. Les résultats de cette enquête ont été publiés par l'Association des Instituts d'études européennes (Annuaire 1964-65, pp. 25-27). Elle a permis d'apporter quelques compléments à l'enquête précédente. Néanmoins, elle exige une certaine prudence dans l'interprétation des données car tous ces rapports figurent sous une seule rubrique: jumelages. On peut se demander si le terme allemand de Partnerschaft n'induit pas en erreur dans certains cas. La sélection pourra être faite par comparaison avec d'autres sources. Quant à notre enquête 1964-65, elle a porté ainsi que nous l'avons signalé précédemment, sur l'ensemble des Universités de la Communauté européenne. Les données que nous avons reproduites sur ce tableau proviennent selon les cas de l'une ou de l'autre université impliquée dans cette relation de jumelage ou d'échanges suivis.

On peut admettre que si les trois enquêtes donnent une même indication, celle-ci est sûre. Dans d'autres cas, il y a doute et il nous faudra trancher. *Cas sûrs:* Aix-Tubingen; Bordeaux-Hambourg; Clermont-Ferrand-Cologne; Caen-Wurtzbourg; Lille-Munster; Lyon-Francfort; Lille-Gand; Montpellier-Heidelberg; Montpellier-Louisville (Kentucky); Paris-Tokio; Poitiers-Marbourg; Rennes-Kiel; Rennes-Erlangen; Rennes-Exeter; -Aberdeen; -Rochester (USA); Toulouse-Bonn; Dijon-Mayence; Bordeaux-Bristol; Aix-Oxford; Aix-Rome; -Isphahan; Besançon-Skopje; Lyon-Université technique de Karlsruhe; ainsi nous obtenons 24 jumelages qui paraissent sûrs et sans contestation.

Cas de jumelages presque sûrs: Fribourg-Grenoble qui dans la plupart des listes reçues figure comme un jumelage et qui de fait peut être considéré comme tel. *Cas douteux:* Lille-Berlin; Lyon-Erlangen; Caen-Bonn; Poitiers-Reading; Montpellier-Bologne; Caen-Gottingen; Barcelona-Gottingen.

Rapports étroits et suivis: Grenoble-Padoue; -Catane; Caen-Bucknell (USA); Nancy-Karlsruhe; Paris-Munich; -Vienne; -Nimègue(?); Nancy-Clausthal; Poitiers-Nimègue; Strasbourg-Fribourg B.; -Nimègue; -Utrecht; Montpellier-Universités Espagnoles; Poitiers-R. Holoway Collège (Londres).

Nous obtenons donc dans l'ensemble les chiffres suivants:

Jumelages:

- 25 dont 4 avec des Universités extra-européennes à savoir
 - Montpellier-Louisville (USA)
 - Paris-Tokio
 - Rennes-Rochester
 - Aix-Isphahan
- 21 jumelages concernent les Universités situées en Europe dont
 - Europe de l'Est = 1 (Besançon-Skopje)
- 20 jumelages unissent les universités de l'Europe occidentale

- 4 jumelages unissent les Universités françaises aux Universités anglaises: Rennes-Exeter Rennes-Aberdeen; Aix-Oxford; Bordeaux-Bristol
 16 jumelages lient les Universités françaises aux Universités situées dans la Communauté européenne

En dehors d'un jumelage entre Lille et Gand, tous les autres concernent le couple France-Allemagne

- 15 jumelages unissent les Universités françaises aux Universités allemandes

Cas douteux de jumelages:

8 cas dont 5 concernent le couple France-Allemagne (Lille-Berlin; Lyon-Erlangen; Caen-Bonn et Poitiers-Göttingen; Caen-Göttingen)

1 Montpellier-Bologne est en cours

1 Montpellier-Barcelone est en cours

1 Poitiers-Reading

Ces rapports ont lieu principalement entre universités de l'Europe occidentale, 1 étant relatif aux échanges entre Caen et Bucknell (USA). Certes de nombreux autres rapports existent entre les Universités françaises et les autres universités du monde. Mais ainsi que nous l'avons spécifié, notre enquête ne visait que des rapports réguliers, suivis et étroits entre les universités; de plus, ces rapports devaient se pratiquer au niveau du corps enseignant et éventuellement à celui des étudiants; enfin, nous sommes bien conscients que dans ce domaine les résultats obtenus sont bien plus partiels et insuffisants que dans le secteur de jumelages.

En dehors des relations avec Vienne (Paris) et avec le Collège de Londres (Poitiers) et avec les Universités espagnoles, tous les autres rapports se nouent entre les Universités de la Communauté européenne. Avant d'en examiner brièvement quelques aspects tels qu'ils se dégagent des réponses reçues, il nous faut donner quelques indications sur les Colloques entre certaines Universités françaises et certaines Universités espagnoles. Ces informations ont été fournies par le Doyen de la Faculté de droit de Montpellier: tout d'abord, le jumelage entre les villes de Montpellier et Barcelone a été réalisé au cours de l'année 1964; des contacts dont on peut espérer qu'ils aboutiront dans un avenir très prochain (lettre du 9 avril 1965), ont été pris pour jumeler les deux Universités¹⁰. Un autre aspect intéressant de la collaboration interuniversitaire est le Colloque franco-espagnol des Facultés de droit des universités pyrénéennes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un véritable jumelage, cette initiative mérite d'être signalée d'autant plus qu'à l'instar de la collaboration dans le cadre de Regio Basiliensis elle groupe plusieurs universités de part et d'autre. Ce Colloque réunit les Facultés de droit espagnoles de Barcelone, Saragosse, Valladolid-Bilbao et les Facultés de droit et des Sciences économiques de Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Chaque année une rencontre a lieu tantôt dans l'une des Facultés espagnoles, tantôt dans l'une des Facultés françaises. Le circuit va être bouclé cette année 1964-65, avec le sixième Colloque qui se tient à la Faculté de droit de Valladolid-Bilbao. C'est un exemple

¹⁰ Ces divers renseignements concernant les relations entre Montpellier et Barcelone ainsi que les Colloques franco-espagnols nous ont été communiqués par le Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Montpellier, M. Georges Péquignot (lettre du 9 avril 1965).

d'un rapport régulier et multilatéral entre six universités de deux pays situées dans une région européenne.

3. Commentaire du tableau français

Quant aux autres rapports et échanges, nous ne nous référons ici qu'à quelques-uns de leurs aspects qui nous ont été signalés par des réponses émanant des Universités françaises ou résultant des enquêtes de sources françaises. A la suite d'un jumelage entre les villes de *Grenoble et de Catane*, les Universités des deux villes maintiennent aussi des rapports. En outre, l'Université de *Grenoble* a des rapports assez réguliers d'échanges et de visites mutuelles avec l'Université de *Padoue*. Des groupes d'étudiants de diverses Facultés de Grenoble rendent visite périodiquement, sous la conduite de plusieurs professeurs, à l'Université de Padoue, et vice-versa.

Un autre exemple intéressant est celui des rapports entre l'Ecole des Mines de *Nancy* d'une part et d'autre part l'Académie ou l'Ecole des Mines de *Clausthal*, ainsi qu'entre l'Ecole supérieure des industries chimiques de l'Université de *Nancy* et l'Ecole technique supérieure de *Karlsruhe*. Dans le premier exemple, si rien n'a été consigné par écrit, il existe cependant des échanges réguliers entre les professeurs, d'une part, et les étudiants d'autre part. Tous les deux ou trois ans, plusieurs professeurs et maîtres-assistants de Nancy vont donner pendant une semaine, des conférences à *Clausthal*, tandis que l'année suivante, c'est l'Ecole des Mines de Nancy qui reçoit les professeurs de *Clausthal*. Les sujets traités se rapportent aux Mines, à la Géologie, à la sidérurgie et à la physique du métal. Il convient de signaler l'échange régulier d'étudiants représentant *Clausthal* ou *Nancy*, à l'occasion par exemple, de la fête annuelle de l'Ecole « sœur ». Presque chaque année, l'Ecole des Mines de Nancy accueille un étudiant de *Clausthal* bien qu'aucun élève de Nancy n'ait jamais jusqu'à présent effectué de scolarité à *Clausthal*. Deux d'entre ces étudiants de *Clausthal* ont obtenu, en 1959 et en 1964, le diplôme de l'Ecole de Nancy dont l'équivalence avec le diplôme allemand a été reconnue au congrès de Berlin en octobre 1956. *Clausthal* néanmoins n'accorde pas automatiquement cette équivalence avec son propre diplôme. Quant aux élèves stagiaires venus à Nancy pour y faire une année d'études, ils n'ont pu, bien entendu, prétendre au diplôme de l'Ecole. Ils cherchaient surtout un complément d'information. Pour l'avenir, le Directeur de l'Ecole des Mines de Nancy a suggéré que les échanges qui pourraient avoir lieu à intervalle de deux ans, se situent au niveau de la *recherche* et non au niveau des enseignements dispensés aux élèves. Il paraît en effet difficile d'insérer dans les cours de l'Ecole, cours de formation relativement générale, des conférences sur des sujets nécessairement spécialisés. Le nombre de professeurs et chercheurs constituant chaque délégation devrait être de 5 ou 6, et le séjour serait consacré aux visites de laboratoires, conférences, débats s'adressant aux chercheurs ayant la même spécialité¹¹. Sur ce point, il faut insister

¹¹ Les réponses au questionnaire général concernant les jumelages et échanges faites par le Secrétaire général de l'Ecole des Mines de Nancy à l'intention du Doyen de la Faculté des sciences M. J. Aubry (le 5 mai 1965).

sur l'originalité de cette proposition. Dans toutes les réponses reçues, on met l'accent sur les échanges au niveau des enseignements et on souligne les difficultés d'une collaboration scientifique ou des échanges au niveau de la recherche. La suggestion du Directeur de l'école des Mines de Nancy rompt précisément avec cette opinion générale. Enfin, dans sa réponse, le Secrétaire général de l'Ecole des Mines de Nancy fait observer que toutes les rencontres réalisées ont connu un succès complet sur le plan humain. Il ne se pose aucun problème d'ordre linguistique et d'excellentes relations personnelles se sont instaurées entre les directions des deux Etablissements. De la sorte, ces échanges et visites réguliers ont favorisé les rapports humains entre professeurs et dirigeants des deux Ecoles.

Deux autres réponses nous ont été transmises par le Doyen J. Aubry: celle de l'école de Géologie et celle de la Chaire de Génie chimique. Dans la première, on signale que les professeurs chargés des relations entre les Etablissements en contact, à savoir l'Ecole de Nancy et l'Ecole supérieure de Karlsruhe, changent chaque année; il y a donc une rotation qui permet d'élargir le cercle des professeurs qui entrent en contact de côté et d'autre. Pour 1965-66, ce sont les géologues qui remplacent les chimistes. On mentionne aussi les difficultés linguistiques qui seraient importantes. Quant aux résultats de ces rapports, on se réfère aux échanges de publications ainsi qu'aux relations amicales. « En dehors d'une visite amicale, le jumelage avec Karlsruhe ne présente aucun intérêt pour les géologues nancéiens, tout au moins dans l'état actuel des recherches des deux groupes. » Il semble donc que dans ce domaine, les directions empruntées par les recherches divergent et ne permettent pas pour le moment des contacts plus fructueux. Il n'en reste pas moins que les visites amicales et régulières sont un des aspects essentiels de ces rapports.

Le titulaire de la chaire de génie chimique M. P. Le Goff a apporté des éléments supplémentaires aux réponses ci-dessus. Tout d'abord, il écarte tout malentendu en précisant qu'il n'y a pas de jumelage officiel entre l'Université de Nancy et l'Ecole technique supérieure de Karlsruhe. Ce sont les deux villes de Nancy et de Karlsruhe qui sont jumelées depuis 1955, et à ce propos des relations semi-officielles se sont établies entre les deux Etablissements d'enseignement supérieur de ces deux villes. C'est un des exemples où le jumelage entre les villes entraîne des relations étroites entre les institutions d'enseignement supérieur. S'il n'existe pas de professeurs chargés officiellement de ces relations, une dizaine de professeurs de Karlsruhe et également une dizaine de professeurs de Nancy ont collaboré essentiellement dans le domaine de la physique, de la chimie et de la géologie. Des visites réciproques de groupes d'étudiants et de professeurs ont lieu d'une ville à l'autre. Depuis trois ans, il y a eu environ quatre ou cinq visites organisées dans chaque sens, groupant soit une dizaine de professeurs emmenés par le Recteur ou leur Doyen, soit dans d'autres cas une vingtaine d'assistants et de chercheurs dirigés par leurs professeurs. D'autre part, on organise des colloques annuels entre chercheurs des deux établissements, intéressés dans les problèmes de physico-chimie et de génie chimique. En juillet 1964, un colloque groupant 25 Allemands et 25 Français environ a été convoqué par les Nancéiens au Chalet Universitaire de la Schlucht dans les Vosges. A ce colloque, 5 jeunes chercheurs de chaque établissement ont exposé les résultats de leurs travaux et en ont discuté en

commun. Au début de juillet 1965, un colloque similaire a été organisé par Karlsruhe dans le Chalet Universitaire de la Forêt Noire. Dans ces rencontres, moins de problèmes linguistiques se sont présentés que l'on aurait pu l'imaginer a priori, car beaucoup d'Allemands parlent français, par contre le nombre de Français parlant allemand est très faible. En cas de difficulté, tout le monde se met à parler anglais. Il va de soi que c'est uniquement la Faculté des sciences et surtout les écoles d'ingénieurs de l'Université de Nancy qui peuvent avoir des contacts fructueux avec la Technische Hochschule de Karlsruhe. Il semble qu'au niveau des étudiants, peu d'échanges ont lieu. Le professeur Le Goff mentionne le cas d'un élève de Karlsruhe qui prépare un diplôme d'études supérieures dans son laboratoire. En revanche, on n'a trouvé aucun candidat nancéien pour bénéficier de la bourse qui était offerte par les Allemands et qui couvrirait un an de séjour à Karlsruhe. La raison en est vraisemblablement que le montant des bourses offertes par les Allemands était inférieur à celui des bourses généralement attribuées en France.

Quels sont les résultats de ces échanges et contacts? Sur le plan scientifique, ils sont jugés généralement assez faibles sinon très faibles. Par contre, on leur attribue une assez grande valeur humaine. Des relations personnelles entre universitaires se sont développées comme par exemple entre les professeurs Rumpf de Karlsruhe et Le Goff de Nancy. Un autre exemple de collaboration est le suivant: le professeur Le Goff a été invité à participer à un jury de thèse qui s'est tenu à Karlsruhe en juin 1965. Ainsi malgré les difficultés que rencontre une collaboration scientifique continue, des liens de coopération de divers types se sont noués, des colloques se succèdent avec une régularité frappante et avec une participation non négligeable au niveau de professeurs et de chercheurs, ainsi que des visites réciproques. De ce fait, il semble que les rapports personnels entre enseignants et chercheurs se sont accrus. C'est là d'après toutes les réponses reçues l'aspect le plus positif de ces contacts.

Un dernier point reste à élucider: certes, il ressort d'après nos correspondants que nous n'avons pas à faire à un jumelage conclu selon les règles de l'art; il n'en est pas moins vrai que l'intensité et la régularité de ces relations et échanges nous permettent de conclure qu'il s'agit là d'un cas de jumelage semi-officiel ou de jumelage de facto. En comparant ces rapports avec ceux qui existent entre diverses universités jumelées, on est bien obligé de reconnaître que leur fréquence et leur constance dépassent souvent celles que l'on observe dans les jumelages officiels ou formels. En conclusion, nous considérons ce cas comme celui d'un jumelage de fait entre la Faculté des sciences de Nancy et la Technische Hochschule de Karlsruhe. On pourrait en dire autant, avec quelques réserves, des rapports existant entre l'Ecole des Mines de Nancy et l'Académie de Clausthal. De toute manière, dans l'un comme dans l'autre cas, des relations personnelles étroites et suivies ont été instaurées au niveau des directions, de professeurs et de chercheurs français et allemands.

4. Commentaire du tableau allemand

Le procédé est le même que celui employé pour l'élaboration du tableau français. Cette manière de faire permet un meilleur contrôle des informations et de plus elle

donne une image des jumelages et des rapports existant entre les Universités allemandes et les autres Universités, non seulement françaises comme c'est le cas dans le tableau français. Les commentaires généraux relatifs aux diverses sources que nous avons faits à propos du tableau français s'appliquent ici aussi.

Le premier cas, celui de l'Université de Berlin, est difficile à trancher. Les renseignements que nous possédons ne proviennent que d'une seule source: l'enquête de Hindrichs. Or nous avons déjà pu constater que l'auteur de cette enquête n'a pas fait de distinction précise entre jumelage et rapports d'échanges suivis. Chez lui tout figure sous la rubrique de jumelages. D'autre part, malgré l'envoi de nombreux questionnaires à plusieurs reprises nous n'avons pu obtenir de réponses de Berlin sauf une, celle du Doyen de la Faculté des Mathématiques et des Sciences. Sa réponse est négative, sa Faculté n'ayant pas de jumelage. Dans ces conditions, nous avons le choix entre accepter telles quelles les données de Hindrichs ou les classer parmi les jumelages douteux. Dans le cas Berlin-Lille, il faudrait admettre qu'il s'agit de simples échanges étant donné que ce jumelage ne figure ni dans l'enquête française ni dans toute autre source (liste des jumelages de la Conférence des Recteurs, listes françaises ou allemandes) à l'exception d'une seule qui reproduit en allemand la situation en avril 1961. Le titre que porte cette liste est le suivant: « Partnerschaftsähnliche Beziehungen zwischen deutschen und französischen Hochschulen. » En outre, après la mention de la relation entre Freie Universität Berlin et université de Lille on en indique la nature: Austausch von Gastprofessoren. Aucune des sources postérieures sauf Hindrichs ne mentionne même pas les rapports entre ces deux Universités. Malheureusement, l'Université de Lille n'ayant pas donné de signe de réponse, il nous a été impossible de procéder à un contrôle par recoupement. Néanmoins, les motifs de douter sont tels qu'il nous faut ranger cet exemple dans la catégorie des cas douteux. Nous procéderons ici d'une manière arbitraire en décidant que trois cas peuvent être considérés comme effectifs et trois comme douteux. Bonn-Toulouse est confirmé, tandis que Caen-Bonn pourrait être classé parmi les rapports étroits, la liste allemande qui en fait mention les classant dans la catégorie des rapports sans accord de jumelage. Là aussi il est impossible de faire un contrôle efficace car ni Caen ni Bonn n'ont répondu. Erlangen-Rennes peut être admis comme sûr selon la réponse d'Erlangen qui précise que ce jumelage a été conclu de fraîche date. En revanche, le lien entre Erlangen et Lyon n'est pas mentionné dans cette réponse. Les deux autres sources en faisant état, il nous faut bien l'admettre tout en supposant que ce rapport ne donne pas lieu à des rapports particulièrement étroits. Le jumelage Erlangen-Florence nous semble douteux: notre enquête n'en contient aucune trace et, de plus, les deux réponses émanant de la Faculté de jurisprudence de l'Université de Florence et de la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles nient catégoriquement l'existence de jumelages avec d'autres universités européennes. Nous le classons dans la catégorie de rapports suivis. Faute de preuves a contrario, nous admettons le jumelage avec Manchester. Le jumelage Lyon-Francfort est un cas sûr en principe bien que Lyon ne reconnaisse pas l'existence d'un lien formel, d'un texte précis tout en admettant que l'essentiel c'est que le lien est solide (voir enquête à Lyon, entretien avec M. Soulat). Pour les autres cas mentionnés par Hindrichs, la question reste ouverte: pour Rome,

il s'agit selon Knussmann d'un programme d'échanges et non pas d'un véritable jumelage contractuel. On peut classer ce lien dans les rapports d'autant plus que les échanges ne fonctionnent qu'au ralenti. Le même résultat négatif a été enregistré avec les autres universités: Gênes, Pise, Ankara, Chicago (enquête à Francfort). Même si dans certains cas, des accords ont été passés, les résultats ne permettent pas de les classer parmi les jumelages. On peut conclure qu'il existe deux jumelages et que le reste appartient à la catégorie des échanges. Pour Fribourg B., le cas est plus simple: deux jumelages avec Grenoble et Glasgow et des rapports avec Bâle et Strasbourg. Pour Goettingen la situation est la suivante: rapports avec Caen, Groningen et Utrecht; les relations avec Poitiers et l'Institut d'études politiques de Paris peuvent être classées dans la même catégorie, d'autant plus que la réponse que nous a adressée le Doyen de la Faculté de droit ne les mentionnent pas. Hambourg est jumelé avec Bordeaux, Southampton et Caracas (au ralenti). Le cas de Salonique peut être classé dans la catégorie des rapports car la lettre que nous avons reçue du « Syndic de l'Université de Hambourg » ne contient aucune allusion à ce lien. Heidelberg est jumelé avec Montpellier et Kiel avec Rennes. Pour les autres quatre cas pour lesquels nous ne disposons que des renseignements d'une seule source, nous déciderons arbitrairement que deux sont des jumelages et deux des rapports. Trois jumelages sûrs: Cologne-Clermont-Ferrand, Mayence-Dijon, Marbourg-Poitiers. Marbourg est aussi jumelé à Lausanne et à Bristol. Munich a des rapports avec Paris et avec Nimègue. Munster est jumelé à Lille et a des rapports avec Nimègue et Utrecht (Facultés de théologie). Jumelages: Aix-Tubingen, Wurzburg-Caen, Karlsruhe-Nancy et Clausthal-Nancy. Dans sa réponse, le Recteur de Wurzburg n'ayant pas fait état du jumelage avec Padoue, nous classons cette relation dans la catégorie de rapports. Par ce procédé de trillage nous obtenons le résultat suivant: 27 jumelages sûrs et 3 douteux, 24 Rapports.

5. Commentaires généraux

Les tableaux italiens et néerlandais se passent de commentaires: du côté italien, nous considérons qu'il existe 1 jumelage (Rome-Aix), 2 en cours de Bologne avec Heidelberg et Montpellier et 7 rapports. Pour les Pays-Bas, nous obtenons des résultats douteux, à savoir 13 Rapports. Il en est de même pour la Belgique: les résultats semblent très partiels car nous n'avons reçu qu'une seule réponse de l'Université de Gand qui fait état de 7 jumelages; des renseignements du côté néerlandais mentionnent des rapports entre Utrecht et Gand, et Nimègue et Louvain.

Un coup d'œil général sur ces tableaux nous permet de constater que pour la France sur 48 cas de rapports et de jumelages, 5 seulement concernent des relations avec des Universités extra-européennes dont 3 avec les universités américaines (2 jumelages et 1 rapport), 1 jumelage avec celle de Tokio et un autre jumelage avec celle d'Ispahan (au ralenti). L'essentiel donc: des rapports suivis ont lieu entre les universités européennes à savoir 43 dont 32 entre universités situées dans la Communauté européenne. Pour l'Allemagne, les chiffres sont les suivants: sur un ensemble de 54 rapports ou jumelages, la totalité moins 1 se situent en Europe, dont 35 dans la Communauté

européenne. Pour les *Pays-Bas* sur un total de 13 rapports ou jumelages, tous ont lieu en Europe et 11 dans le cadre de la Communauté européenne. Le total de 10 pour l'*Italie* ne concerne que l'Europe, dont 8 la Communauté européenne. Enfin, pour la *Belgique* sur 9 relations indiquées, 2 sont extra-européennes et 3 seulement dans le cadre de la CEE. Ainsi que l'on peut noter, 4 sur 7 jumelages ont été conclus avec les universités de l'Europe de l'Est.

Il ne nous reste qu'à insister une fois de plus sur la portée très aléatoire des chiffres qui concernent en particulier l'Italie et la Belgique. Les données les plus complètes se rapportent au couple France-Allemagne dont la grande majorité des Universités a été couverte par recoupement de diverses enquêtes. Si les dernières données semblent valables pour les jumelages, elles demeurent très fragmentaires pour les autres types de rapports et d'échanges. Dans ce domaine, il faut faire preuve de la plus grande prudence, voire réserve. Nous analyserons plus loin trois exemples de ces rapports qui ne sont que des exemples et non des échantillons représentatifs.

Il n'est pas superflu de rappeler ici que tout un réseau très important de relations d'échanges plus ou moins sporadiques ou régulières a entièrement échappé aux mailles de notre enquête. Ces échanges au niveau des professeurs individuels sont assez fréquents notamment avec les Etats-Unis. Par leur système de Fulbright, ceux-ci permettent à de nombreux professeurs américains d'effectuer de véritables tournées de conférences dans diverses universités européennes. D'autre part, dans le sens inverse, les subventions accordées par les Fondations américaines donnent la possibilité à de nombreuses universités américaines d'inviter des professeurs européens. Cet échange assez important se situe essentiellement sur le plan des relations individuelles et non pas sur celui des rapports entre établissements d'enseignement. Les universités ne sont concernées par ces échanges que dans la mesure où leurs professeurs s'absentent ou qu'elles accueillent des professeurs étrangers invités grâce à ce système.

Section II: Relations interuniversitaires

1. Deux exemples de collaboration: Goettingen-Caen et Francfort-Rome

Nous examinerons brièvement deux exemples: Goettingen-Caen, Francfort-Rome. Pour ces deux cas, nous ne disposons que des données qui proviennent des sources allemandes: pour le premier exemple, il s'agit d'une réponse écrite adressée par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Goettingen (M. Gamillscheg, 2 avril 1965); pour le deuxième par contre, c'est notre enquête sur place qui a révélé l'existence et la nature du lien entre les deux universités (16-17 mars 1965).

L'Université de Goettingen maintient des relations étroites avec l'Université de Caen sans que cette relation puisse être qualifiée de jumelage officiel. Comme dans d'autres cas, ces rapports sont assurés par l'intermédiaire du Rectorat secondé dans cette tâche par le professeur Kellermann (philologie romane). Il n'existe pas de comité de liaison proprement dit. Les échanges concernent des professeurs (conférences), ainsi que des étudiants dont plusieurs séjourneraient une année dans l'autre Université. La réponse

exprime des espoirs quant au renforcement des liens personnels et de la collaboration scientifique. Elle est optimiste quant à l'évolution et au développement de ces relations, mais elle souligne aussi le souci des responsables de maintenir des rapports aussi intenses avec d'autres pays. Dans une autre réponse aussi laconique qu'imprécise, notre correspondant de l'Université de Giessen indique que plusieurs facultés de l'Université ont des jumelages avec des universités extra-européennes, tandis que de tels liens officiels n'existent pas dans ses rapports avec des universités européennes. Cette réponse paraît pour le moins curieuse surtout si l'on la compare avec les résultats de l'enquête Hindrichs qui, nous avons pu le voir, contient le maximum d'indications de jumelages ou rapports. Selon cette dernière, l'Université de Giessen et Goettingen est « jumelée » ou en rapport avec l'Institut d'études politiques de Paris, et les Universités de Caen, Poitiers, Gröningen et Utrecht. Il n'y a là aucune trace de jumelages extra-européens. Il faut noter que cette Université allemande est de création récente et que par conséquent toutes ses relations extérieures n'en sont qu'à leurs débuts.

De notre enquête à Francfort qui d'ailleurs se limite pour l'essentiel à un entretien avec un responsable de l'Université de Francfort, il résulte ce qui suit sur les rapports entre Francfort et Rome. Il s'agit là d'un programme d'échanges et non pas d'un véritable jumelage. Les échanges qui portaient sur les professeurs et les étudiants prirent un excellent départ en 1958/59. Au cours de cette première année 9 professeurs italiens de diverses Facultés de l'Université de Rome sont allés faire des cours et conférences à l'Université de Francfort; pendant ce même laps, 12 professeurs de Francfort se sont rendus à Rome. En revanche, en 1960/61, un seul professeur italien de philologie est allé à Francfort et d'autre part un seul professeur allemand de la même spécialité s'est rendu à Rome. Au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 seulement 5 professeurs italiens ont pu se rendre à Francfort. En revanche, pour cette même période 14 professeurs allemands ont pu séjourner à Rome. Parfois, ce sont les mêmes professeurs qui y ont été à plusieurs reprises. Après un fléchissement en 1960 - 1 seul professeur a été échangé - Francfort a envoyé régulièrement 4 professeurs environ par an en 1961, 1962 et 1963. Une nouvelle baisse est enregistrée en 1964 et 1965, années au cours desquelles seulement 3 professeurs en tout ont été envoyés à Rome. Deux constatations s'imposent: d'abord le ralentissement du rythme des échanges et ensuite le déséquilibre dans les échanges en faveur des professeurs allemands et au détriment des professeurs italiens. Selon les informations recueillies, les causes de ce recul et de ce déséquilibre sont dues à un manque de moyens financiers de l'Université de Rome. Si de nombreux professeurs se sont rendus de Francfort à Rome c'est essentiellement parce que le Deutscher Akademischer Austauschdienst donne de l'argent. Ce service finance des échanges de courte durée en remboursant les frais de voyage et de séjour pour une semaine. Certains de ces échanges ont eu lieu pour une durée plus longue, à savoir d'un semestre. Dans le cadre de ces échanges, c'est l'Université qui envoie le professeur qui se charge de le défrayer, ce qui explique la carence du côté italien. Le même résultat général a été observé au sujet des étudiants. A ce niveau les échanges ont cessé faute de moyens. Nous avons mentionné le fait que le même résultat négatif a été enregistré avec d'autres universités: Gênes, Pise, Ankara, etc. Il y eut également des échanges avec Chicago qui sont tombés. Avec Bruxelles,

4 étudiants étaient échangés par année de chaque côté. Mais cet échange ne fonctionne plus depuis 1962. Une tentative d'échange a été faite avec l'université de Strasbourg. Une invitation de Strasbourg en 1960 a donné lieu à une visite des professeurs de Francfort à Strasbourg. Mais cette expérience n'a pas été renouvelée, d'autant plus qu'aucun professeur de Strasbourg n'est venu à Francfort. De renvoi en renvoi, cette tentative a été abandonnée.

Lors d'un entretien avec le préposé aux échanges de boursiers à Francfort, nous avons pu noter que les échanges avec l'université de Modène se font par l'intermédiaire des instituts et portent sur une durée de 2 à 3 mois. Des échanges semblables de boursiers ont lieu avec l'université de Pise. L'intensité de ces échanges dépendant des fonds disponibles, leur nombre est peu important. Avec Chicago, on pratique l'échange d'un étudiant de part et d'autre par année et pour la durée de toute une scolarité de deux semestres. Avec Gênes, on échange 1 étudiant par an de chaque côté: 1 germaniste va à Francfort et 1 romaniste de Francfort à Gênes. Avec Glasgow, 1 étudiant coté de la manière suivante: un étudiant va au semestre d'hiver, un autre au semestre d'été. Pour Bristol et Newcastle, il n'y a pas de bourse, mais seulement une aide. Avec Lyon, l'échange est le plus intense: 2 étudiants de chaque côté et par année. Il semble cependant que du côté lyonnais on éprouve des difficultés à trouver deux candidats pour Francfort.

2. Exemple Paris-Munich

C'est sur cet exemple que nous possédons le plus de renseignements: d'une part des sources écrites telles que trois réponses des doyens des Facultés de droit et des sciences économiques, des sciences, et celle des lettres et sciences humaines. Toutes indiquent qu'il n'y a pas de jumelage se référant en particulier aux jumelages entre facultés de diverses universités. En outre la réponse écrite du Rectorat de l'Université de Munich qui signale que l'Université n'a pas conclu de lien de jumelage ou de *Partnerschaft* officiel avec une autre université. Il existe selon cette lettre du 14 avril 1965, entre l'Université de Munich, ses Facultés et un grand nombre de ses instituts et des universités étrangères des relations multiples et amicales qui conduisent aussi à des échanges courants de professeurs visitants. L'Université de Munich a de plus organisé au cours de ces dix dernières années, en commençant avec une invitation qu'elle avait adressée à l'Université de Paris, des semaines étrangères qui ont lieu chaque année et qui ont facilité l'établissement de relations amicales entre universités. Quant à l'organisation des conférences de professeurs invités, elle dépend des Facultés elles-mêmes. Ces éléments ont été éclairés par divers entretiens dont celui avec un Regierungsrat qui a confirmé que des semaines de visite réciproque ont été organisées avec des universités de plusieurs pays. Cette information permet de ne pas exagérer dès l'abord la portée ou le sens du premier échange avec Paris en 1955 et 1956.

Une autre source écrite: le rapport que le professeur A. Marchionini a présenté au Sénat sur ces relations et dont nous avons pu extraire quelques éléments intéressants. Le reste de notre information a été fourni par des entretiens sur place, tant à Paris

qu'à Munich. A Paris l'entretien a eu lieu notamment avec M. Varnier, secrétaire de la Conférence des Recteurs français (Office national des Universités); avec M. Georges Bourjac, secrétaire général de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, ainsi qu'avec le personnel du secrétariat général des services universitaires du 9 décembre au 12 décembre 1964. A Francfort avec le personnel du Rectorat et avec les professeurs Marchionini et Noyer-Weidmer (mars 1965).

En synthétisant les données émanant de ces différentes sources, on obtient la description suivante des rapports entre Paris et Munich:

Au cours de l'automne 1954, l'Université de Paris reçut une invitation du professeur Marchionini, Recteur de l'Université de Munich. Il s'agissait d'envoyer une nombreuse délégation à Munich pendant une semaine; les professeurs faisant partie de cette délégation occuperaient les chaires de leurs collègues allemands afin de mettre au courant les maîtres et les étudiants munichoïses de l'état actuel de leurs travaux, faire le point de la science française et surtout nouer des relations personnelles et des liens de sympathie entre maîtres parisiens et munichoïses, ainsi qu'entre étudiants des deux universités puisqu'une délégation de la Fédération des Étudiants de Paris avait été conviée en même temps à Munich. Après délibération, le Conseil de l'Université de Paris décida d'accepter cette invitation et la semaine de l'Université de Paris à Munich eut lieu en février 1955. Une nombreuse délégation comprenant 24 professeurs de toutes les Facultés était conduite par le Recteur Sarraïlh. Cet événement a été particulièrement important. Non seulement la délégation de Paris fût reçue avec grand honneur et obtint un succès qui n'est pas encore oublié; mais surtout cette semaine à Munich a marqué la reprise des relations officielles entre les Universités allemandes et françaises. Avant cette date, il n'y a eu que des voyages individuels de professeurs d'un côté et d'autre de la frontière.

L'année suivante au mois de mars, l'Université de Paris accueillit à son tour une délégation de vingt professeurs de l'Université de Munich conduite par le pro-recteur Marchionini. La semaine de l'Université de Munich rencontra elle aussi un remarquable succès. Depuis cette époque, l'Université de Paris et celle de Munich n'ont pas cessé d'échanger des professeurs de toutes les disciplines. Telle est la description de ces semaines qui se dégagent de la réponse de l'Université de Paris au questionnaire préparatoire à la troisième conférence des Recteurs allemands et français et relatif aux jumelages d'Universités (1960). D'après ce document, malgré l'absence de protocole officiel de jumelage entre les deux Universités, des échanges se sont poursuivis.

Contrairement à cette dernière information, il semble selon d'autres sources françaises que depuis 1957 il n'y a pas eu pratiquement d'échanges d'une certaine ampleur, ce qui n'exclut pas des échanges moins spectaculaires et plus personnalisés. D'ailleurs cette année (1964), Munich a invité 5 professeurs parisiens mais seulement deux ont pu se libérer pour se rendre à Munich. Il semble qu'il existe un certain déséquilibre dans ces échanges, Munich étant plus prompt à adresser des invitations que Paris. Tant face à un éventuel jumelage que quant aux invitations, Paris préfère garder une certaine liberté. Cette impression se dégage aussi des réponses que nous avons reçues. A partir de 1957, les invitations sont une affaire personnelle des professeurs. On nous en a signalé un certain nombre parmi les romanistes. D'autre part, on a le sentiment

que les deux universités ne sont pas sur le même pied. Paris est un centre intellectuel depuis le Moyen-Age et la capitale de la France.

Des observations similaires se retrouvent dans le rapport de M. Marchionini qui conclut de la manière suivante: 1. Paris a une université plus ancienne et plus grande que Munich. C'est donc à celle-ci qu'il appartiendrait de proposer un contrat. 2. Paris n'a encore conclu aucun contrat de jumelage. Ainsi Munich a préféré laisser l'initiative à Paris

Le Comité permanent de la Conférence franco-allemande des recteurs a recommandé, au mois de février 1964, de passer des accords de jumelage entre les Universités liées par des attaches particulières. On faisait état à cette occasion des relations entre Munich et Paris. Il était également question d'envisager la possibilité d'un accord avec Bordeaux lié par un jumelage des villes à Munich. Le Sénat de l'Université de Munich chargea alors une commission ad hoc pour le jumelage Munich-Paris de lui présenter un rapport. La commission présidée par M. A. Marchionini est composée de MM. Noyer-Weidmer, romaniste, Sckomodau, romaniste (auparavant à Francfort), W. Trummert et H. Stange, Auslandsreferent im AStA. Il est évident que la personnalité-moteur de ces relations est M. Marchionini qui était déjà à l'origine de la première invitation de Munich.

Le rapport rappelle notamment les débuts des relations amicales entre les deux universités. Il constate que tout le monde a insisté pour que ces bonnes relations continuent. Les échanges ont porté bien entendu sur des professeurs invités. Il y eut cependant d'autres échanges aussi, très étroits et très fructueux entre les différents instituts et séminaires, surtout ceux de philosophie, de droit et vétérinaire. En outre des promotions honorifiques de professeurs parisiens ont eu lieu à Munich, ainsi que la promotion honorifique de M. François-Poncet qui a œuvré énergiquement pour le rapprochement des deux universités.

Matériellement les échanges ont bénéficié des fonds privés et surtout de l'aide de l'Albertus-Magnus-Collegium qui, fondé en 1956, a précisément pour objectif de développer les échanges universitaires entre Paris et Munich. Cette institution dont les fonds proviennent surtout des milieux bancaires, est dirigée par des représentants des sept Facultés de l'Université de Munich ainsi que par le Directeur de l'Institut français à Munich. Depuis 1957, l'Albertus-Magnus-Collegium a contribué à 28 échanges de professeurs au total, dont 15 Parisiens invités à Munich et 13 Munichois qui se sont rendus à Paris. Il y eut certaines fois plusieurs leçons ou un cours complet. En 1956, un professeur de la Faculté de Médecine de Munich a donné un cours d'un semestre entier à Paris (sans contribution du Collegium); un autre professeur de la Faculté des sciences de Munich a donné un long enseignement à Paris; en 1959, un romaniste parisien a assumé un cours de dix leçons à Munich. Il semble que, à Munich du moins, les leçons des professeurs invités ont reçu un bon accueil de la part des étudiants et du public. En dehors de ces échanges financés par le Collegium, il s'effectue des échanges normaux entre les deux Universités. Ceux-ci ont eu lieu grâce à l'impulsion que leur donnait le Recteur Sarrailh qui y tenait énormément.

M. Marchionini n'a pas pu indiquer de chiffres exacts des échanges réguliers entre les deux Universités. C'est d'ailleurs d'autant plus difficile que selon les informations de

nos interlocuteurs, ces échanges se pratiquent de Faculté à Faculté. La décentralisation est telle que ni le Rectorat ni un autre organe universitaire ne connaît le nombre exact des professeurs échangés. Il semble que le Rectorat de l'Université de Munich n'a pas le rôle coordinateur comme dans d'autres universités. De plus, les sources de financement elles non plus ne sont centralisées: les échanges peuvent être financés par certains fonds extérieurs, par des fonds de conférences des Facultés ou de certains séminaires et instituts, ou encore en commun par l'Institut français de Munich. Ce qui ressort cependant clairement de ce rapport c'est l'affirmation du rapporteur que Paris est à la pointe des Universités invitées à Munich. Enfin, le rapporteur propose de développer encore plus ces relations qui existent depuis 1955. Il faut, à son avis, développer les contacts individuels actuels, accorder des bourses pour des assistants, des étudiants, des professeurs. Le Collegium pourrait être mis encore davantage à contribution. Il n'estime pas pour autant qu'il soit indispensable de recourir au système de jumelages qu'il juge dépassé et qui avait sa raison d'être dans les années 1950. Par surcroît, certains jumelages formels ont connu des échecs ainsi que le montre l'expérience pas toujours encourageante d'autres universités. On songe ici tout naturellement au jumelage entre Francfort et Rome. Le moins que l'on puisse soutenir c'est que les relations entre ces deux universités jumelées sont bien moins bonnes que celles qui existent entre Paris et Munich. Néanmoins, pour donner plus d'élan à ces échanges et contacts, il faut que Paris déclare clairement son intention de maintenir et d'accroître ses relations amicales avec Munich. C'est cette demande que le professeur Marchionini formule en conclusion de son rapport.

Selon le professeur Noyer-Weidner, ces échanges entre Paris et Munich ont un principal défaut, c'est qu'ils ont tendance à se faire à sens unique. Les invitations de Munich sont plus nombreuses que celles de Paris¹². C'est du moins ce que lui enseigne son expérience personnelle, qui par ailleurs ne correspond pas tout à fait aux chiffres que nous venons d'indiquer plus haut. Tout en étant personnellement partisan de ces échanges et de tout échange en principe, il met bien en garde contre la tentation de surestimer l'importance de ces échanges. De son côté il a un bon contact depuis longtemps avec deux romanistes de Paris.

3. Echanges d'étudiants

Ainsi que nous avons pu le remarquer, l'essentiel de nos informations se réfèrent aux échanges de professeurs. Quoi des échanges d'étudiants entre ces deux universités? Les associations d'étudiants ont déjà conclu un jumelage entre elles. Leurs échanges ont diminué ces derniers temps pour des raisons politiques, les associations françaises étant divisées d'après leurs tendances. Un autre problème se pose du fait que les années académiques sont décalées. En outre, un autre obstacle serait constitué par le fait que les bourses françaises ne sont pas accordées aux romanistes, car ces derniers peuvent

¹² Le même sentiment nous a été exprimé par un membre du secrétariat général des services universitaires à Paris. Selon notre interlocuteur, les échanges ont augmenté au cours de 1964.

être chargés d'une assistance en France. Ce raisonnement logique a pratiquement paralysé tout échange.

Sur plusieurs questionnaires adressés aux professeurs de l'Université de Munich nous n'avons reçu que deux réponses. Celle du professeur Leibbrand (histoire de la médecine) fait mention de ses relations internationales et notamment de sa participation active à plusieurs sociétés savantes ou Académies (Académie des Templiers de Bologne, celle de l'Art médical de Rome, Société française de l'histoire de la Médecine de Paris et de Madrid. Dans sa lettre, M. Leibbrand met l'accent sur les relations et les amitiés personnelles internationales qui sont remarquables, surtout avec ses collègues de France, d'Espagne, d'Italie et d'Israël. Dans ces divers pays, il a prononcé plusieurs conférences et il pense y revenir. C'est ainsi qu'il prit la parole, de même que sa femme qui est agrégée de l'Université, aux entretiens de Bichat qui ont eu lieu à Paris en octobre 1965.

L'autre réponse est due au professeur W. Trummer (médecine interne) qui a donné un enseignement d'une durée de trois mois à l'Université de Paris à raison de 1 à 2 heures par semaine en 1956 dans le cadre d'un accord d'échange. Entre 1956 et 1965, le professeur Trummer a prononcé plusieurs conférences à l'Université de Paris. Il n'est pas sans intérêt de reproduire l'essentiel de ses réponses. D'abord de façon générale il a estimé que ces séjours ont été profitables, d'autant qu'il n'éprouve aucune difficulté linguistique. A la question: avez-vous des critiques ou suggestions à formuler, il estime que l'organisation financière est laissée encore trop au hasard et aux moyens de fortune. Il se prononce en faveur des accords entre universités — qu'il souhaite aussi souples que possibles — accords qui pourraient faciliter ces relations et ces échanges. Mais il n'est pas en faveur des jumelages qu'il juge probablement trop rigides. D'ailleurs, il ne croit pas à l'efficacité des jumelages ni à la multiplication des contacts par leur intermédiaire. Il pense qu'il est préférable de laisser l'initiative des contacts aux professeurs et aux Facultés, plutôt que d'essayer de développer dans le cadre de jumelages qui lui semblent souvent trop artificiels et souvent sans lendemain¹³. Par contre, grâce aux échanges, le professeur Trummer qui fait partie de la commission des affaires étrangères de son Université depuis 1958, a noué des contacts intéressants avec ses collègues avec lesquels il maintient d'une manière suivie des relations qui, par surcroît, sont devenues aussi des rapports d'amitié.

L'activité du professeur Trummer au plan européen et international est intense. Il a participé à de très nombreux colloques scientifiques européens et internationaux; il fait partie du comité d'une revue médicale *Europa medica* (Allemagne, France, Espagne, Italie, Portugal) qui publie des éditions linguistiques et non pas nationales. Le comité se réunit environ deux fois par an. En outre, il est membre de l'Union internationale de la presse médicale qui tient des réunions tous les deux ans en présence d'un centaine de participants. La part active qu'il prend aux activités de l'association est attestée par sa participation au Bureau, à la préparation de rapports et du « Bulletin de liaison », ainsi qu'aux échanges d'informations et d'expériences à titre officiel ou individuel. Est-il besoin de préciser qu'il juge les résultats de l'association comme

¹³ A son avis, jumelage veut dire trop souvent « patronage »; et les universités européennes ne peuvent pas accepter de patronages.

très bons. Il a également l'impression que la collaboration au sein de l'association est plus intense depuis 1959 et il attribue ce fait à la réussite de certains congrès. Il est probable que sur ce plan, la collaboration entre les pays de la Communauté européenne ainsi que parmi leurs ressortissants est plus intense.

Comme il se doit, il se tient au courant de la littérature scientifique des très nombreux pays étrangers. Pour améliorer l'information mutuelle, il propose que l'on adopte une langue européenne, de préférence le français. Par ordre d'importance, les pays avec lesquels il a le plus de contacts sont les suivants: 1. France, 2. Italie, Belgique, Suisse. Il pense que tout va très bien déjà maintenant dans la collaboration culturelle entre pays européens et il se prononce pour la libre circulation des professeurs dans la Communauté européenne et aussi bien dans le cadre du Conseil de l'Europe. A son avis, les principaux obstacles à la collaboration inter-universitaire sont le surmenage des professeurs, le manque de moyens financiers ainsi que les barrières linguistiques. Il souhaite une augmentation du nombre des bourses d'échanges et il croit à l'utilité d'une espèce de *clearing house* tandis qu'il ne croit pas utile la création d'un Fonds de bourses européennes.

En dernier lieu, nous reproduirons quelques éléments de sa réponse qui concerne son opinion sur l'intégration européenne, qui peut être une donnée qui éclaire le reste et permet d'évaluer les sentiments européens des professeurs d'université dont nous avons reçu des réponses. Il souhaite que l'union européenne se fasse le plus tôt possible et avec la participation des Six plus la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, et de l'Angleterre si elle le veut bien. Il pense que les motifs de l'union sont liés essentiellement à la réalisation de l'intégration politique à laquelle s'opposent les nationalismes périmés et des intérêts financiers particuliers. Quant à l'intérêt que portent les étudiants à l'intégration européenne, le professeur Trummer pense qu'il est allé en croissant à partir de 1954-1955 et jusqu'en 1962, année qui constituerait le point culminant. Il lui semble que maintenant les étudiants sont moins enthousiastes et un peu résignés. L'ensemble de ces réponses me paraît intéressant. C'est une autre question de savoir dans quelle mesure il est représentatif des enseignants de l'Université de Munich ou même de ceux de la jeune génération entre quarante et cinquante ans. Mais nous ne disposons d'aucun élément de comparaison.

Ces échanges pourraient bien s'accroître maintenant grâce à l'intervention de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. L'accord signé en juillet 1963 s'inscrit dans le cadre de la coopération franco-allemande qui s'est traduite par un traité de coopération, en janvier 1963. Après quelques tâtonnements, l'Office a établi le programme suivant pour 1964: 50.000 jeunes Français et 75.000 jeunes Allemands participeront aux rencontres par groupes; 1.300 Français et 7.200 Allemands aux rencontres individuelles; 11.000 Français et 14.000 Allemands aux rencontres d'écoliers et d'étudiants, et autant de jeunes Français et de jeunes Allemands aux rencontres de professionnels. Au total, ce programme devait toucher 250.000 jeunes, dont 150.000 Allemands et 100.000 Français. Au cours de sa 6^e session tenue les 1^{er} et 2^e février 1965, l'*Office franco-allemand pour la jeunesse* a pu faire le bilan de son activité, ainsi que procéder à la répartition des sommes inscrites à son budget qui s'élève, comme pour 1964, à 50 millions de francs français. On a estimé que les demandes dépasseront le double de la somme dont dis-

pose l'Office. C'est pourquoi l'Office a demandé aux deux gouvernements d'augmenter leurs contributions pour 1966 et a insisté auprès de toutes les collectivités publiques et privées qui apportaient jusqu'à présent leur soutien matériel à des échanges franco-allemands, pour qu'elles poursuivent leur action. Du total des sommes disponibles, l'Office consacre 10,5 % aux rencontres et aux échanges d'écoliers et d'étudiants. Son activité facilite notamment les échanges d'étudiants pendant les vacances ainsi que l'organisation de rencontres et colloques franco-allemands. Selon les déclarations de M. Heck, ministre fédéral de la famille et de la jeunesse, 6.600 manifestations de jeunes ont été organisées en 1964, au cours desquelles 280.000 jeunes de France et de la République fédérale se sont rencontrés. Il faut bien préciser que ce brassage de jeunes des deux pays ne se fait pas d'une manière isolée mais très souvent s'insère dans des échanges et rencontres de jeunes européens.

Ces échanges semblent contribuer à la meilleure compréhension et à un plus grand rapprochement des jeunes des deux pays. C'est ce qui se dégage d'une enquête effectuée par l'Office auprès des jeunes des deux pays, et dont certains éléments ont été cités dans la conférence que M. Heck a prononcée à Paris, le 28 janvier 1965. 90 % des jeunes Allemands de 15 à 25 ans souhaiteraient faire prochainement un voyage à l'étranger, et parmi les pays où ils aimeraient se rendre de préférence, la France vient au premier rang. Il semble que se soit seulement au cours de l'année dernière que l'intérêt de la jeunesse allemande pour la France est devenu aussi grand; car parmi les jeunes qui à une date antérieure à l'enquête (octobre 1964), s'étaient déjà rendus une ou plusieurs fois à l'étranger (soit les deux tiers des interrogés), une minorité seulement est allée en France. La France n'occupait que le cinquième rang parmi les pays visités. Le jugement général porté sur le peuple voisin, l'opinion que les jeunes Allemands ont de la France et l'image que les jeunes Français se font de l'Allemagne ont parfois de quoi surprendre: 68 % des jeunes Allemands ont une bonne, voire une excellente opinion de la France; mais leur sympathie pour la France ne vient qu'immédiatement après celle qu'ils éprouvent pour les Etats-Unis et les Pays-Bas. 47 % des jeunes Français ont une bonne, voire une excellente opinion de l'Allemagne — pourcentage qui paraît élevé si l'on tient compte des souvenirs de 1940-45. 83 % des jeunes Français considèrent les Allemands comme studieux et avant tout appliqués. Par contre, 31 % seulement des jeunes Allemands reconnaissent ces mêmes qualités aux Français. Dans ce domaine, les préjugés traditionnels exercent une influence défavorable. Ces préjugés se retrouvent aussi sur le plan économique. Il s'avère que les Allemands ont tendance à juger avec fort peu de modestie la valeur de leurs propres réalisations sur le plan économique; il semble aussi que les jeunes Français surestiment les réalisations allemandes — non, toutefois, sans faire quelques réserves intérieures. En général, les jeunes Allemands ne semblent pas posséder certaines informations de base sur la France actuelle. L'image qu'ils font d'elle est fautive; leurs réponses permettent de se convaincre qu'ils ont repris à leur compte de vieux préjugés, et surtout qu'ils ignorent la récente évolution économique de la France. Même leurs voyages touristiques en France ne semblent pas les rendre plus enclins à reconnaître ses réalisations. Il apparaît en outre que les Français continuent d'avoir en Allemagne la réputation de gens courtois, aux manières agréables, charmantes, aimables, mais aussi d'un peuple

qui aime mieux jouir de la vie que travailler, et dont les réalisations s'exercent surtout dans le domaine de la gastronomie, de la mode et du cinéma. Les Allemands se considèrent pour ainsi dire comme le type inverse: allant au fond des choses, fidèles, travailleurs et ainsi de suite, de même qu'ils se jugent supérieurs dans le domaine de l'organisation administrative. Ils ignorent généralement que la France possède une remarquable administration et des institutions sociales exceptionnellement développées. Tout bien considéré, les Allemands ne connaissent guère le visage réel de la France, et les vieux préjugés subsistent, moins forts cependant que par le passé. Ces stéréotypes ou images préfabriquées que se font les peuples réciproquement sont confirmés par d'autres enquêtes dont celle du Reader's Digest. Signalons encore que chez les étudiants le goût du voyage est aussi vif dans les deux pays. 84 % des étudiants français et 86 % des étudiants allemands se sont déjà rendus à l'étranger. Ces chiffres confirment le dire de divers de nos interlocuteurs qui affirmaient que les étudiants français sont devenus de grands voyageurs et que très peu d'entre eux demeurent en France pendant les vacances.

Ces quelques indications donnent une idée des réalisations et des tâches de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Ses activités qui s'appuient sur celles d'autres organisations d'échanges (ex: BILD ou Service allemand d'échanges académiques) ont un caractère d'effort complémentaire, de soutien et d'action de coordination. Dans ce sens, son activité peut renforcer celle des universités et autres centres d'échanges.¹⁴

4. Considerations sur les échanges et les rapports entre universités

Selon un de nos interlocuteurs français, M. Varnier, ce sont les linguistes qui sont au premier rang des échanges, à savoir les romanistes et les germanistes dans le cas franco-allemand. Chaque année, environ 250 Français vont en Allemagne et le double d'Allemands viennent comme assistants en France. L'Office national des universités les place dans divers lycées. Il s'agit de germanistes détenteurs de 2 certificats. Les germanistes possédant 3 certificats peuvent obtenir une bourse du Deutscher Austauschdienst avec la possibilité de choisir l'Université où ils désirent poursuivre leurs études. Il mentionne qu'en 1964 environ 15 étudiants français sont partis pour une année en Allemagne et 30 pour les vacances avec une bourse de jumelage. De la sorte, les jumelages aussi complètent et régularisent les échanges normaux.

Un exemple intéressant des rapports suivis et d'échanges est celui des trois universités situées dans le *Regio Basiliensis*. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer ces rapports n'instituent pas une véritable collaboration entre ces trois universités de Strasbourg, de Fribourg B. et de Bâle. Il est bien connu que ces idées de collaboration dans le cadre de *Regio Basiliensis* sont le fait des groupes privés principalement. Ces initiatives ont donné lieu à certains contacts entre groupes et personnalités de la région ainsi qu'à certaines propositions visant à créer des Instituts d'économie régionale

¹⁴ Nos principales sources: Bulletin de l'Office de Presse, Bonn, 10 février 1965, et Documents n° 2, 1965, publié par le BILD, Le Monde, 22 avril 1964.

et un centre de documentation régionale. Divers groupes d'études ont été constitués avec la participation des universitaires. Mais en général, ces derniers appartiennent davantage à l'Université de Bâle qu'aux trois universités régionales. Ces groupes ont pour tâche d'analyser les problèmes actuels qui se posent dans le cadre de la région. Il va de soi que la nature et la portée de certains de ces problèmes appellent une collaboration effective des trois pays limitrophes. Un groupe a été créé pour l'étude de la question universitaire dans le cadre régional. Ce groupe devra ensuite examiner la possibilité d'une coopération des universités et des universitaires de la région.

Dans le présent, les rapports entre ces trois universités se présentent comme suit: des relations suivies se sont développées entre *Fribourg B.* et *Strasbourg*. Selon notre interlocuteur, le professeur Clemens Bauer (*Fribourg B.*), de très bonnes relations existent entre les deux universités et particulièrement entre les Facultés de droit et de théologie. En effet, dans la réponse reçue de la Faculté de droit de l'Université de *Fribourg B.* (9 avril 1965), on se réfère aux visites annuelles que les membres d'une Faculté rendent à l'autre. A l'occasion de ces visites, on aborde aussi des thèmes scientifiques dans des discussions. Des rencontres semblables ont lieu également entre les Facultés de théologie. De leur côté, les philologues maintiennent aussi des contacts étroits et réguliers. Des directeurs de séminaires s'invitent pour des séminaires communs. Lors de la séance de rentrée à Strasbourg en novembre, le Recteur ou le Prorecteur de *Fribourg* y assistent. Selon notre interlocuteur, on peut conclure qu'il existe des contacts très étroits et très réguliers entre les deux universités, mais ces contacts sont ou tendent à devenir très spécialisés.

Des contacts étroits lient également les universités de Bâle et de *Fribourg*, ainsi que *Fribourg* et l'Ecole commerciale supérieure de *Saint-Gall*. Avec *Saint-Gall* par exemple les contacts sont anciens et remontent à 1947. Les deux établissements organisent des semaines de *Saint-Gall* et de *Fribourg*. Ces différents liens dont certains sont assez intenses et réguliers n'ont pas donné lieu à la conclusion de jumelages entre ces universités. On peut néanmoins penser que les jumelages croisés entre les trois universités de la région ajouteraient une base institutionnelle plus stable à ces rapports suivis et permettraient un rapprochement simultané des trois universités de la région.

Au niveau des étudiants, la collaboration tend à s'établir. Au début de 1965, des représentants des Associations d'étudiants des Universités de *Strasbourg*, *Fribourg* et *Bâle* se sont rencontrés pour discuter des possibilités d'une collaboration plus étroite. A cette occasion, ils ont décidé de créer un Comité qui se chargerait de promouvoir la coopération et de faciliter les contacts entre étudiants de trois universités. Leur initiative ne s'est pas limitée à la création d'un Comité. En effet, les représentants des étudiants des trois universités ont organisé les 8 et 9 Mai 1965 une première rencontre de travail entre étudiants appartenant à ces trois universités. Ce séminaire en commun a été consacré à l'étude et à la discussion du sujet suivant: Responsabilité et Liberté de la Presse. Des rapports ont été présentés par des étudiants de chacun des pays. Ce thème s'est bien prêté à une discussion supranationale du fait de son caractère à la fois régional et européen. Il a donné l'occasion à un débat intéressant. Les responsables de cette rencontre et du Comité espèrent pouvoir continuer et développer cette collaboration des étudiants de la *Regio Basiliensis*.

Cette collaboration et ces contacts étroits s'insèrent dans les intérêts communs qui unissent les parties de ces trois pays et en font une région homogène. Cependant, outre les résistances normales dues en particulier à l'inertie ou aux occupations absorbantes des uns et des autres, ces rapports généraux de coopération régionale supranationale se heurtent à d'autres difficultés et obstacles dont les réticences et la centralisation du côté français.

En dehors des exemples mentionnés, nous indiquerons encore quelques autres cas d'échanges ou de rapports suivis qui figurent sur diverses listes françaises et allemandes; d'après les listes françaises de 1962 et 1963, divers accords d'échange existent entre Instituts et Grandes Ecoles:

Ecoles des eaux et forêts de Nancy et la Faculté Forestière de *Fribourg B.*, que la réponse tant de *Fribourg* que de *Fribourg* ne mentionne pas. Institut d'études politiques de Paris et le Collegium Historicum de l'Université de *Goettingen* que rapporte l'enquête de *Hindrichs*. (Liste allemande mentionne et Nancy et Paris.) Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de Paris et l'Ecole supérieure des sciences économiques de *Mannheim* ainsi que la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de *Cologne* (liste allemande aussi). Ecole vétérinaire (*Alfort-Paris*) et Faculté vétérinaire de *Clausthal*. Ecole de *Métallurgie-Académie des Mines* de *Clausthal* et Ecole de l'industrie des Mines de Paris. Ecole nationale d'agriculture de *Grignon* et Ecole supérieure d'agriculture de *Hohenheim*. Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales de *Rouen* et d'une part Faculté des sciences économiques et sociales de *Cologne* et d'autre part Ecole supérieure des sciences économiques de *Mannheim*. (Ces derniers ne figurent que sur une liste française de 1963.) Idem pour: Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris et Institut d'études européennes de *Sarrebruck*.

Les deux listes allemandes mentionnent aussi des rapports entre *INSA* de *Lyon* (*Villeurbanne*) et Ecole technique supérieure de *Aachen*. La plus récente des listes allemandes fait état des relations très étroites entre l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris et la Faculté pour ingénieurs civils de l'Ecole technique supérieure de *Berlin*. Tel est, d'après les données dont nous avons pu disposer, le tableau incomplet et impressionniste des rapports et des échanges suivis et réguliers entre universités européennes et en particulier entre universités situées dans la Communauté européenne. Il est bien entendu que ce tableau ne fait qu'exceptionnellement mention des échanges normaux ou sporadiques entre diverses universités.

Ce tableau centré sur la Communauté européenne tend à déformer quelque peu la réalité. Et cela d'autant plus qu'il ne tient pas compte des échanges de professeurs et d'étudiants qui se réalisent au niveau individuel et qui sont difficiles à détecter. Ce genre d'échanges se pratique surtout entre les Etats-Unis et les professeurs d'autres pays. Nous avons déjà mentionné à ce propos les professeurs *Fulbright* et de nombreux professeurs invités par des universités et fondations américaines à titre personnel. Prenons comme exemple le cas de l'Allemagne: le nombre exact des professeurs étrangers en Allemagne n'est pas connu. Toutefois, dans son Annuaire de 1962 le *Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft* fait état de 140 professeurs étrangers qui enseignaient en Allemagne au semestre d'été 1961 et au semestre d'hiver 1962: 72 pro-

venaient des Etats-Unis et 43 des pays européens (12 France, 10 Turquie, 3 Grande-Bretagne, Italie et Yougoslavie, 2 Suisse, Norvège, Espagne et Hongrie, 1 Pologne et Suède). On peut se demander dans quelle mesure ces chiffres reproduisent la situation réelle étant donné que personnellement je connais plus de 5 professeurs de nationalité suisse enseignant dans les universités allemandes. D'ailleurs le professeur Hess, président du Deutsche Forschungsgemeinschaft, est un Suisse. En outre, cette liste ne mentionne pas un seul professeur de nationalité autrichienne ce qui, de toute évidence ne correspond pas à la réalité. Bien au contraire, des professeurs autrichiens en Allemagne sont probablement assez nombreux surtout avec la grande demande de professeurs qui existe en Allemagne. Ceci vaut également pour les Suisses de langue allemande qui avec des Autrichiens trouvent des débouchés intéressants en Allemagne que leurs petits pays ne peuvent pas leur offrir. Ce qui mérite d'être souligné ici c'est le régime libéral et ouvert qui caractérise l'Université allemande ainsi que l'Université suisse ou américaine. Le professorat voire le Rectorat est ouvert aussi bien aux étrangers qu'aux nationaux. Sur ce point la comparaison avec la France et l'Italie est impossible. Les étrangers ne peuvent pas devenir professeurs titulaires en France et encore moins exercer les fonctions de Recteur. Sous la pression du Traité de Rome, on pourrait bien assister à une certaine libéralisation en France et en Italie. Sur 82 professeurs allemands invités à l'étranger, 50 poursuivent leurs activités aux Etats-Unis, 18 dans les pays en voie de développement d'outre-mer, et 14 dans les pays européens: 6 en Turquie, 3 en Suisse, 2 en France et en Grèce, et 1 en Italie et en Espagne. On peut supposer, selon l'auteur de cet article, que les échanges de professeurs entre pays voisins en Europe se sont accrues depuis 1962¹⁵. Il n'en reste pas moins que dans ces échanges de type individuel au niveau des professeurs, les Etats-Unis occupent une place prépondérante dans les échanges allemands avec plus de 50 % de professeurs en Allemagne et 62 % de professeurs allemands aux Etats-Unis. Quelle est la raison de cette prépondérance. En dehors de motifs financiers auxquels nous avons fait allusion, on ne doit pas négliger le fait qu'après ou durant la dernière guerre de nombreux professeurs allemands se sont rendus aux Etats-Unis. Certains en sont rentrés, d'autres y demeurent tout en faisant de fréquents séjours en Allemagne quand ils n'assurent pas un enseignement régulier, se partageant entre leur université américaine et une université allemande. Dans ces échanges, les pays de la Communauté européenne ne semblent pas occuper une situation privilégiée par rapport aux autres pays européens. Ainsi par exemple, si le nombre de professeurs français en Allemagne place la France au premier rang d'entre les pays autres que les Etats-Unis, les professeurs allemands qu'elle reçoit – 2 en tout – la relègue au deuxième rang après la Turquie pour l'ensemble de professeurs échangés ou installés de part et d'autre. Si ces chiffres nous rappellent à la prudence, ils ne diminuent en rien la valeur des rapports suivis entre universités que nous venons d'examiner en les considérant comme des échantillons non représentatifs. Ils montrent en outre que sur ce plan aussi

¹⁵ G. Hindrichs, « La contribution des Universités allemandes à l'intégration européenne », Annuaire 1964-65 de l'AIEE, pp. 23 à 28.

les échanges entre la France et l'Allemagne sont relativement importants. Tant la mise en œuvre du traité de la CEE que le traité franco-allemand devraient contribuer à les accroître.

Section III: Présentation des jumelages

1. Liste des jumelages

En reprenant ici la liste de jumelages, on obtient les résultats suivants qui résultent de l'ensemble de listes et d'enquêtes disponibles:

1) Jumelages franco-allemands

- a) Jumelages sûrs (cette notion peut comprendre aussi certains jumelages de fait assurant des rapports et des échanges suivis)
1. Aix-Tubingen
 2. Bordeaux-Hambourg
 3. Caen-Wurzburg
 4. Clermont-Ferrand-Cologne
 5. Grenoble-Fribourg
 6. Lille-Munster
 7. Lyon-Francfort
 8. Lyon-Karlsruhe (INSA-Villeurbanne)
 9. Montpellier-Heidelberg
 10. Nancy-Karlsruhe (Faculté des sciences)
 11. Nancy-Clausthal
 12. Poitiers-Marbourg
 13. Rennes-Kiel
 14. Rennes-Erlangen
 15. Toulouse-Bonn
 16. Dijon-Mayence
- b) Cas douteux:
1. Bonn-Caen
 2. Caen-Goettingen
 3. Goettingen(Collegium Historicum)-Paris (Institut d'études politiques)
 4. Paris-Munich

2) Jumelages dans la Communauté européenne (non-compris ceux franco-all.)

- a) Jumelages sûrs:
1. Aix-Rome (au ralenti)
 2. Lille-Gand
 3. Berlin-Athènes

- b) Cas douteux
1. Francfort-Rome
- c) Jumelages en cours:
1. Montpellier-Bologne

3) *Jumelages européens* (non compris 1. et 2.)

- a) Jumelages sûrs:
1. Aix-Oxford
 2. Bordeaux-Bristol
 3. Rennes-Exeter
 4. Rennes-Aberdeen (Ecosse)
 5. Berlin-Edimbourg
 6. Berlin-Copenhague
 7. Fribourg-Glasgow
 8. Hambourg-Southampton
 9. Marbourg-Lausanne
 10. Marbourg-Bristol
 11. Gand-Bucarest (Ecole polytechnique)
Gand-Bucarest (Ecole de Médecine)
 12. Jassy-Roumanie
 13. Gand-Bratislava
 14. Gand-Cracovie
- } Europe de l'Est

- b) Jumelages douteux:
1. Erlangen-Manchester
2. Besançon-Skopje
- c) Jumelages en cours:
1. Montpellier-Barcelone

4) *Jumelages extra-européens*

- a) Jumelages sûrs:
1. Aix-Isphahan (au ralenti?)
 2. Montpellier-Louisville/Kentucky (USA)
 3. Paris-Tokio (au ralenti)
 4. Rennes-Rochester (USA)
 5. Hambourg-Caracas (au ralenti)
 6. Gand-Haïfa
 7. Gand-Baylor (USA)

Au total, nous obtenons le tableau suivant:

1) *Jumelages franco-allemands:*

- a) sûrs: 16
b) douteux: 4

2) *Autres jumelages dans la CE:*

a)	3
b)	1
c)	1
	a) 19
	b) 5
	c) 1
	25

3) *Autres jumelages européens:*

a)	14 (4)
b)	2 (1)
c)	1
	17

Total des jumelages européens:

a) 33 (4)	b) 7 (1)	c) 2 = 42
-----------	----------	-----------

4) *Jumelages extra-européens:*

En tout, nous avons dénombré environ 48 jumelages dont 9 douteux ou en cours de conclusion (2). Il ressort de ce tableau que la grande majorité des jumelages – *une quarantaine* – lient les universités situées en Europe: 5 sont passés avec des universités de l'Europe de l'Est; et 12 avec les universités de l'Europe occidentale situées en dehors de la Communauté européenne. En éliminant même les 7 jumelages douteux et les 2 en cours, on obtient toujours 33 jumelages européens dont 4 avec les universités de l'Europe de l'Est, et 29 entre universités de l'Europe occidentale. Ce qui frappe le plus, c'est l'importance des jumelages franco-allemands, soit 16 sûrs, 4 douteux; la solidarité communautaire apparaît par contre bien plus faible si on en excepte le couple France-Allemagne: 3 jumelages sûrs, 1 douteux et 2 en cours. Il est évident que le couple France-Allemagne ne prédomine pas seulement au sein de la Communauté européenne, mais aussi parmi les jumelages en Europe occidentale, voire en Europe en général. Ce fait explique pourquoi nous avons concentré notre attention sur les jumelages franco-allemands.

Les jumelages avec les universités extra-européennes ne sont pas nombreux surtout si l'on tient compte du fait que sur les 7, deux au moins fonctionnent au ralenti. A ces deux, on pourrait aussi ajouter le jumelage Paris-Tokio qui faute de moyens financiers ne semble pas particulièrement actif. Pour les autres d'ailleurs nos renseignements ne nous permettent pas de porter un jugement sur leur efficacité.

Dans l'examen de ces jumelages, nous allons procéder par élimination en commençant par les jumelages extra-européens, puis les jumelages avec l'Europe de l'Est, ensuite ceux en Europe occidentale et finalement les jumelages communautaires pour terminer avec le couple France-Allemagne.

2. Jumelages avec des universités extra-européennes

1. *Aix-Isphahan*. Nous ne possédons aucun renseignement précis. L'existence de ce jumelage est signalée dans l'enquête française de 1962. D'autre part, les entretiens avec certains responsables de l'Université d'Aix et notamment celui avec M. Jalabert, lecteur d'allemand, permet de conclure que le jumelage Aix-Tübingen est le seul qui marche. Les autres essais n'ont pas donné de résultats positifs. Nous en déduisons que le jumelage Aix-Isphahan doit fonctionner au ralenti si en fait il n'a pas cessé toute activité.

2. *Montpellier-Louisville*. L'agent moteur ici est constitué – selon la lettre du Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Montpellier, 9 avril 1965 – par le jumelage entre les deux villes. Celles-ci, grâce à un système de bourses, assurent chaque année un échange d'une dizaine d'étudiants pour de stages de 2 à 3 mois et le séjour de deux ou trois étudiants pour une année universitaire. En raison de la distance et des différences de méthodes et de programmes, les rapports et notamment ceux entre les Facultés de droit sont très réduits. C'est donc principalement au niveau des étudiants que les échanges sont réguliers, efficaces et importants.

Le dixième anniversaire du jumelage Montpellier-Louisville a été solennellement fêté les 1er et 2 avril 1965 en présence de Monsieur Charles E. Bohlen, Ambassadeur des Etats-Unis en France qui a visité l'Université et a réservé un entretien d'une heure aux étudiants en droit.

3. *Paris-Tokio*. Ce jumelage a été officiellement conclu selon l'enquête française de 1962. Cependant, d'après M. Varnier, Secrétaire de la Conférence des Recteurs français, ce jumelage ne peut pas être mis en pratique à cause du manque de moyens financiers. Ce problème financier semble particulièrement aigu lorsqu'il s'agit de jumelages à grande distance.

4. *Rennes-Rochester (USA)*. Ce jumelage qui existe officiellement ne semble pas donner des résultats particulièrement positifs. Dans les réponses qui nous sont parvenues de la part du Doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Rennes (1^{er} juillet 1965) bien que ce jumelage soit mentionné, on ne fait état que des échanges avec d'autres universités avec lesquelles l'Université de Rennes est aussi jumelée et en particulier de ceux avec l'Université de Kiel et d'Exeter. Aucune mention de collaboration, de rapports ou d'échanges avec l'Université de Rochester. On peut en déduire, sauf erreur, que ce jumelage fonctionne au ralenti ou ne marche pas du tout.

5. *Hambourg-Caracas*. L'Université de Hambourg a conclu un accord de jumelage avec l'Université de Caracas en 1957. A l'exception de quelques visites amicales des professeurs de Hambourg à l'Université de Caracas, ce jumelage n'a donné pour l'instant aucun résultat pratique. Des motifs sont de caractère différent. Tout d'abord une difficulté générale et qui concerne tous les jumelages: les échanges de professeurs rendus difficiles du fait que les professeurs allemands sont surchargés par leurs tâches d'enseignements qui s'accroissent avec l'augmentation du nombre des étudiants. C'est pourquoi, dans plusieurs disciplines, il est presque impossible aux titulaires des chaires

et autres professeurs de se rendre dans une université étrangère pour une période assez longue. A cela s'ajoutent les difficultés linguistiques qui, dans ce cas particulier, sont plus grandes que dans les relations avec les Universités françaises ou anglaises, ainsi que les problèmes financiers. Il est en effet problématique de pouvoir subvenir souvent aux frais de voyage d'un professeur, frais qui sont considérables. Telles sont en substance les renseignements et les observations qui nous ont été transmis par M. Münzner, Syndic de l'Université de Hambourg, le 22 juillet 1965.

6. et 7. *Gand-Haïfa et Gand-Baylor (Houston, Texas, USA)*. Dans sa lettre du 11 mai 1965, le Recteur de l'Université de Gand, M. J. J. Bouckaert, se limite à nous indiquer que son Université a établi récemment des relations d'échanges sous forme de jumelages avec notamment l'Institut de technologie de Haïfa (Israël) et la Medical School of Baylor University. Il est évidemment trop tôt pour se faire une idée de l'efficacité de ces jumelages qui viennent d'être conclus.

En conclusion, sur ces 7 jumelages extra-européens, 4 fonctionnent au ralenti ou pas du tout pour des raisons financières en premier lieu, 1 (celui entre Montpellier-Louisville) fonctionne très bien mais principalement au niveau des échanges d'étudiants, et 2 ont été conclus trop récemment pour qu'une conclusion soit possible.

3. Jumelages européens à l'exclusion des jumelages communautaires

Dans ce groupe, ce sont les jumelages franco-anglais (4) et anglo-allemands (4 + 1) qui dominent. Les 4 jumelages – plus 1 douteux (Besançon-Skopje) – ont tous été conclus par l'Université de Gand d'une part et des universités de l'Europe de l'Est d'autre part.

1. *Aix-Oxford*. Selon le secrétaire du Rectorat de l'Université d'Aix, ce jumelage serait plutôt officieux qu'officiel. En fait, il se limite essentiellement aux échanges de bons procédés. Aucun résultat pratique d'après nos interlocuteurs à Aix ¹⁶.

2. *Bordeaux-Bristol*. Signalé par l'enquête française de 1962. Nous n'avons aucune précision supplémentaire à ce sujet.

3. *Rennes-Exeter*. La réponse de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Rennes (1^{er} juillet 1965) nous donne quelques éclaircissements sur ce cas. Les résultats de ces jumelages sont considérés comme excellents sous tous rapports par étudiants et professeurs. Il s'agit d'échanges de professeurs uniquement, 1 avec l'Angleterre ainsi que 6 assistants. Ces échanges se sont développés grâce au jumelage. En 1964-1965, un professeur de chimie de l'Université d'Exeter est venu à Rennes et un professeur d'économie politique de la Faculté de droit de Rennes s'est rendu à l'Université d'Exeter. Pour 1965-66, quatre professeurs de la Faculté des sciences de Rennes iront à Exeter et 1 professeur de l'Université d'Exeter viendra à Rennes. Plusieurs professeurs français et anglais dont M. Maître, chargé des relations dans le cadre du jumelage et appartenant au Département anglais de

¹⁶ Enquête à Aix en juin 1965.

l'Université de Rennes, prennent une part active dans le cadre du jumelage. Dans l'ensemble, les échanges de professeurs sont de courte durée, soit d'environ 15 jours. Les deux universités organisent également 1 visite réciproque par an. Il semble que des rapports personnels se sont développés dans le cadre du jumelage et notamment grâce aux visites amicales et aux échanges de correspondances. Avant le jumelage, les échanges étaient nuls.

4. *Rennes-Aberdeen*. Sur ce point, la réponse n'est pas très claire. Certes, elle se réfère aux trois jumelages: Rennes avec Exeter, Aberdeen et Rochester. Mais dans la plupart des cas, les réponses particulières au questionnaire général concernant les jumelages ne mentionnent que l'Université d'Exeter. Faut-il en déduire comme nous l'avons fait pour Rochester qu'en réalité ces échanges semblent réduits au minimum?

5. et 6. *Berlin-Edinbourg et Berlin-Copenhague*. Ces deux jumelages sont indiqués par Hindrichs. Nous ne possédons aucune information sur leur nature. Et le Doyen de la Faculté des mathématiques et des sciences naturelles de l'Université libre de Berlin ignore leur existence même dans sa réponse négative du 26 mars 1965.

7. *Fribourg B.-Glasgow*. Au nom du Recteur, l'Universitätsrat de l'Université de Fribourg nous a fourni quelques renseignements dans sa réponse du 9 juin 1965. Le contenu pratique de ce jumelage est le suivant: des visites réciproques de part et d'autre avec des conférences et des discussions; échange de professeurs visitants de diverses facultés pour des conférences; des visites réciproques de groupes d'étudiants qui organisent des rencontres et des colloques; échanges d'étudiants qui passent par le ministère de la culture de Bade-Wurtemberg. Les échanges de professeurs avec la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche et les Etats-Unis sont organisés par le Deutschen Akademischen Austauschdienst. En dernier lieu, la réponse est positive à nos deux questions suivantes: a) Estimez-vous que ces relations directes de jumelage permettent de resserrer les liens entre Universités européennes? et b) Avez-vous le sentiment qu'elles influent sur la mentalité des universitaires?

8. *Hambourg-Southampton*¹⁷. Sans un acte écrit spécial, l'Université de Hambourg maintient des relations de jumelage avec Southampton et Bordeaux. A défaut de comités de jumelages, il existe de part et d'autre un professeur chargé des relations de jumelage. Parmi les professeurs qui ont eu une activité de conférences ou de collaboration dans le cadre de ce jumelage, on en dénombre 5 qui sont venus à Hambourg et 2 qui se sont rendus à Southampton. Dans l'ensemble, les résultats sont bons et le jumelage constitue un succès; il a permis d'intensifier les relations amicales entre les deux universités. On s'efforce d'échanger chaque année 1 professeur pour la durée d'un semestre et on espère échanger 1 étudiant chaque année pour la durée d'une année académique. Ce dernier but n'est pas encore atteint.

Ces échanges se sont développés grâce au jumelage. En principe, il n'y a pas de différences d'après les Facultés; mais dans la pratique, les professeurs de la Faculté de philosophie (lettres) sont représentés en majorité. Parfois, on organise des visites réciproques. Les difficultés linguistiques réduisent le nombre de professeurs qui peuvent et désirent prendre part aux échanges. Ces difficultés sont plus grandes dans les relations avec Bordeaux qu'avec Southampton. Malgré ces obstacles, les

¹⁷ Réponse au questionnaire général concernant les jumelages, 22 juillet 1965.

rapports humains se sont développés entre universitaires dans le cadre du jumelage, de même que les relations personnelles sont devenues plus intenses et que les rapports personnels étroits se sont établis de professeur à professeur. La collaboration scientifique n'a pas été organisée dans ce cadre et elle demeure l'apanage personnel et privé des professeurs et chercheurs. En général, les relations avec Bordeaux et Southampton sont particulièrement intenses. D'autre part, des échanges d'étudiants se pratiquent avec toute une série d'universités américaines. Il existe en particulier une année d'études à l'Université qu'organise le Smith College (Northampton-USA) et que se proposent d'instituer les Universités d'Indiana et Purdue (USA) à partir de l'automne 1965.

Les rapports et échanges dans le cadre du jumelage ne se sont pas accrus au cours de ces dernières années mais ont gardé à peu près le même rythme. On envisage de renforcer les relations de jumelage par des contacts directs entre les responsables de ces relations entre les deux Universités.

9. *Marbourg-Lausanne*. D'après la réponse du Recteur de l'Université de Marbourg du 25 juin 1964, M. D. Niebergall, il existe un jumelage entre les deux Universités. Dans ce cadre, on procède à des échanges d'étudiants, échanges qui se font en gros pour une durée d'une année académique. Un professeur appartenant à l'Université de Marbourg est chargé des relations dans le cadre du jumelage. Ces échanges se sont avérés très fructueux. Il est à souhaiter qu'ils puissent être renforcés à l'avenir.

10. *Marbourg-Bristol*. Les mêmes réponses ci-dessus s'appliquent à ce jumelage à une différence près: les étudiants sont échangés pour une durée d'un semestre, au semestre d'été.

11. 12. 13. 14. *Gand-Bucarest (Polyt.), et -Bucarest (Médecine), -Jassy (Roumanie), -Bratislava, -Cracovie*. Tous les quatre jumelages avec les Universités de l'Europe de l'Est ont été conclus par l'Université de Gand. Dans sa réponse du 11 mai 1965, le professeur J. J. Bouckaert, Recteur de l'Université de Gand, donne l'indication suivante: « L'Université de Gand a établi récemment des relations d'échanges sous forme de jumelage avec d'autres universités » – il vient de mentionner le jumelage entre les Universités de Gand et de Lille – « ou institutions d'enseignement supérieur à l'étranger, parmi lesquelles... » (Suit la mention des quatre jumelages ci-dessus, ainsi que de ceux avec Haïfa et Baylor University.) Aucune autre information ne nous est parvenue au sujet des relations de jumelages entre Gand et les quatre universités de l'Europe de l'Est. Comme il s'agit de jumelages récents, ils n'ont pas pu encore fournir des preuves concrètes de leur efficacité.

15. *Erlangen/Nuremberg-Manchester*. Jumelage douteux signalé par Hindrichs sur lequel nous n'avons aucune autre indication. Qui plus est, la réponse détaillée que la Faculté des sciences de l'Université d'Erlangen nous a fait parvenir (1^{er} avril 1965) ne contient aucune allusion à un jumelage avec Manchester. C'est ce fait qui nous a conduit à placer ce jumelage dans des cas hypothétiques ou douteux. D'autant plus que l'enquête de Hindrichs ne fait pas de différence entre jumelage et simple échange.

16. *Besançon-Skopje*. Nous avons repris cette information de l'enquête française de 1962. Ce qui nous a amené à le classer dans la catégorie des cas douteux c'est surtout le fait que les deux réponses reçues de l'Université de Besançon ne mentionnent

aucunement l'existence de ce jumelage. Le Directeur du Collège universitaire de droit et des sciences économiques de l'Université de Besançon, M. J. Gay, écrit ce qui suit: « En réponse à votre questionnaire du 18 mars 1965, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Collège universitaire ayant été créé le 1er octobre 1964, le Conseil d'Administration n'a pas cru devoir aborder, jusqu'à ce jour, la question des échanges universitaires et des jumelages. » (2 avril 1965.) De son côté le Doyen de la Faculté des sciences de la même université répond, en date du 29 mars 1965, que sa faculté n'est jumelée avec aucune autre faculté. Notre demande de renseignements adressée au Recteur est restée sans réponse.

17. *Montpellier-Barcelone* (jumelage en cours). Dans sa lettre du 9 avril 1965, le Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Montpellier indique qu'il existe un jumelage entre la Ville de Montpellier et la Ville de Barcelone. Ce jumelage a été réalisé au cours de l'année 1964. Des contacts dont on peut espérer qu'ils aboutiront dans un avenir très prochain, ont été pris pour jumeler les deux Universités. Une fois de plus, c'est le jumelage entre villes universitaires qui amène leurs universités à se rapprocher et à se jumeler. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire brièvement les rapports multilatéraux qui lient les Facultés de droit des Universités de Bordeaux, Toulouse et Montpellier d'une part et les Facultés de droit des Universités de Barcelone, Saragosse et Valladolid-Bilbao. De la sorte, ce jumelage viendra s'insérer dans un tissu de rapports déjà existants entre les Villes des deux Universités et entre leurs Facultés de Droit. On peut donc sans trop de risques classer ce cas comme 15^e jumelage entre universités européennes situées en dehors des relations uniquement communautaires. Surtout si l'on compare ce cas à d'autres que nous venons d'examiner et qui figurent parmi les jumelages dits sûrs (notamment les récents jumelages entre Gand et les Universités de l'Europe de l'Est ou le cas des jumelages de l'Université de Berlin avec celles d'Edinbourg et de Copenhague). Dans cet exemple-ci de nombreux liens de collaboration et de contacts préexistent déjà.

4. *Jumelages dans la Communauté européenne à l'exclusion des jumelages franco-allemands*

1. *Aix-Rome*. La première indication est celle de l'enquête française de 1962. Nos interlocuteurs à Aix parlent en général des autres jumelages de leur Université en précisant qu'il ne s'agit que d'un échange de bons procédés, sans aucun résultat pratique. M. Varnier se réfère aux jumelages franco-italiens en général et souligne qu'ils n'ont pas pu fonctionner faute d'argent. Nous concluons qu'il s'agit d'un jumelage qui, pour le moins que l'on puisse dire, fonctionne au ralenti. Nous n'avons pas eu de réponse de l'Université de Rome.

2. *Gand-Lille*. D'après la réponse du Recteur de l'Université de Gand du 11 mai 1965, « un jumelage effectif existe depuis des années entre l'Université de Gand et l'Université de Lille. Ce jumelage consiste en un échange annuel de lecteurs des deux universités ». Il est intéressant de noter que le Recteur de l'Université de Gand met l'accent sur ce jumelage qu'il qualifie d'effectif et qui semble avoir fait ses preuves

depuis plusieurs années. En revanche, les autres relations d'échanges sous forme de jumelage sont définis comme récents. Il est clair qu'une comparaison quantitative est nettement insuffisante entre ces deux types de jumelages, le premier étant effectif et les autres potentiels.

3. *Berlin-Athènes*. Ce jumelage ne figure que dans le tableau dressé par Hindrichs. Nous ne possédons aucun renseignement supplémentaire et sommes obligés de le mettre au bénéfice du doute.

4. *Francfort-Rome* (jumelage douteux). Ce jumelage figure comme tel uniquement dans l'enquête Hindrichs. Selon notre enquête sur place – dont la portée est bien limitée – il s'agit davantage d'échanges suivis que d'un jumelage. Cependant, ces échanges qui sont partis en flèche ont subi une baisse puis semblent s'être quelque peu stabilisés. De 1961 à 1965 néanmoins la moyenne des échanges de professeurs a été d'environ 4 professeurs par an. C'est malgré tout assez important pour que l'on puisse se demander légitimement s'il faut classer cet exemple dans les jumelages ou dans les rapports. Tout compte fait, nous croyons que l'on pourrait le qualifier de jumelage de fait sinon de droit. D'où inclusion parmi les cas douteux. (Voir ci-dessus pp. 17 et 18.)

5. *Montpellier-Bologne* (jumelage en cours). Dans sa réponse du 9 avril 1965, le Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Montpellier se réfère expressément au « Jumelage en cours de réalisation entre l'Université de Bologne et l'Université de Montpellier ». Les réponses qui nous sont parvenues du côté italien semblent moins optimistes: celle du Président de la Faculté de jurisprudence M. Tito Carnacini du 28 avril 1965 nous apprend que le Sénat a pris une position négative face au problème de jumelages avec les universités étrangères. Cependant, le Président nous informe aussi des multiples contacts que sa Faculté maintient, à divers autres titres, avec des Facultés étrangères en organisant des conférences et des séminaires pour leurs professeurs, en facilitant les travaux de recherches aux assistants et chercheurs de ces Facultés étrangères et en promouvant, dans les limites du possible, l'échange de visites d'étudiants. Pour sa part, le Recteur de l'Université de Bologne M. Felice Battaglia donne une réponse plus nuancée dans sa lettre du 15 avril 1965. Selon lui, le Sénat de l'Université n'a pas retenu jusqu'à présent la possibilité d'activer la conclusion de tels « jumelages » tout en patronnant des relations intenses et de liens de collaboration entre l'Université de Bologne et les Universités étrangères dans les formes traditionnelles. La réponse du Recteur n'exclut pas cette possibilité qui pour l'instant n'a pas été retenue par le Sénat. A noter que le terme de « jusqu'à présent » (finora) a été ajouté à la main par le Recteur lui-même. Elle souligne précisément que la porte n'est pas fermée comme a l'air de le prétendre le Président de la Faculté de jurisprudence. Dans ces conditions, nous classons ce jumelage possible parmi les jumelages en cours en présumant que les tractations ne sont pas encore parvenues au stade définitif et au niveau du Sénat qui constitue la dernière instance de l'Université.

Chapitre II: Jumelages franco-allemands

Section I: Présentation des cas

En abordant cette pièce de résistance, nous allons procéder de la manière suivante: nous éliminerons d'abord les cas douteux, puis nous examinerons brièvement les cas pour lesquels nous disposons de peu d'informations et ainsi de suite jusqu'aux cas pour lesquels nous avons même procédé à une enquête sur place. De cette manière, au fur et à mesure que nous avancerons, notre analyse des cas étudiés pourra être plus approfondie. Nous retiendrons pour la partie finale, l'analyse détaillée de quatre jumelages pour lesquels nous avons réuni le maximum de renseignements par questionnaires ainsi que par entretiens sur place, à savoir: Aix-Tubingen, Grenoble-Fribourg, Lyon-Francfort et Montpellier-Heidelberg.

1. Cas douteux et divers

1. *Bonn-Caen*. Signalé par Hindrichs ainsi que sur la liste allemande (Anlage 7) où cependant il figure dans la catégorie des relations amicales entre universités françaises et allemandes sans accord de jumelage. Sur les deux listes françaises, il n'est même pas mentionné; l'enquête française de 1962 l'ignore. Dans ces conditions, en ne disposant d'aucun renseignement supplémentaire, le moins que l'on puisse faire est de le considérer comme un cas douteux, sinon comme un jumelage inexistant.
2. *Caen-Goettingen*. L'indication concernant ce jumelage se trouve dans plusieurs sources différentes: chez Hindrichs, sur la liste allemande (Anlage 7), ainsi que sur les deux listes françaises et dans l'enquête française de 1962. Sauf l'enquête de Hindrichs, toutes les autres sources allemandes signalent ce lien comme un rapport étroit sans accord de jumelage. Une des listes françaises l'inscrit sous la rubrique des jumelages à l'étude et l'autre (1963) le fait figurer parmi les jumelages universitaires. Enfin, la réponse du Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Gottingue du 2 avril 1965 mentionne des relations étroites avec l'Université de Caen sans que ce lien puisse être appelé un jumelage officiel (voir ci-dessus p. 17).
3. *Gottingue-Paris (Institut d'études politiques)*. Ce lien est indiqué sur une liste française (Annexe 3) ainsi que sur les deux listes allemandes. Sur la liste française, il figure sous le titre de « jumelages ou accords divers d'échanges entre instituts », alors que la liste allemande le classe dans les relations amicales sans accord de jumelage. La réponse de Goettingen n'y fait aucune allusion ce qui est pour le moins curieux puisqu'elle émane de la Faculté de droit qui devrait être au courant de ce lien. Enfin, comme la plupart des rapports celui-ci est indiqué par Hindrichs. Nous le jugeons comme un cas douteux que nous avons préféré assimiler à la catégorie des rapports qu'à celle des jumelages.
4. *Paris-Munich* (voir *supra* pp. 19, 20, 21, 22, 22a et 22b). Si les trois « jumelages » précédents sont considérés comme des cas douteux, ce rapport que nous avons analysé en détail mérite de figurer parmi les jumelages de fait ainsi que le suggère la liste

française (Annexe 3). De toute manière, il constitue pour le moins un cas douteux à côté des deux premiers.

D'autres cas peuvent être considérés comme des jumelages dits sûrs:

1. *Nancy-Karlsruhe*. Ce cas a été étudié précédemment. La régularité et l'intensité de ces rapports nous a amené à conclure qu'ils pouvaient être considérés comme un jumelage.
2. *Nancy-Clausthal*. Ces mêmes considérations sont valables pour ce cas qui a déjà été examiné.
3. *Karlsruhe-Lyon (INSA-Villeurbanne); Erlangen-Lyon*. Celui-ci est mentionné par l'enquête française de 1962, par Hindrichs et par une ancienne liste allemande (1961). Seule l'enquête de Hindrichs le qualifie de jumelage, tandis que la liste allemande se réfère aux bourses d'échanges et l'enquête française de 1962 également aux échanges et rapports entre les deux Universités. C'est pourquoi nous ne l'avons pas retenu ici dans la catégorie de jumelages. Quant au lien Karlsruhe-Lyon, il n'est pas beaucoup plus sûr bien qu'il apparaisse sur les deux listes et l'enquête française ainsi que sur la liste allemande (Anlage 7). Sur la liste française (Annexe 3) donnant la situation des jumelages universitaires au 1^{er} janvier 1962, il figure sous « jumelages ou accords divers d'échanges entre Instituts, Grandes Ecoles, etc »; dans celle de 1963, il est mentionné parmi les jumelages d'autres établissements d'enseignement supérieur; l'enquête de 1962 le considère comme un jumelage; enfin, la liste allemande le classe parmi les relations amicales sans accord de jumelage. C'est en réalité encore un cas douteux. Mais ces deux cas douteux additionnés pourraient être considérés comme ayant la valeur d'un jumelage.
4. *Dijon-Mayence*. Sur ce jumelage nous ne sommes renseignés que par le questionnaire rempli qui nous a été renvoyé par le Service extérieur de l'Université de Mayence, le 13 avril 1965. Il existe un Comité de jumelage entre les deux Universités qui est présidé par les Recteurs des Universités de Mayence et de Dijon. De même qu'un professeur qui fait partie du Service extérieur de l'université de Mayence est chargé des relations entre les Universités jumelées. Un assez grand nombre de professeurs appartenant à toutes les facultés des deux universités déploient une activité (conférences, visites, collaboration) dans le cadre du jumelage. Les résultats principaux du jumelage se traduisent dans l'échange de conférences, des visites mutuelles organisées par les représentants d'étudiants et des échanges de bourses. Le jumelage existe depuis l'ouverture de l'Université de Johannes Gutenberg à Mayence, c'est-à-dire depuis 1946. En dehors des visites réciproques, des échanges de conférenciers, les deux universités organisent aussi des colloques en commun. Les rapports personnels sont devenus plus intenses dans le cadre du jumelage. Les résultats en général sont considérés comme bons et les échanges d'expérience comme satisfaisants. Les problèmes qui se posent sont essentiellement ceux de l'équivalence des études faites à l'étranger. Les responsables semblent néanmoins envisager avec beaucoup d'optimisme le développement du jumelage. Tout en admettant implicitement le fait que ce jumelage a donné lieu à des rapports assez intenses et réguliers aux divers niveaux de professeurs, de Recteurs et d'étudiants, la réponse écarte toute « discri-

mination » entre les universités de la Communauté européenne et celles d'autres pays dont les Etats-Unis, l'Angleterre (question n° 13 du questionnaire général concernant les jumelages). En conclusion, un fait mérite d'être retenu: selon la réponse reçue, le jumelage existe depuis 1946. Est-ce dès ce moment que le jumelage existe ou est-il venu plus tard consacrer des relations déjà existantes? Le jumelage entre les Villes de Dijon et de Mayence a été conclu en 1958.

5. *Marbourg-Poitiers*. Selon l'enquête française de 1962, les échanges ont été pratiqués depuis 1959 et le jumelage était en instance au moment où l'enquête a été effectuée. Dans sa réponse du 25 juin 1964, le Recteur de l'Université de Marbourg, le professeur D. Niebergall, confirme l'existence de ce jumelage qui permet des échanges. Des professeurs des deux Universités sont invités à faire des cours et des conférences ainsi qu'à prendre part aux colloques. Au niveau des étudiants, les échanges portent sur une durée d'une année académique en général; en outre, des échanges de groupes d'étudiants et des rencontres d'étudiants sont organisés de part et d'autre chaque année. L'Ambassade de France accorde chaque année une bourse d'étude pour une durée de deux semestres à un étudiant de Marbourg; à titre de réciprocité, l'Université de Marbourg offre à l'Ambassade de France une bourse pour un étudiant français. Dans les échanges entre les deux Universités, le professeur Buck, directeur du séminaire d'études romanistes, a pris une part particulièrement active. En dernier lieu, la réponse à notre premier questionnaire estime que les échanges entre professeurs et étudiants se sont avérés comme très fructueux (cette constatation se réfère aussi aux échanges avec les Universités de Lausanne et de Bristol). Il serait à souhaiter que ces relations puissent être renforcées à l'avenir.

6. *Lille-Munster*. Le Recteur de l'Université de Munster a répondu le 30 juin 1964 à notre premier questionnaire, en précisant que le jumelage existe avec l'Université de Lille mais que le contrat écrit n'a pas encore été fixé. Le jumelage porte sur des échanges de professeurs et d'étudiants. Deux professeurs de l'Université de Munster (Karl August Ott et Karl Ernst Schulte) ont pris une part particulièrement active aux échanges. Outre ces échanges, les deux Universités organisent des visites mutuelles de professeurs: en 1963, les professeurs de Munster ont rendu visite à l'Université de Lille; l'année suivante, ce sont des professeurs de Lille qui sont venus à Munster; à l'occasion de ces visites qui durent environ une semaine, on organise des conférences et des discussions. Enfin, les dirigeants de l'Université de Munster sont d'avis que ce jumelage de l'Université de Munster leur permet d'approfondir leurs relations avec la France.

2. *Cologne-Clermont-Ferrand*

Dans sa réponse du 20 juin 1964, le Rectorat de l'Université de Cologne confirme l'existence d'un jumelage entre les deux Universités, renvoie le questionnaire ainsi qu'un exemplaire de l'accord de jumelage conclu entre les Universités de Cologne et de Clermont-Ferrand. De plus, ces renseignements ont été complétés grâce aux réponses que le professeur R. Merkelbach, chargé des relations entre Universités jumelées du côté de Cologne, a bien voulu nous donner (Questionnaire général).

Voici tout d'abord le *texte relatif au jumelage des Universités de Cologne et de Cler-*

mont-Ferrand, tel qu'il a été adopté par le Conseil de l'Université de Clermont-Ferrand dans la séance du 3 juillet 1962:

A. Les deux Universités accordent leur patronage aux conventions de jumelage, déjà conclues ou à conclure, entre les Instituts et Facultés qui relèvent d'elles.

B. Elles conviennent, en outre, des modalités suivantes de leur jumelage:

1. pendant la durée du jumelage, l'une et l'autre Université
 - a) désigneront chacune un délégué du Conseil (Sénat) de l'Université, chargé de veiller aux relations des deux Universités entre elles;
 - b) s'efforceront de prévoir, dans leur budget, les sommes nécessaires pour la mise en application de ces accords;
2. Chaque Université jumelée communiquera à l'autre toutes informations utiles sur les modifications survenues dans son corps enseignant.
3. Elles s'efforceront d'assurer aux professeurs de l'Université jumelée, appelés à professer auprès d'elles, un logement décent.
4. Elles réserveront, dans les maisons et cités d'étudiants un logement convenable aux assistants envoyés par les Instituts, Facultés ou Universités jumelées.
5. Elles réserveront, en temps utile, dans les mêmes cités ou maisons d'étudiants, un contingent convenablement calculé de chambres pour le logement des étudiants de l'Université jumelée.
6. Elles envisageront la possibilité de bourses de jumelage.
7. Elles encourageront des rencontres de leurs associations sportives d'étudiants.
8. Elles échangeront, une fois par an, des informations provenant des rapports d'exercice du Recteur, des comptes rendus publiés dans les Annuaires ou autres publications universitaires, notamment en ce qui concerne les résultats concrets de la collaboration avec l'Université jumelée.
9. Au cours du présent accord de jumelage, les délégations du Conseil (Sénat) des deux Universités se rencontreront, à des dates à leur convenance, en séance commune pour échanger leurs vues sur le progrès et l'extension éventuelle du jumelage.
10. Chaque Université adressera, une fois par an, aux doyens des Facultés de l'Université jumelée, et dans les deux langues, un rapport sommaire sur les faits marquants de sa propre évolution au cours de l'année écoulée.
11. Les deux Universités jumelées organiseront des semaines universitaires communes, préparées par une harmonisation préalable des enseignements et de la recherche.
12. La conclusion du jumelage fera l'objet d'une notification à l'intention du gouvernement et des organismes intéressés.
13. Une séance solennelle sera organisée au cours de la première séance universitaire et permettra de faire connaître ce jumelage au public.

Les accords de jumelage porteront la signature des deux Recteurs.

Cet accord constitue donc un accord cadre qui tout en fixant certains éléments et certaines activités dans le cadre de jumelage laisse une grande initiative aux Facultés, Instituts et professeurs de l'Université. Nous y retrouvons par ailleurs des aspects bien connus de la collaboration entre universités françaises et allemandes, avec les semaines universitaires communes, les échanges de professeurs et d'étudiants. C'est sur ce modèle en fait ou en droit que se développent les relations de jumelage.

Voyons maintenant quel a été le fonctionnement effectif de ce jumelage d'après la réponse du Rectorat et du professeur Merkelbach qui a été désigné délégué du Sénat de l'Université de Cologne. Selon celui-ci, *il y a eu à peu près une centaine de visites et de conférences* dans le cadre de ce jumelage. Outre les échanges de conférenciers et des visites réciproques, l'échange des étudiants est assez développé: 3 bourses annuelles pour les étudiants de Cologne qui désirent étudier à Clermont-Ferrand, et 5 bourses annuelles pour les étudiants de Clermont-Ferrand qui viennent étudier à Cologne. C'est la première fois que nous constatons un tel déséquilibre en faveur de l'Université française.

D'après la réponse du Rectorat, jusqu'en juillet 1964, un échange des groupes de visiteurs a eu lieu avec la participation de professeurs et d'étudiants. De même, un colloque commun s'est réuni.

Il faut signaler que selon le professeur Merkelbach ces échanges et ces relations se sont développés grâce au jumelage. En général, les Facultés de philosophie et des lettres se prêtent mieux à ces échanges et rapports, mais il y a eu des échanges dans les autres Facultés aussi. Des visites réciproques ont été organisées entre germanistes, géographes et géologues notamment. En mai 1965, a eu lieu une semaine des deux Universités à Cologne au cours de laquelle des professeurs de Clermont-Ferrand ont prononcé des conférences. Ces relations ne semblent pas rencontrer des obstacles linguistiques.

Les rapports humains se sont développés dans le cadre du jumelage et ont permis l'établissement de relations personnelles et amicales entre professeurs, relations qui n'existaient pas auparavant. Des visites d'amitié, des échanges de correspondance, on pourrait en citer des exemples par douzaines d'après le professeur Merkelbach. Celui-ci estime aussi que les jumelages se sont davantage développés dans le cadre de la Communauté européenne qu'avec d'autres pays. Ces jumelages deviennent plus importants maintenant parce que, à son avis, les Français et les Allemands sont assez proches dans leur genre de vie. Cependant, en dehors des relations franco-allemandes, il y a aussi des rapports d'amitiés avec l'Italie: à Cologne, il existe un Institut Petrarca qui organise des conférences et de échanges en collaboration avec l'Université avec un très bon succès. D'autre part, avec l'Angleterre on enregistre beaucoup de relations personnelles et amicales; des conférences sont organisées par des professeurs eux-mêmes. Il y a également des rapports amicaux entre Cologne et Salamanca, ainsi qu'entre Cologne et Philadelphie (USA) et Cologne et Carachi (Inde), mais les résultats sont encore assez minces.

De son côté, le Rectorat donne l'appréciation suivante du jumelage Cologne-Clermont: depuis la conclusion du jumelage de très bonnes expériences ont été faites; il s'agit avant tout de soigner les relations entre universités européennes et de créer des contacts personnels entre professeurs et étudiants des deux Universités.

Tant de bonnes relations ne vont pas sans soulever certains problèmes. Selon le professeur Merkelbach, il faudrait multiplier les échanges d'étudiants et de jeunes savants. A ce propos, il constate certaines difficultés: 1. les Français n'ont pas assez d'argent à leur disposition, 2. l'organisation de l'instruction en France est assez rigide et ne se prête pas bien aux échanges. Pour le moment, on ne voit pas de solution à ce problème. Mais, en somme, les résultats jusqu'à présent sont assez bons.

L'aspect particulièrement intéressant dans cet exemple est que les relations des deux Universités ont été suscitées et développées grâce au jumelage.

Dans ces quatre cas que nous venons de passer en revue toute notre information repose uniquement sur des réponses qui nous sont parvenues du côté allemand. De la sorte, nous ne disposons d'aucun moyen de contrôle par recoupement.

3. Toulouse-Bonn

Dans ce cas, la réponse qui se réfère directement au jumelage provient de l'Université française¹⁸. En dehors de cette information, nous n'avons reçu qu'un questionnaire rempli par un professeur de Bonn qui ne concerne pas ce jumelage mais contient des indications intéressantes sur les activités européennes et internationales du professeur en question.

Sous la présidence du Recteur de l'Université, il existe un comité de jumelage à l'Université de Toulouse qui réunit 8 professeurs (2 par Faculté). Trois professeurs, 2 des Lettres et 1 de Médecine, sont chargés des relations dans le cadre du jumelage. Les échanges entre les deux Universités sont assez intenses tant au niveau des professeurs qu'à celui des étudiants. Ces échanges remontent à 1958 et se sont créés grâce au jumelage qui a été conclu en 1957. Avant la conclusion de l'accord de jumelage, les échanges ont été intermittents et se situaient à un niveau bas. Depuis 1958, ces échanges se sont établis: 10 étudiants en tout, soit 5 de chaque Université se sont échangés annuellement; et plusieurs professeurs et assistants: 5 + 5 environ par an depuis 1960. A ces échanges semblent participer toutes les facultés, les différences tenant surtout au maniement de la langue étrangère.

En outre, un échange de visites a lieu tous les deux ans entre les deux universités: y participent 10 professeurs accompagnés de leurs épouses et 20 étudiants. Ces visites réciproques sont d'une durée de 8 jours.

Grâce à ces divers échanges et contacts dans le cadre du jumelage, les rapports personnels se sont développés et sont devenus plus intenses. Il semble en plus que la collaboration scientifique entre les deux universités évolue favorablement et que certains travaux en commun sont entrepris dans des disciplines scientifiques.

A nos questions n^{os} 13 et 15, on précise que jusqu'à présent seul ce jumelage avec Bonn existe, mais que d'autres sont prévus. L'Université de Toulouse envisage de conclure des jumelages avec d'autres universités et d'étendre des échanges de professeurs et d'étudiants notamment avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

En conclusion, il faut faire ressortir l'importance numérique des échanges de professeurs, d'assistants et d'étudiants entre les Universités jumelées, échanges qui ont été « créés » grâce au jumelage. De plus, non seulement leur nombre est élevé mais leur durée est également assez considérable: une année scolaire pour les étudiants (c'est en principe la règle générale) et 1 à 2 mois pour les professeurs. Enfin, la participation

¹⁸ Questionnaire général concernant les jumelages qui nous est parvenu le 10 mai 1965.

des épouses de professeurs aux semaines communes est à signaler, ainsi que le nombre élevé de professeurs (10) et d'étudiants (20) qui y prennent part.

La réponse du professeur Knobloch de l'Université de Bonn (linguistique comparée indo-européenne) sans apporter d'informations supplémentaires concernant ce jumelage, nous fournit un exemple individuel d'activités européennes et internationales. Depuis 1952, il a fait de multiples conférences dans le cadre d'accords d'échanges: au moins une tournée par année; il a indiquée à titre d'exemple: 4 à Innsbruck, 2 à Salzburg, 1 à Louvain, 1 à Vienne, 1 à Milan, 1 à Liège, 2 à Budapest etc. Dans ces déplacements, il a noué des relations personnelles et des rapports d'amitié avec ses collègues. Il estime que les jumelages peuvent contribuer à la création d'une solidarité inter-universitaire bien que lui-même ne semble pas avoir participé aux échanges pratiques dans le cadre du jumelage entre Bonn et Toulouse. Cela peut s'expliquer peut-être par le fait que le professeur Knobloch n'est venu que récemment de l'Autriche pour enseigner à Bonn. D'autre part, à titre personnel il a participé à de nombreux colloques linguistiques (environ 1 par an dans divers pays). Il est membre de plusieurs sociétés internationales. Parmi les pays qu'il connaît le mieux, il cite la Tchécoslovaquie, la Russie et la Belgique.

Il souhaite une plus grande collaboration culturelle et universitaire et notamment dans le domaine des langues en Europe. A cet effet, il met l'accent sur les échanges de professeurs auxquels s'oppose un obstacle: le manque de bourses pour des invitations de professeurs. C'est pourquoi il se prononce en faveur de la création d'un Fonds de bourses européennes. La coopération culturelle en général lui semble être indispensable pour la linguistique comparative.

Quant à son opinion sur l'intégration, elle est très positive. Il souhaite l'union aussitôt que possible et dans dix ans la participation de l'Europe tout entière. Les motifs principaux d'union lui paraissent commerciaux, industriels et de politique étrangère, et l'obstacle principal le rideau de fer. Il est frappant de constater que dans sa réponse il ne mentionne à aucun moment le jumelage entre Bonn et Toulouse.

4. Caen-Wurzburg

C'est le premier exemple pour lequel nous avons reçu deux réponses provenant des deux universités: le Recteur E. Wollheim de l'Université de Wurzburg en date du 22 juillet 1964 et le chef de Cabinet du Recteur de l'Université de Caen, le 7 avril 1965. Le jumelage entre les deux universités a été conclu par décision du 8 mai 1963 du Sénat de l'université de Wurzburg et par celle du 23 juin du Conseil de l'université de Caen.

Etant donné la conclusion récente de ce jumelage et la différence d'une année entre les deux réponses, nous croyons bon de les examiner séparément et non ensemble comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Nous suivrons évidemment l'ordre chronologique.

Dans sa réponse, le Recteur de Wurzburg précise que les échanges sont envisagés au niveau de professeurs, de docents, d'assistants et étudiants. On prend aussi en considé-

ration la possibilité d'étendre ces relations à la réalisation en commun de tâches dans le domaine de la recherche. Notre correspondant pense qu'une énumération détaillée de toutes les conférences qui ont été prononcées à Caen par des professeurs de Wurzburg et vice-versa, dépasserait les limites de ce questionnaire. Il précise cependant que toutes les facultés des deux universités participent à ces activités.

Dans son appréciation générale, le Recteur se déclare convaincu que les jumelages entre universités européennes rendraient possible le rapprochement des Hautes Écoles du Continent européen ainsi que le renforcement du caractère supranational (« über-nationalen ») de l'Université.

Entre autres, il faut retenir de cette lettre la possibilité d'une collaboration scientifique et des recherches en commun.

Du côté français, nous avons obtenu des renseignements d'autant plus intéressants qu'ils nous permettent d'évaluer les progrès de ce jumelage au cours des années 1964 et 1965. Il existe à Caen un Comité de jumelage présidé par le Recteur de l'Université et comprenant 1 représentant des 4 Facultés et de l'École de Médecine ainsi qu'un secrétaire. Les relations passent par le canal du Rectorat. Les professeurs qui ont pris une part active aux échanges dans le cadre de ce jumelage sont très nombreux. On en mentionne 5 à titre d'exemple, dont 3 appartenant à la Faculté des Lettres, 1 à la Faculté de droit et 1 à la Faculté des sciences.

Les résultats du jumelage sont jugés bons. Avant la conclusion de l'accord de jumelage, les échanges portaient sur 2 professeurs et 8 étudiants. Ce nombre a pu s'accroître grâce au jumelage: chaque année l'échange porte sur 6 professeurs et 12 étudiants. Les professeurs passent 2 à 6 jours dans l'Université jumelée selon les conférences, tandis que les étudiants y séjournent durant une année scolaire.

Il semble que certaines différences sont notées au profit des Facultés des Lettres, les facteurs influents étant la langue et la civilisation. Il est évident que certaines branches se prêtent mieux que d'autres à cette collaboration et notamment les Instituts de langues vivantes.

En outre, on organise parfois mais assez rarement des colloques (1 ou 2) d'une durée de 2 à 3 jours.

Les rapports humains et personnels se sont développés dans le cadre du jumelage et les relations personnelles sont devenues plus intenses. De plus, des visites d'amitié ont lieu, les correspondances sont échangées ainsi que des livres. Sur le plan humain aussi bien que sur le plan scientifique la réussite est comparable.

A notre question n° 13 qui se réfère aux jumelages dans et hors Communauté européenne, la réponse est nette: les jumelages se sont développés davantage dans la Communauté et principalement avec l'Allemagne. Ces relations et échanges deviennent plus importants depuis la création de l'Office franco-allemand de la Jeunesse.

Quant aux problèmes qui se posent, ils sont parfois mais assez rarement linguistiques et essentiellement financiers. Ce sont les problèmes cruciaux qui déterminent le développement du jumelage.

5. Bordeaux-Hambourg

Pour ce jumelage, nous avons reçu une réponse de part et d'autre, et qui plus est, ces deux réponses ne sont pas très éloignées dans le temps: de Bordeaux c'est le Vice-Doyen de la Faculté de droit qui nous a écrit le 3 avril 1965; de Hambourg, c'est le Syndic, Directeur administratif qui a répondu le 22 juillet 1965. Un certain déséquilibre persiste néanmoins entre ces deux réponses du fait que le Vice-Doyen J. M. Auby se limite à fournir des indications à propos de la Faculté de droit, alors que la réponse du côté allemand couvre l'ensemble de l'Université.

Les deux Universités sont jumelées depuis 1957 (enquête française 1962).

La réponse de Hambourg permet de conclure et le silence de Bordeaux d'en déduire qu'il n'existe pas de Comité de jumelage ni d'un côté ni de l'autre. A Hambourg, le professeur Berthold Spuler est chargé des relations entre les deux universités.

Selon la réponse de Hambourg, les professeurs de l'Université de Bordeaux ont visité l'Université de Hambourg: Pariset, Rouché, Fournier, Hubrecht. Les professeurs Spuler, Hartmann, Isermeyer, Valetton de l'Université de Hambourg se sont rendus en visite à Bordeaux.

La réponse de M. Auby complète heureusement ces renseignements. « Des membres de notre Faculté vont faire chaque année des cours *en allemand* à Hambourg. Il s'agit notamment des professeurs Bousquet (économie politique), Hubrecht (histoire du droit et droit civil), Treillard (droit commercial et droit comparé). Il est envisagé que des professeurs allemands viennent à Bordeaux donner des conférences. On est bien obligé de constater que si les réponses au niveau du Rectorat offrent l'avantage d'une vue générale, elles ne sont pas toujours complètes. En effet, un seul de ces professeurs figure parmi ceux cités par le Syndic de Hambourg. On peut en conclure que ces échanges sont probablement plus amples que ne laissent entendre nos correspondants.

Hambourg précise cependant que l'on s'efforce de faire porter les échanges de professeurs sur une durée *d'un semestre* et de garder la cadence d'au moins un professeur par an. En principe, il n'y a pas de différence entre Facultés bien qu'en fait ce sont les professeurs de la Faculté des Lettres qui prédominent en nombre dans ces échanges. Sur les échanges d'étudiants, nous disposons des indications suivantes: « L'Université de Bordeaux accorde chaque année des bourses à des étudiants de Hambourg, tandis que l'Université de Hambourg en accorde à des étudiants bordelais. Le chiffre est de trois par an dans les deux cas. Cette année, les étudiants allemands fréquentent la Faculté de droit. » (M. Auby.)

Le Syndic à son tour ne parle que de deux bourses ou de deux étudiants qui sont échangés avec Bordeaux. Il ajoute cependant que cet objectif n'a pas été encore atteint pour diverses raisons. Il y a là une légère contradiction avec les précisions données par le Vice-Doyen de la Faculté de droit de Bordeaux. Personnellement, je serais enclin à retenir les indications du Vice-Doyen qui, par surcroît, précise que cette année les étudiants allemands fréquentent la Faculté de droit.

Voici en gros quelle est l'appréciation du Syndic de Hambourg des résultats du jumelage: tout d'abord, ils permettent d'intensifier les relations amicales entre universités; d'autre part, les résultats sont bons dans l'ensemble. Ces échanges par ailleurs se sont

développés grâce au jumelage. Ils ont contribué au renforcement des relations personnelles et amicales entre professeurs. Des visites d'amitié, des échanges de correspondance ont lieu surtout au plan personnel. En général, les relations avec Bordeaux (et avec Southampton) sont particulièrement intenses, bien qu'elles ne se soient pas accrues au cours des dernières années. On envisage le développement du jumelage surtout par l'intermédiaire de contacts directs des responsables de ces relations de jumelages. Notons que l'Université de Bordeaux de son côté n'a conclu que ce seul jumelage bien que d'autres soient envisagés actuellement, mais ne sont pas encore réalisés.

6. Erlangen-Rennes

La seule information que nous possédons provient de la Faculté des sciences naturelles de l'Université Erlangen-Nuremberg (1^{er} avril 1965). L'enquête française de 1962 faisait mention d'un projet de jumelage entre les deux universités. Ce jumelage étant récent, le professeur H. Volz qui nous écrit au nom du Doyen signale que bien de nos questions sont restées sans réponse. Il existe un Comité de jumelage qui est présidé par le Recteur de l'Université et chef du département des relations extérieures, le professeur E. Wolff. Il comprend 1 représentant par Faculté, soit 6 membres. Parmi les professeurs qui ont pris une part active dans les échanges on mentionne le professeur H. Behrens qui enseigne la chimie anorganique à l'Université d'Erlangen. Les échanges suivants ont eu lieu: en février 1965, le professeur Wirth a fait des conférences en français à l'Université de Rennes; en mars, le professeur Behrens en anglais. D'autre part, trois étudiants d'Erlangen ont pris part du 27 août au 9 septembre 1965 à un cours de biologie marine sur l'île Bailleron; en revanche, 2 étudiants français de Rennes ont participé à une excursion dans les Alpes centrales.

Le jumelage a suscité ces échanges qui n'existaient pas avant son entrée en fonction. Des visites et des colloques n'ont pas eu lieu jusqu'à présent. Et les relations sont à leur début de sorte qu'il a été impossible de répondre aux questions n^{os} 10, 11, 12 et 13. Quant aux obstacles, ce sont la distance et les frais. Les obstacles linguistiques ne sont par contre pas insurmontables. Ainsi qu'il ressort des exemples mentionnés, on s'entend en parlant soit la langue du pays invitant soit l'anglais.

Une intensification de ces rapports est jugée à la fois utile et réalisable, d'autant plus que des résultats obtenus jusqu'à présent ont trouvé des échos très favorables et profonds auprès des intéressés. Dans l'état actuel de ces rapports qui n'en sont qu'à leurs débuts, il est évidemment impossible et prématuré de porter un jugement global sur leurs résultats.

Nous avons également reçu une réponse d'un professeur d'Erlangen, M. Linhardt (économie d'entreprise). Il nous indique quelques-unes des nombreuses conférences qu'il a prononcées entre 1953 et 1965, dont une série à l'École supérieure de commerce international à Vienne et à L'INSEAD, à Fontainebleau. Ces tournées lui ont permis d'acquérir des contacts personnels et d'avoir des échanges d'idées. Il croit que c'est de cette manière que l'on facilite les relations d'échanges et non pas par des accords intergouvernementaux ou par des jumelages. Il maintient ses relations par des contacts

directs ou par correspondance, mais il estime qu'il s'agit de rapports professionnels et non pas de rapports d'amitié. Néanmoins, il estime que les jumelages sont efficaces et qu'il permettent de multiplier des contacts qu'il souhaite plus fréquents entre universités. A son avis, les jumelages contribuent à créer une solidarité entre universitaires; cette solidarité lui semble plus forte entre les pays de la Communauté et il croit que l'on peut parler d'un rapprochement du fait de l'intégration. S'il fait la sélection parmi la littérature mondiale, il a cependant le sentiment que l'intégration européenne oblige à se tenir au courant des travaux faits dans les pays voisins en particulier et en tout cas. Car, elle pose des problèmes communs. Ex.: l'intégration monétaire dans la CEE. Les pays avec lesquels il a le plus de contact sont par ordre d'intensité: les Etats-Unis, l'Angleterre et les pays de la CEE. Comme la plupart de ses collègues, il se prononce pour la libre circulation des professeurs tant dans la Communauté que dans le Conseil de L'Europe, si possible. Pour développer la collaboration universitaire, il suggère la constitution d'équipes pour des travaux et publications qui concernent des problèmes européens. Il souhaite à la fois l'accroissement des bourses d'échange et la création d'un Fonds de bourses européennes. Enfin, il se déclare en faveur de l'union de l'Europe dans l'immédiat tout en souhaitant son élargissement à l'Europe entière dans dix ans. Quant aux motifs de l'intégration, il mentionne d'abord les échanges culturels, l'intégration économique (libre échange), et politique économique et monétaire commune. Parmi les principaux obstacles, il cite les aspirations d'hégémonie française. En dernier lieu, il estime que ses étudiants s'intéressent davantage à l'intégration. Telle est la substance de ses réponses qui cependant ne nous renseignent pas directement sur le jumelage Erlangen-Rennes. Est-ce parce que le jumelage est très récent?

7. Rennes-Kiel

Deux réponses nous sont parvenues des deux côtés: du Doyen de la Faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Rennes, M. René Marache (1^{er} juillet 1965) et du Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Kiel, M. Medicus (1^{er} juillet 1965); ces deux réponses portent la même date. Ces réponses émanant de deux facultés différentes se complètent et permettent de se faire une idée de ce jumelage.

Le Conseil de l'Université présidé par le Recteur remplit les fonctions d'organe de liaison dans le cadre du jumelage. 9 professeurs appartenant à différentes Facultés et à divers Instituts ont été chargés des relations entre les deux universités.

Selon la réponse de Kiel, le professeur Bouzat de la Faculté de droit de Rennes a été fait docteur honoris causa de Kiel. A cette occasion, il a prononcé une conférence en français mais dont la version allemande avait été distribuée à l'avance aux auditeurs, professeurs et étudiants. La Faculté se propose d'organiser des échanges de conférenciers et de visites d'information. Ces objectifs n'ont pas encore pu être réalisés. Il en va de même des échanges de professeurs visitants ou d'assistants et de chercheurs.

Cette réponse contraste avec celle de Rennes. Au cours de l'année 1964-65, plusieurs professeurs ont été échangés: 6 professeurs de Kiel sont venus à Rennes et 3 professeurs de Rennes se sont rendus à Kiel. Parmi ceux-ci, deux enseignent l'économie poli-

tique et appartiennent à la Faculté de droit et des sciences économiques de Rennes. Pour la plupart, les autres professeurs appartiennent à la Faculté de Médecine et des Sciences. Ce sont ces deux Facultés qui, avec celle des Lettres, sont en général les plus actives dans les échanges. Cette collaboration entre les deux universités s'est manifestée aussi par l'organisation de colloques, par des visites réciproques de chercheurs et d'étudiants et de conférenciers. Les rapports humains entre universitaires se sont développés dans le cadre de jumelage et grâce au jumelage. Les échanges ont été extrêmement bas ou nuls avant les accords de jumelage. Les résultats apparaissent dans l'ensemble bons: échanges de professeurs et d'étudiants, ainsi que création de bourses pour financer les échanges d'étudiants. Ces échanges ont permis l'établissement des relations personnelles plus intenses. On estime dans cette réponse que les jumelages dans le cadre de la Communauté européenne sont plus développés que ceux avec d'autres pays dont les Etats-Unis et l'Angleterre. Remarquons que cette réponse est plus générale que celle de Kiel qui se limite expressément à l'expérience de la Faculté de droit.

Les échanges d'étudiants se sont aussi développés. Selon Rennes, il y a plusieurs types d'échanges d'étudiants: ceux qui se font pour des cours d'été, ceux qui portent sur un semestre ou ceux qui durent une année académique complète. En 1964-65, 6 étudiants de Kiel sont venus à Rennes.

Selon le Doyen de la Faculté de droit de Kiel, les bourses qui sont mises à la disposition des étudiants par les deux universités ne sont pas attribuées aux diverses facultés selon les quotes-parts fixes. Les étudiants en droit français de l'université de Rennes n'ont pas jusqu'à présent fait des études à Kiel, tandis qu'au cours de 1964-65, 1 étudiant en droit de l'Université de Kiel a passé une année scolaire à Rennes grâce à une bourse d'étude. Un autre étudiant en droit a participé au cours de vacances à l'université de Rennes en été 1965. Les associations et les groupes d'étudiants des deux universités ont organisé au début de cette année 1965 des visites réciproques d'une semaine: 20 étudiants allemands de la Faculté de droit de Kiel se sont rendus à Rennes; 25 étudiants français sont venus à Kiel. A cette occasion, des colloques ont eu lieu au cours desquels ont été présentés des rapports sur les systèmes juridiques des deux pays.

En dehors de ces échanges des étudiants en droit, le Doyen de la Faculté des lettres de Rennes indique que les Facultés des Lettres et de Médecine ont davantage d'étudiants échangés. Les facteurs influents semblent être la connaissance de la langue et le genre d'études qui permettent plus facilement un intermède pour un séjour dans une Université étrangère. Il signale que, outre ces échanges d'étudiants, on organise aussi des échanges d'élèves de Lycées et CEG.

Quels sont les problèmes qui se posent? Pour les Allemands, l'intensification de ces relations de jumelage se heurte avant tout au problème financier, mais aussi aux difficultés linguistiques ou celles provoquées par le manque de temps. Il s'est avéré, selon le Doyen de la faculté de droit de Kiel, que les conférences et les colloques juridiques ne sont fructueux que lorsque tous les participants peuvent effectivement utiliser la langue choisie comme véhicule commun et possèdent certaines connaissances du système juridique de l'autre pays.

Du côté français, on rappelle qu'il est parfois difficile de susciter des candidatures parmi les étudiants. Personne ne veut apprendre la langue d'un pays uniquement pour faire des études dans une de ses Universités. Un autre problème est celui des équivalences entre les études effectuées dans différents pays. La plupart des Universités reconnaissent deux semestres passés dans une Université étrangère. Mais il arrive souvent que les places dans les séminaires et les laboratoires soient prises au retour des étudiants.

Le Doyen Médicus indique aussi que l'on va conclure un accord pour échanger les publications scientifiques, les thèses des Facultés et Instituts.

Dans une lettre du 13 avril 1965, le Doyen de la Faculté d'agronomie de l'Université de Kiel précise que faute de Faculté équivalente à Rennes sa Faculté n'a pas été touchée par ce jumelage.

En conclusion, bien que les échanges ne soient pas encore particulièrement intenses, un fait demeure évident: c'est le jumelage qui en constitue le principal moteur.

Section II: Analyse de quatre jumelages franco-allemands

Nous traiterons à part et de manière plus approfondie quatre jumelages franco-allemands sur lesquels nous avons concentré nos efforts: 1. Montpellier-Heidelberg, 2. Lyon-Francfort, 3. Grenoble-Fribourg et 4. Aix-Tübingen.

1. Montpellier-Heidelberg

Deux sources d'informations du côté de Heidelberg: une réponse du chef du Service de Relations extérieures et un entretien avec le professeur Broggin. Du côté français, les informations sont plus limitées: une lettre du Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Montpellier, Monsieur Georges Péquignot.

Le Doyen Péquignot mentionne le double jumelage entre les Villes et les Universités. Celles-ci ont été jumelées en 1958, tandis que les Villes ne l'ont été que plus tard en 1961. Selon le Doyen Péquignot, ce jumelage est très actif sur le plan universitaire. D'après M. Zake, chef du Service des relations extérieures de l'Université de Heidelberg, ce jumelage serait issu d'un jumelage entre étudiants des deux universités.

1. *Cadre général*: Quelles sont les principales modalités de contact et de collaboration dans le cadre du jumelage?

Les visites réciproques des délégations des deux universités ont lieu chaque année. Cette année c'est une délégation de professeurs et d'étudiants de l'Université d'Heidelberg qui a rendu visite à l'Université de Montpellier du 1^{er} au 7 mai 1965. En 1964, une trentaine de professeurs (20) et d'étudiants (10) de l'Université de Montpellier ont passé une semaine à Heidelberg. Les professeurs qui participent à ces visites prononcent des conférences. A cette occasion, sont organisées des réunions culturelles communes et des colloques. En octobre 1963, une délégation de 17 professeurs d'Heidelberg a assisté à l'inauguration des cours à l'Université de Montpellier par le Minis-

tre Fouchet. Dans ces diverses rencontres et visites, des contacts sont noués entre professeurs des mêmes matières en particulier. Des rapports personnels en sont résultés, des invitations mutuelles de collègue à collègue, ainsi que des liens d'amitié. Telle est l'opinion et l'expérience personnelle du professeur Broggin. Ces relations et visites permettent en outre de se rendre compte directement du fonctionnement des universités jumelées. Les professeurs allemands ont été, semble-t-il, assez impressionnés par la séance inaugurale présidée par le Ministre Fouchet et le faste qui l'a entourée. Mais outre cet aspect spectaculaire de ces visites, il faut souligner le profit qu'en tirent les uns et les autres sur le plan personnel ainsi que sur celui du rapprochement des universités françaises et allemandes, une meilleure connaissance mutuelle des méthodes et des matières.

D'autre part, les Comités de jumelage qui existent dans les deux Universités tiennent parfois des séances communes avec la participation de représentants de diverses facultés. Le Recteur de l'Université de Montpellier est membre honoraire du Sénat de l'Université d'Heidelberg. Par ces liens institutionnels, des contacts réguliers sont assurés à tous les niveaux. A ces relations entre responsables, s'ajoutent celles entre professeurs. Parmi les professeurs les plus directement et fréquemment concernés par ce jumelage, on mentionne les noms suivants: MM. Gallas (Recteur et professeur de droit pénal), G. Péquignot, André Castagné, professeur à la Faculté de droit de Montpellier et délégué de l'Université pour les Jumelages, Broggin (professeur de droit romain et directeur de l'Institut de droit romain à Heidelberg), et Max Kantner (médecine), Erich Köhler (philosophie), Kurt Fischbeck (sciences naturelles) de l'Université d'Heidelberg¹⁹. Dans l'ensemble, toutes les Facultés participent aux activités dans le cadre du jumelage et ont 1 représentant dans le Comité.

2. *Echanges et relations entre professeurs*: Les échanges de conférenciers ont lieu régulièrement dans le cadre du jumelage. Mais ces échanges se limitent pour l'instant aux conférences et ne portent pas sur des cours de longue durée. Les échanges de chercheurs ou assistants se pratiquent aussi: au cours de 1964-65 deux jeunes chimistes de Montpellier travaillent dans les Instituts scientifiques de Heidelberg. 1 Conférencier par Faculté est régulièrement échangé, les Facultés de droit en échantent deux. A titre d'exemple le Doyen Péquignot a parlé en allemand d'un sujet de droit administratif. C'est un cas assez exceptionnel, car en général si les professeurs allemands parlent français la réciproque n'est que rarement vraie pour des professeurs français. D'où d'ailleurs quelques problèmes linguistiques qui peuvent se poser.

Les germanistes participent activement aux échanges: chaque année un groupe de germanistes rend visite à l'Université jumelée. Au cours de ces visites qui durent environ 10 jours, les germanistes prennent part aux cours et au programme d'enseignement. C'est là un contact direct, régulier et fructueux. Les professeurs Henkel d'Heidelberg et Metz de Montpellier dirigent ces visites.

¹⁹ Dans sa réponse M. Helmut Zake mentionne 7 professeurs qui ont pris une part particulièrement active à ces échanges: à Heidelberg surtout les professeurs E. Randerath (Médecine) et J. Moreau (Lettres), ainsi que A. Henkel (Lettres) et G. Köthe (Sciences); à Montpellier les professeurs Janbon (Médecine), Metz (Lettres) et Castagné (Droit).

Il semble qu'une certaine collaboration scientifique existe entre universitaires de part et d'autre. Cependant, on signale des difficultés que rencontre cette collaboration du fait de la différence des structures des deux Universités. D'autre part, il ne semble pas toujours aisé de localiser des collaborateurs en France. Dans ce domaine, les Facultés de médecine paraissent déployer plus d'activités que d'autres facultés. L'Institut de droit romain d'Heidelberg a, par exemple, surtout des relations avec l'Institut de Paris grâce aux contacts personnels qui se sont noués entre collègues des deux Instituts. En général, une collaboration scientifique suivie (ex.: une recherche en commun) est une tâche difficile à réaliser même entre chercheurs et instituts très proches par leurs matières et intérêts. Entre les deux Universités jumelées intervient surtout un échange d'expériences et une connaissance mutuelle des organisations universitaires respectives. Parmi les problèmes que l'on mentionne, figurent notamment les difficultés de langue, mais aussi la disparité structurelle entre universités françaises et allemandes. Les Universités allemandes mettent l'accent sur l'esprit qui anime une université Humboldt et qui ne correspond pas toujours à la conception de l'Université française qui selon notre interlocuteur serait bien plus proche d'une école professionnelle supérieure. Nous croyons que cette remarque ne peut pas être généralisée et que l'esprit des universités françaises dépend aussi bien des facultés et des disciplines que de l'Université elle-même. Une autre différence entre les deux Universités, françaises et allemandes, réside dans l'emprise étatique qui s'exerce sur l'Université française. Cette emprise qui frappe souvent les professeurs allemands dont les Universités jouissent d'une grande autonomie est surtout visible au niveau administratif et au niveau des Recteurs qui sont des fonctionnaires de l'Etat français. Certes en France, les programmes sont plus rigoureusement déterminés (sauf pour les cours de doctorat); mais en dehors de cette ligne générale imposée, le professeur français jouit d'une grande liberté académique et politique. Un autre problème est la distance et les déplacements que demandent des échanges et la collaboration des universités jumelées.

Les contacts entre professeurs au plan communautaire, européen et international peuvent aussi se nouer et se développer par l'intermédiaire d'associations spécialisées. C'est ainsi que de nombreuses associations bilatérales de juristes semblent assurer activement la collaboration et les contacts franco-allemands, italo-allemands, néerlandais-allemands etc. Ces associations bilatérales marchent très bien de l'avis du professeur Broggin. Elles assurent ainsi des relations complémentaires entre professeurs et juristes de divers pays européens et notamment entre les pays de la Communauté européenne.

3. *Echanges d'étudiants*: Comme dans le cadre de la plupart des jumelages, des échanges d'étudiants s'ajoutent à ceux des professeurs et chercheurs. Depuis 1958, on met chaque année à la disposition des étudiants des universités jumelées de 24 à 25 mois de bourses. Selon les besoins, on distribue des bourses pour une durée de 2 à 8 mois. Jusqu'en 1963, l'échange portait sur environ 2 boursiers pendant les vacances. En 1964, l'Université d'Heidelberg a reçu 16 bourses de vacances, dont la moitié est accordée aux étudiants de Montpellier et l'autre moitié réservée aux étudiants d'Heidelberg. Diverses bourses sont mises à la disposition des Universités par le Deutsche Akademische Austauschdienst, l'Ambassade de France et le Ministère de la culture de

Baden-Württemberg. De son côté, le Doyen Péquignot constate que le jumelage vaut à la Faculté de droit la présence d'un nombre appréciable d'étudiants allemands qui viennent suivre les cours. La réciproque, selon lui, sans être négligeable, est moins marquée en raison du peu de goût manifesté par les jeunes français pour les langues étrangères. Ces échanges d'étudiants seront probablement facilités par la création d'une Maison d'Heidelberg à Montpellier. L'Institut allemand de Montpellier contribue aussi à rendre moins grandes sinon à aplanir les difficultés linguistiques qui semblent plus graves du côté français.

Il existe aussi un échange entre étudiantes des disciplines sportives. Régulièrement un groupe d'une trentaine d'étudiantes passent deux semaines à l'université jumelée et participent aux cours et aux exercices (Responsables: Madame Knoll d'Heidelberg et le Directeur du CRESP à Montpellier). Des étudiants germanistes participent également aux échanges des visites d'une dizaine de jours qui leur permettent de prendre part aux cours. La visite des étudiantes et des étudiants est agrémentée de diverses manifestations culturelles, spectacles, théâtres, concerts, expositions de peintures, représentations folkloriques, des soirées en commun, etc. Bref, des manifestations estudiantines diverses assurent des contacts directs entre étudiants français et allemands.

En conclusion, il faut rappeler que ces échanges multiples ont été suscités et se développent dans le cadre du jumelage universitaire qui semble renforcé par le jumelage entre les deux Villes. Au divers niveaux des Recteurs, des responsables, des professeurs et des étudiants, des échanges et des contacts réguliers facilitent le rapprochement sur le plan universitaire mais aussi sur le plan humain et personnel entre Allemands et Français. Le professeur Broggin a beaucoup insisté sur cet aspect des relations personnelles et amicales qui est un des éléments les plus positifs de ce jumelage. Un autre caractère mérite d'être souligné dans ce jumelage: l'équilibre entre les deux partenaires et l'équilibre entre la participation de professeurs et celle des étudiants. Aux termes de cet aperçu, nous citerons l'appréciation du Doyen Péquignot: « Pour tous ceux qui le connaissent, ce jumelage (qui est sur le point de se concrétiser par la création d'une Maison d'Heidelberg à Montpellier) est considéré comme un modèle du genre. »

2. Lyon-Francfort

Cet exemple n'a pu être choisi que grâce à notre enquête sur place. Fort curieusement d'ailleurs, nous n'avons reçu aucune réponse écrite ni de l'une ni de l'autre de ces deux universités. Notre enquête s'est effectuée sur deux plans: auprès des représentants de l'administration des deux Universités et auprès des représentants du corps enseignant. En fait, le tout se limite à quatre entretiens prolongés.

1. *Historique et cadre général*: Les entretiens au niveau administratif ont eu lieu avec un représentant du Secrétaire général de l'Université de Lyon et avec un représentant du Rectorat de l'Université de Francfort. Notre interlocuteur allemand signale que l'idée d'un jumelage en forme d'accord écrit émane de la Conférence franco-allemande des Recteurs qui a élaboré les grandes lignes des accords à passer entre universités et qui a insisté sur la nécessité de développer ces accords entre la France et l'Allemagne. C'est pour donner suite à cette recommandation que l'Université de

Francfort a proposé à l'Université de Lyon de conclure un accord de jumelage. Par lettre du 26 octobre 1964, le Sénat de l'Université de Francfort a fait cette proposition à l'Université de Lyon. Lyon a répondu par lettre du 12 janvier 1965 en déclinant l'offre de Francfort. Il est dit notamment dans cette lettre que les Universités françaises sont toutes régies par les mêmes textes qui rendent impossibles des initiatives personnelles dans le sens de celles qu'avait suggérée l'Université de Francfort. On pense du côté lyonnais que le jumelage doit se continuer dans sa forme actuelle.

On pourrait supposer que le projet d'accord était trop rigide. Il n'en est rien. Ce texte reste formulé dans des termes relativement vagues. Un point précis: la durée prévue est de 10 ans. Le projet prévoit un échange de professeurs et d'étudiants et l'échange régulier d'un certain nombre de cours magistraux. Il prévoit une obligation: les deux partenaires s'obligent à se communiquer les cours, les programmes de recherches, à échanger des assistants. Le projet stipule aussi un engagement général de la part des deux universités visant à intensifier les échanges. Ce projet ne va pas très loin et ne comporte pas d'obligation incompatible avec le statut des universités françaises. Le rejet de ce projet a paralysé le développement des relations et des échanges entre les deux universités. On peut penser que le refus de Lyon n'a pas dû être très apprécié par Francfort, d'autant plus que ce refus apparaît comme inattendu à ceux qui espéraient que Lyon signerait cet accord. Connaissant la susceptibilité des professeurs, nous supposons que ce refus n'a pas dû contribuer à intensifier et à rendre plus cordiales les relations entre les deux universités.

Du côté français on met l'accent sur la substance et on tend à minimiser la forme qui du coup devient un élément secondaire. L'essentiel, on nous dit, c'est que le lien soit solide. On n'a pas jugé bon à Lyon d'avoir des textes précis qui enveloppent l'activité et peuvent avoir un effet paralysant. Au contraire on garde une liberté réciproque d'action, mais c'est une liberté d'action positive. Puis notre interlocuteur d'opposer le caractère individualiste des Français au formalisme allemand. Le moins que l'on puisse dire c'est que le refus semble plus paralysant que l'action paralysante d'un texte précis. En fait, on a tout simplement gardé le statu quo ante.

Le jumelage de fait remonte à 1958-59. Depuis cette date on a fait du travail utile au dire de l'interlocuteur français. Le jumelage repose sur une base pragmatique; il n'existe pas de Comité de jumelage ni d'un côté ni de l'autre. Selon notre interlocuteur français, c'est l'anarchie complète. Les rapports entre universités n'ont pas été maintenus par le Rectorat, sinon de manière uniquement formelle pour transmettre des invitations et la liste des professeurs participants. Du côté allemand, le Sénat a désigné deux professeurs pour suivre le développement du jumelage, un romaniste et un juriste. Leurs fonctions semblent cependant surtout nominales. En fait, ils n'ont pas de tâches précises et c'est le Rectorat qui assure l'essentiel du travail et la transmission des propositions. Car, en réalité, les échanges s'opèrent au niveau des facultés et la correspondance est échangée entre les différents doyens. Dans certains cas, l'échange de correspondances a même lieu entre les professeurs intéressés. Le rectorat en tant qu'office centralisateur ne reçoit que les propositions des différentes facultés. Formellement cependant c'est le rectorat qui indique qui ira à Lyon et qui sera reçu à Francfort, et pour combien de temps. Formellement, le rectorat est l'organe de liaison, bien

qu'en fait les invitations émanent des facultés et des instituts, voire mêmes des professeurs.

L'expérience française n'est pas bien différente. En réalité là aussi, ce sont les facultés qui maintiennent des contacts vivants. Les professeurs se sont connus au cours des échanges et, par ce mécanisme, le cercle s'est passablement élargi. Les facultés assurent les relations et tiennent le rectorat au courant du moins en règle générale. Les facultés s'arrangent entre elles pour proposer des listes des professeurs à inviter. Le Conseil de l'Université vote les subsides; parfois, il arrive que certaines facultés prennent les frais à leur charge.

2. *Echanges de professeurs et d'étudiants*: Dans le cadre du jumelage, il s'agit essentiellement des échanges de professeurs et dans une certaine mesure des échanges d'étudiants. Par contre, il n'y a pas d'échange d'assistants ou de chercheurs. Les professeurs donnent en principe un cours magistral d'une à deux heures, au maximum trois heures. La règle est d'inviter un professeur par semestre et par faculté. Etant donné qu'il y a cinq facultés à Francfort, en théorie 5 professeurs devraient être invités chaque semestre. En fait cependant les échanges n'atteignent pas ce niveau. Voici un tableau récapitulatif établi par le rectorat de l'Université de Francfort:

Professeurs de Lyon invités à Francfort: 1959 M. Anstatt (Lettres); 1960: MM. Zink (lettres), Trévoux (droit et sciences économiques), Vincent (sciences); 1961: MM. Bady, Metzger (Lettres), Murat (droit et sc. écon.); 1962: Brun (droit), Enselme (médecine); 1963: Guillien (droit), Zink (Lettres).

Professeurs de Francfort invités à Lyon: 1960: MM. Schlochauer (droit), Sckomodau et Viebrock (Lettres); 1961: MM. Erler (droit), Hartner (Sciences), Weber (Lettres, Abraham (Economie); 1962: M. Hartner (Sciences); 1963: MM. Isele (droit) et Burger (Lettres); 1964: MM. Weber et Stöcklein (Lettres).

Au total:

Professeurs échangés par année: 1959:	1
1960:	6
1961:	7
1962:	3
1963:	4
1964:	2

Du côté français, on nous a signalé le fait qu'un professeur de Francfort a passé un mois à Lyon. Les contacts pourraient être développés. C'est une question avant tout financière. De plus, on ne peut développer les échanges à tout prix. Il faut encore qu'ils donnent de bons résultats. Or selon notre interlocuteur français, les échanges de conférenciers n'est peut-être pas la meilleure des formules. Parmi d'autres obstacles qui s'opposent aux échanges de professeurs, on nous a mentionné le problème linguistique ainsi que la différence des programmes. Tous ces problèmes sont de nature fluctuante et doivent être examinés cas par cas.

Les échanges d'étudiants portent sur des étudiants boursiers, car il n'y a pas d'échange d'étudiants non boursiers qui sont considérés comme des étudiants étrangers réguliers. Lyon et Francfort échangent 2 étudiants par année dans chaque sens, c'est-à-dire 4 en tout. A Francfort, le Sénat a décidé qu'un des bénéficiaires allemands sera obli-

gatoirement inscrit en Lettres. Quant à l'autre il proviendra d'une autre faculté, les facultés se relayant à tour de rôle. On précise du côté lyonnais que les deux bourses offertes sont des bourses privées de l'Université de Lyon. On peut donc supposer que l'entrée en fonction de l'Office franco-allemand de la jeunesse devra normalement contribuer à accroître ces échanges d'étudiants. On signale aussi que ce sont des étudiants en Lettres qui manifestent le plus d'intérêt et que la majorité des étudiants de Lyon qui vont à Francfort appartiennent à la faculté des Lettres. A Francfort les étudiants sont logés à la maison des étudiants. Ils payent 70 à 80 DM pour la chambre et reçoivent une bourse mensuelle de 400 DM. Selon notre interlocuteur de Francfort, les étudiants français sont très contents et les résultats jugés très satisfaisants. (Il nous montre des lettres de remerciement écrites par des bénéficiaires lyonnais de bourses à Francfort.)

3. *Entretiens*: Notre interlocuteur français donne ensuite dans une appréciation générale les résultats de ce jumelage. Il estime que les relations avec Francfort sont marginales tout en admettant qu'il n'existe pas de relations de ce genre avec une autre université étrangère. Il impute cette absence de rapports avec l'étranger au caractère centralisateur de l'Etat français. A ce propos, il rappelle que la ville de Lyon est jumelée à Birmingham sans que l'on ait établi parallèlement un jumelage entre les deux universités. Ce constat de carence générale de relations lui fait prendre des précautions dans l'interprétation du terme marginal. Il faut tempérer, estime-t-il, le sens du terme marginal, car malgré leur portée relativement réduite, les échanges entre Lyon et Francfort sont *les plus importants échanges* que Lyon pratique avec une université étrangère. Un autre élément sur lequel il insiste c'est celui de la *continuité* d'échanges et de rapports dans le cadre de ce jumelage et depuis sa mise sur pied. Avec d'autres universités étrangères, les échanges n'ont qu'un caractère occasionnel et non suivi. Telle est en gros l'appréciation que nous donne un représentant de l'administration de l'Université qui suit de près toute cette question de jumelage.

Dans une deuxième partie consacrée à ce jumelage, nous allons reprendre les résultats de nos entretiens avec d'une part le professeur W. Franz, Recteur de l'Université de Francfort, et d'autre part le professeur Zink, germaniste de l'Université de Lyon qui est à la fois l'animateur et responsable français de ce jumelage.

Le Recteur W. Franz partage l'opinion de notre premier interlocuteur de Francfort selon laquelle les échanges avec Lyon sont de loin les plus intenses et les plus réguliers. Pour ce qui est du contrat proposé à Lyon, le Recteur rappelle que Francfort s'en est tenu aux propositions de la Conférence franco-allemande des Recteurs. Il estime pour sa part que les contacts personnels sont le plus importants et les plus appréciés. Cependant, il croit que les échanges basés sur un accord élaboré dans le détail et qui les encadre ont l'avantage de permettre un meilleur financement en facilitant l'obtention des fonds des autorités compétentes.

Ces échanges ont amené des contacts suivis, par exemple avec le professeur Zink, ainsi qu'entre différents instituts. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec les Facultés des Lettres ou de Philosophie, de droit et des sciences naturelles. Le Recteur ajoute tout de suite que pour les sciences naturelles, les échanges sont intenses indépendamment de jumelages ou d'autres échanges organisés.

Notre entretien avec le professeur Zink, germaniste, de l'Université de Lyon, a été particulièrement substantiel et instructif. C'est pourquoi nous en reproduisons la presque totalité.

Tout d'abord, la discussion a porté sur le choix des deux villes. Géographiquement ces deux villes se situent sur un ou deux fleuves et jouent toutes les deux un rôle important dans l'économie de leurs pays respectifs. Elles ont un nombre d'habitants sensiblement égal. De plus, Francfort est actuellement un centre bancaire mondial. Lyon ne l'est plus mais l'a été dans les siècles passés. Que l'on se souvienne à l'appui donné par les rois de France à Lyon lorsqu'il s'est agi de l'emporter sur Genève, alors l'un des centres les plus importants en Europe. Fait intéressant, le jumelage a commencé par le jumelage des deux Universités. Le jumelage des deux villes a ensuite suivi et a été conclu en 1960. M. Zink insiste, contrairement à nos autres interlocuteurs, sur ces doubles relations très fructueuses, car il y a constamment des allées et venues d'hommes d'affaires, de sociétés sportives, d'élèves, etc. Ainsi ces deux liens se soutiennent l'un l'autre et renforcent les échanges d'hommes et d'universitaires entre les deux villes.

Le jumelage universitaire a commencé par un voyage d'une délégation de l'Université de Lyon à Francfort, délégation composée de professeurs et d'étudiants. Qui en a pris l'initiative? M. Zink ne s'en souvient plus, mais il est certain que le jumelage a été suggéré par une tierce personne. Francfort et Lyon se sont donc mis d'accord et Francfort a lancé la première invitation. Il est à noter, insiste le professeur Zink, qu'auparavant il n'existait pas de contacts entre les deux Universités. Faisant suite à ce premier voyage, une délégation de Francfort composée de professeurs et d'étudiants est venue à Lyon. Depuis lors, les contacts se sont maintenus. A l'exemple de nos autres interlocuteurs, le professeur Zink insiste sur l'importance de contacts suivis entre les deux Universités.

Est-il besoin de préciser que le professeur Zink est on ne peut plus favorable à ce genre de contacts et plus particulièrement aux contacts personnels entre professeurs? Maintenant, nous avons, dit-il, des amis à Francfort, alors qu'autre fois il ne s'agissait que de professeurs que l'on ne connaissait que de nom. Mais il n'y a pas que les professeurs qui comptent. Il y a aussi les étudiants et cet aspect ne doit pas être négligé. Les étudiants qui se rendent à Francfort savent qu'ils seront bien reçus. Ils auront également l'occasion de se faire des amis allemands.

Un autre sujet a été ensuite abordé: la valeur des cours donnés par un professeur étranger. Pour qu'un échange ait une valeur, il faut que le professeur qui reçoit cède une heure de son cours au professeur visitant. A titre d'exemple, le professeur Zink annonce d'avance le cours qui sera donné par le professeur visitant. Il n'a jamais eu de surprise désagréable: la désaffection à l'annonce de la venue d'un professeur étranger. Une autre condition doit être remplie à son avis: il faut que le cours du professeur étranger puisse être intégré dans le cours normal du professeur recevant.

En dehors de ces échanges de professeurs et d'étudiants, il n'y a pas d'autres échanges et notamment des travaux et des recherches en commun. Bien entendu les Universités se communiquent leurs publications, mais on ne peut parler d'un travail en commun.

Evidemment, une extension des échanges dans le cadre du jumelage est souhaitable, mais il ne faut pas oublier que les professeurs sont très pris et de plus en plus pris de

côté et d'autre: Le nombre des étudiants augmente régulièrement, les charges des professeurs aussi, ainsi que la matière à enseigner et à étudier. Il y a donc là une limite objective dont on ne tient pas assez compte lorsqu'on examine du dehors le problème de jumelages.

Le professeur Zink revient sur le thème des relations personnelles et y insiste à nouveau. De par son expérience personnelle, il est très satisfait. Un de ses collègues de Francfort lui a dédié récemment un de ses ouvrages. De plus, il a été fait dernièrement docteur honoris causa.

Notre dernière question se réfère à la conception générale du jumelage: est-il conçu dans le cadre du rapprochement franco-allemand uniquement ou dans le cadre plus vaste de l'intégration européenne?

Selon le représentant de l'administration universitaire de Lyon, le rapprochement franco-allemand y est naturellement pour beaucoup, surtout si l'on songe au rôle et à l'action d'animation et de promotion déployés par le professeur Zink, alsacien d'origine. Quant à savoir si l'aspect bilatéral l'emporte sur l'aspect communautaire ou vice-versa, ceci dépend de la conception que chacun des professeurs qui participent aux échanges se fait de ce jumelage. En fait, il n'y aurait pas de doctrine générale. Nous devons rappeler ici que les jumelages franco-allemands sont favorisés tant par la Conférence franco-allemande des Recteurs que par l'action de l'Office franco-allemand de la jeunesse. Sur le plan pratique, il nous semble que c'est l'aspect franco-allemand qui l'emporte, bien que, sur le plan conceptuel, on cherche souvent à donner à tous ces rapports un sens européen.

De son côté, le professeur Zink voit avant tout le rapprochement franco-allemand. Il est Alsacien et rien ne lui tient plus à cœur qu'une compréhension et une amitié entre les deux peuples anciennement ennemis. Il est également favorable à l'intégration européenne qu'il déclare souhaiter de tout cœur. En bref, il conçoit le jumelage dans le cadre du rapprochement franco-allemand, mais aussi dans celui de l'intégration européenne, avec une priorité absolue pour les relations franco-allemandes.

Le professeur Zink considère que le jumelage est un succès. Ces échanges qui ont amené des liens personnels sont aussi une réussite sur le plan professionnel. Le système anarchique tel qu'il est vu à travers des lunettes de l'administration, est appelé le « système boule de neige » par le professeur Zink: les relations amenant les relations, les cercles de contacts et d'échanges s'élargissent et se consolident par des relations par correspondance qui font suite aux contacts personnels et directs.

Les échanges, admet le professeur Zink, tout en étant très importants restent marginaux. Pour conclure, il pense qu'il faut tout faire pour les maintenir et les développer en tenant compte toutefois des limites qui leur sont imposées par des conditions de travail et par la surcharge des professeurs et des étudiants.

Nous retenons quelques traits caractéristiques: les contacts se sont développés grâce au jumelage et à l'activité de quelques professeurs particulièrement intéressés à leur extension. Ces échanges sont caractérisés par leur régularité et leur continuité tant au niveau des professeurs qu'à celui des étudiants. Sans être très importants en soi, les échanges entre ces deux Universités jumelées sont les plus intenses dans leurs relations avec les universités étrangères. Enfin, tous les interlocuteurs et en particulier le Rec-

teur Franz et le professeur Zink ont insisté sur les contacts personnels et leur signification à la fois humaine et professionnelle.

3. Grenoble-Fribourg B.

Les renseignements dont nous disposons sont assez complets: une réponse du Recteur de l'Université de Fribourg du 9 juin 1964, ainsi qu'une réponse du Doyen de la Faculté de droit de Fribourg du 9 avril 1965. Du côté de Grenoble, une réponse du Recteur avec le questionnaire général dûment rempli (1^{er} avril 1965), ainsi qu'une lettre du Secrétaire général de l'Université accompagnant la liste des professeurs ayant participé aux échanges.

A Fribourg, l'entretien a eu lieu avec le professeur Clemens Bauer, responsable du jumelage, et à Grenoble avec le Secrétaire général de l'Université.

A ces informations, il faut ajouter 5 réponses individuelles envoyées par des professeurs de l'Université de Fribourg.

Pour cet exposé, nous allons procéder de la façon suivante: d'abord le cadre général qui résulte des réponses écrites officielles; puis l'essentiel de nos entretiens qui permettent d'interpréter la nature de ce jumelage et d'en évaluer la portée. Enfin, l'analyse des réponses aux questionnaires adressés aux professeurs à titre individuel. Ce sera un complément utile aux informations précédentes dont le défaut principal est de ne porter que sur des professeurs de Fribourg, faute de réponses du côté français.

1. *Cadre Général:* Dans sa réponse, le Recteur Curtius de l'Université de Fribourg confirme l'existence d'un jumelage entre les deux universités, ainsi que des rapports avec les universités de Strasbourg et Bâle. Le jumelage permet l'organisation des visites réciproques, des échanges de professeurs et d'étudiants, des visites réciproques de groupes d'étudiants (des contacts avec d'autres universités ont été invoqués précédemment). En dehors de ces visites, on procède aux échanges de professeurs qui sont invités par diverses facultés et à l'organisation de discussions et de colloques à l'occasion de visites mutuelles. Les échanges d'étudiants se font pour une durée d'une année académique. Ces échanges sont organisés par le Deutsche Akademische Austauschdienst pour des professeurs qui, outre les échanges dans le cadre du jumelage, ont lieu également avec les pays suivants: France, Angleterre, Belgique, Autriche et Etats-Unis. Quant aux échanges d'étudiants, ils se font par l'intermédiaire du Ministère de la Culture de Baden-Wurttemberg.

De son côté, le Recteur de Grenoble, précise que son Université a développé des rapports suivis particulièrement avec l'Université de Fribourg B. C'est dire qu'il considère qu'il n'existe pas de jumelage de droit mais uniquement de fait. En effet, il n'y a pas de Comité de jumelage à proprement parler, mais le rectorat réunit un comité de professeurs désignés par leurs collègues pour chaque opération d'échange. En général, chaque faculté désigne un professeur. Avec Fribourg, il y a un échange presque annuel d'une délégation de professeurs et d'étudiants, en principe deux professeurs par faculté et une dizaine d'étudiants. Ces visites sont d'une durée d'une semaine. En dehors de ces visites de délégations, un certain nombre de

professeurs sont invités à Fribourg pour faire quelques conférences, séminaires de travail ou participer à des colloques. Dans l'ensemble, toutes les facultés participent à ces échanges. L'Université de Grenoble organise d'autres semaines telle une semaine néerlandaise qui n'est pas une manifestation Grenoble-Fribourg mais à laquelle prennent part différents professeurs dont ceux de Fribourg. Le Recteur signale que les échanges scientifiques se sont développés en faveur de ces relations suivies. Il n'y a pas de travaux communs à proprement parler; mais quand les professeurs sont invités, ils font des conférences et ils participent à des séminaires. En outre, il y a des relations personnelles qui s'établissent à l'occasion de ces visites et échanges et qui se poursuivent entre les périodes d'échanges. Selon le Recteur de Grenoble, les échanges avec l'Université de Fribourg ont été très heureux. Ils datent de 1956 et les contacts humains se sont naturellement prolongés sur le plan scientifique. A notre question n° 13, il est répondu que les échanges suivis l'ont été uniquement avec l'Université de Fribourg. Quant aux problèmes soulevés, on signale qu'une question toujours délicate est celle de la date à laquelle les échanges peuvent avoir lieu, les vacances ne coïncidant pas. Par contre, on estime qu'il n'y a pas de problème linguistique. Pour ce qui est du développement du jumelage tel qu'il est envisagé, l'Université de Grenoble estime qu'une charte de jumelage constitue un moule trop étroit et préfère développer ses relations spontanément par accord entre les Facultés et le Rectorat.

2. *Entretiens*: Le secrétaire général de l'Université de Fribourg confirme cette interprétation: Le Recteur estime qu'il n'y a pas de jumelage formel entre Grenoble et Fribourg. Mais cette conception ne change rien quant au fond et à la nature des relations. Du fait des échanges suivis entre les deux Universités, nous les considérons comme liés par un jumelage de fait.

Le Secrétaire général se réfère aussi aux rapports avec Padoue. Malgré quelques tentatives, on s'est limité à des échanges de boursiers des cours de vacances. Il y a quelques relations personnelles entre professeurs des deux Universités mais les rapports se limitent à des contacts assez irréguliers. Il semble que le projet conçu avec l'Université de Catane n'a pas eu de suite.

Pourquoi justement le jumelage Fribourg-Grenoble? Notre interlocuteur parle notamment de la renommée de la faculté des sciences de Grenoble qui est la plus connue de France après Paris. De plus, il y a régulièrement parmi les professeurs à Grenoble un ou deux membres de l'Institut de France, ce qui semble chose unique. Ces divers aspects confèrent un caractère particulier à l'Université de Grenoble. A cela il faut ajouter le grand nombre d'étudiants étrangers (la plus grande proportion après Paris).

Comment les choses se passent-elles en pratique en absence de tout mécanisme juridique précis ou d'un comité permanent dont le Recteur ne veut pas? Le Recteur reçoit une lettre d'invitation de l'Université de Fribourg. Il réunit alors les quatre doyens des facultés à qui il demande de désigner les professeurs qu'ils désirent envoyer. Les doyens après des sondages auprès des membres de leurs facultés, font des propositions au Sénat qui décide. Le Rectorat ne s'occupe en réalité que de l'aspect formel de ce processus dans lequel le Sénat consacre les propositions faites par les doyens.

L'invitation n'est pas exactement annuelle mais régulière. Une fois que le Recteur a lancé une invitation ou répondu à une invitation, le reste se fait au niveau des facultés.

Ce sont donc les facultés et les professeurs pris individuellement qui maintiennent des relations et les développent dans la mesure du possible. En résumé, l'élément institutionnel est réduit au minimum.

Notre interlocuteur allemand, le professeur Clemens Bauer confirme qu'il n'existe pas de jumelage au sens formel. Le Sénat de l'Université de Fribourg ne s'est pas occupé de la résolution de la Conférence franco-allemande des Recteurs de sorte qu'il n'a pas proposé d'accord formel à Grenoble. Il mentionne le jumelage entre les Villes de Fribourg et de Besançon qui par ailleurs ne gêne en rien des échanges avec Grenoble. Les autorités municipales auraient désiré que les deux Universités soient jumelées, mais cette suggestion n'a pas été retenue par l'Université pour plusieurs raisons: il existait déjà un jumelage avec Grenoble, les moyens de l'Université sont trop restreints pour permettre la multiplication de jumelages, l'Université de Grenoble est plus importante que l'Université de Besançon, Grenoble reçoit le plus grand nombre d'étrangers après Paris. Dans le cadre de ce jumelage entre les deux Villes, il y a des échanges d'étudiants en pédagogie. A Fribourg comme à Besançon les écoles formant les instituteurs ne sont pas rattachées à l'Université. Certes, comme dit notre interlocuteur, ce jumelage entre villes ne gêne pas les échanges avec Grenoble, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'un jumelage entre les Villes et les Universités renforce des liens à tous les niveaux et multiplie les échanges.

Le professeur Clemens Bauer rappelle la genèse de ce jumelage qui remonte à 1957. Le promoteur principal en a été le conseiller culturel actuel de l'Ambassade de France à Vienne, M. Deshusses, alors attaché culturel à Bonn. Ce qui a facilité l'établissement de ces relations, c'est l'existence à Fribourg d'un Institut français. En effet, aujourd'hui, il y a collaboration étroite entre l'Institut et l'Université lors des invitations de professeurs qui les intéressent tous les deux. Ce système ne fonctionne pas uniquement avec l'Université de Grenoble mais est valable pour tout professeur français qui vient à Fribourg.

Du côté allemand, le mécanisme ne semble pas très institutionnalisé, bien qu'il existe une commission qui s'occupe des jumelages avec Grenoble et Glasgow. Elle se compose de 4 professeurs dont notre interlocuteur qui est responsable du jumelage Fribourg-Grenoble.

Les échanges selon le professeur Clemens Bauer portent essentiellement sur des professeurs. On organise les semaines réciproques auxquelles prennent part les Recteurs, des professeurs souvent accompagnés de leurs épouses ainsi qu'un groupe d'étudiants.

Notre interlocuteur nous donne des indications sur cette semaine. Jusqu'à présent ces échanges n'ont pas eu lieu selon un calendrier bien arrêté. Depuis le début des échanges, il estime à environ 7, ces semaines d'échange. Cette question du calendrier a cependant été étudiée et l'on part du principe maintenant, qu'il est souhaitable d'organiser une semaine chaque année dans les deux universités alternativement. Les universités invitent à tour de rôle de sorte qu'une semaine de Grenoble n'aurait lieu à Fribourg que tous les deux ans. Ces échanges sont bien modestes, reconnaît M. Clemens Bauer, mais les crédits des universités sont limités. Le problème financier a été résolu de la manière suivante: les frais de déplacement sont à la charge des professeurs ou de l'Université invités. L'Université qui invite pourvoit au logement et aux frais de séjour

de ses hôtes. En dehors de ces semaines, il n'y a pas d'échanges réguliers entre Fribourg et Grenoble. Ceux-ci sont donc assez réduits.

3. *Echanges et relations entre les professeurs*: A propos de ces échanges, nous avons reçu quelques renseignements sur les professeurs échangés. A titre d'exemples, M. Clemens Bauer nous indique 16 professeurs appartenant à diverses Facultés: 2 de théologie, 3 de droit, 2 de sciences économiques, 2 de médecine, 2 des sciences naturelles et 5 des lettres. (Théologie: Welte et Deissler; Droit: von Cämmerer, H. J. Wolff, Thieme; sciences économiques: H. Müller et G. Böhmer; médecine: Fleckenstein et H. Wimhöfer; sciences naturelles: Plannenstiel et Theodor Schneider qui a des relations très étroites; Lettres: Nesselhauf, Hassinger, Ruprecht, Link et Cl. Bauer.) Ici aussi c'est la Faculté des lettres qui participe le plus activement et le plus massivement à ces échanges.

Du côté français, nous avons reçu une liste de noms indiquant la composition de quelques délégations de professeurs qui ont participé aux échanges avec Fribourg. Pour la première visite en 1956, voici quelques participants: MM. Reeb (mathématique), le Doyen Moret (faculté des sciences), Gore (faculté de droit), Guichard, professeur en retraite (littérature française) et Jallabert (professeur de philosophie-Lettres). En décembre 1961, une délégation de Fribourg s'est rendue en visite à Grenoble. Parmi les participants figuraient notamment: MM. von Stackelberg (lettres), K. Krämer, secrétaire général des relations franco-allemandes, et Fletschinger, responsable des œuvres universitaires.

Selon la réponse adressée par le Recteur de l'Université de Fribourg en avril 1963 au Recteur de l'Université de Grenoble, la liste complète de la délégation de Fribourg a été la suivante (visite en avril 1963)²⁰: Théologie: A. Deissler; droit et sciences politiques: H. J. Wolff (avec son épouse) et A. von Hayek (seul); Médecine: A. Fleckenstein (avec son épouse) et H. Wimhöfer (avec son épouse); Sciences: Th. Schneider (seul) et B. Hassenstein (avec son épouse); Lettres: Franz Link (avec son épouse), W. Lettenbauer (seul) et H. Nesselhauf (accompagné de son épouse). Dans l'ensemble 2 professeurs par Faculté. Il faut noter que chacun des participants, sauf un, fera une ou plusieurs conférences à Grenoble dont les sujets sont annoncés dans la lettre. En tout, la délégation comprend 10 professeurs dont 6 sont accompagnés de leurs épouses. Ce fait nous semble significatif car il indique le genre de contacts qui s'établissent entre professeurs des deux Universités. Loin d'être uniquement des contacts professionnels, ils sont surtout personnels. La présence des épouses de la plupart des professeurs témoignent des liens d'amitié qui se nouent de part et d'autre, liens auxquels participent les épouses aussi. On peut presque dire que dans certains cas ce sont des rapports familiaux et familiers qui s'établissent entre professeurs des Universités.

La même lettre donne les participants étudiants à ce voyage: 7 étudiants en tout dont 2 étudiantes; ces étudiants se répartissent de la manière suivante par Facultés: 2 Droit; 2 Médecine; 1 Théologie; 1 Sciences et 1 Lettres.

Cet exemple précis illustre bien le nombre et la répartition des participants à ces semaines de visites réciproques.

²⁰ Traduction française obligeamment transmise par l'Université de Grenoble.

Quels sont les résultats de ces échanges? Le professeur Cl. Bauer les juge très importants. Il en est résulté des relations régulières et personnelles entre ceux qui ont pris part à ces échanges. Certains professeurs restent étroitement en contact. En se référant à son cas personnel, il note qu'il a été deux fois à Grenoble. Auparavant, il n'avait aucun contact avec les Grenoblois. Il estime en outre que les contacts humains étant bons, les contacts scientifiques et professionnels le sont aussi. Il rappelle que le jumelage avec Grenoble est beaucoup plus important que le jumelage avec Glasgow. Avec Glasgow, les relations sont moins nombreuses. La différence essentielle entre Glasgow et Grenoble, outre celle portant sur l'intensité des relations, vient du fait que toutes les Facultés de part et d'autre participent activement au jumelage Fribourg-Grenoble.

Le professeur Bauer pense qu'il y a moyen d'accroître ces échanges et ces relations avec plus d'argent. Mais il y a d'autres obstacles. En France, les Universités ne sont pas autonomes. En Allemagne, elles ont bien une certaine autonomie mais elle est très limitée. Une autre différence de taille réside dans la position du recteur. Le Recteur français est d'après lui l'équivalent d'un ministre de la culture pour plusieurs départements, alors qu'en Allemagne, avec le système des rotations annuelles, le Recteur change chaque année. D'un côté, une position permanente; de l'autre, des changements constants. Sans entrer dans le détail des différences qui peuvent en résulter pour l'importance de la fonction, cette disparité n'est pas faite pour faciliter les rapports entre universités françaises et allemandes.

Notre interlocuteur français, M. Ach. Schneider, fait aussi un exposé sur les avantages des échanges et l'importance des contacts directs. Mais il insiste avec force sur un point particulier surtout: la continuité des échanges depuis que le jumelage a déployé ses effets. De plus, ces échanges augmentent le rayonnement de l'Université. Celui-ci d'ailleurs ne se limite pas seulement aux Universités jumelées. Il y a une masse de professeurs qui sont en route, donnant une conférence ici et là. C'est le cas notamment pour la Faculté des sciences. Or, à entendre les doyens, ces voyages ont pris une allure exagérée. Ils pensent qu'il faut mettre un frein à ces invitations, car les professeurs ne font plus que se déplacer. Ce fait-ci pourrait être, de l'avis de notre interlocuteur, un empêchement à des contacts plus étroits avec Fribourg. Mais il y a une autre raison: Fribourg n'a pas le monopole des relations extérieures de l'Université de Grenoble. Au contraire, Fribourg n'occuperait qu'une place marginale dans l'immense masse des échanges interuniversitaires. Cependant, les relations avec Fribourg se caractérisent par leur continuité. De plus, il resterait à savoir si le jugement global de notre interlocuteur se réfère à tous les échanges interuniversitaires ou seulement aux échanges qui ont lieu avec les Universités étrangères. A la question, comment pourrait-on développer les échanges, notre interlocuteur ne voit pas un accroissement dans la direction des échanges de professeurs, mais dans une augmentation des échanges d'étudiants.

D'autres échanges et contacts ont lieu entre les deux Universités en dehors de ces semaines²¹. Ainsi par exemple, on échange aussi des professeurs associés; ces échanges

²¹ Ces renseignements nous ont été fournis par nos deux principaux interlocuteurs, le professeur Cl. Bauer et M. Ach. Schneider, secrétaire général de l'Université de Grenoble.

s'opèrent en règle générale directement d'Instituts à Instituts. Il ne semble pas qu'il y ait des échanges d'assistants et de chercheurs. En revanche, on procéderait aux échanges directs entre Facultés et professeurs au cours de l'année. Le secrétariat de l'Université n'est pas toujours informé de ces échanges pour lesquels les professeurs obtiennent l'autorisation directement de Paris. Quant aux échanges d'informations, on procède simplement, selon le professeur Bauer, à l'envoi régulier de programmes des cours. Il n'y a pas d'autres échanges ou de collaborations entre séminaires, l'organisation de séminaires parallèles ou de recherches en commun ou de travaux complémentaires. Les systèmes de séminaires sont d'ailleurs fort différents en France et en Allemagne. En France, constate M. Bauer, la formation est plus scolaire et le programme plus rigide. En Allemagne, les séminaires dépendent de l'intérêt et des travaux du professeur. Même pour des branches identiques, il y a des différences considérables. M. Bauer cite l'exemple des séminaires d'histoire. Le séminaire français ne dispose que d'une bibliothèque minime. En revanche, à lui seul le séminaire d'allemand dispose de plus de 20.000 volumes. M. Bauer pense que des différences semblables se rencontrent souvent dans le domaine des sciences sociales. Il serait plus facile en revanche de faire des recherches parallèles dans le domaine des sciences naturelles et exactes.

4. *Échanges d'étudiants*: Des étudiants font partie des délégations de l'Université qui se rendent auprès de l'autre. Cette année par exemple (1965), 5 à 6 professeurs de l'Université de Grenoble qui se sont rendus en visite à Fribourg, ont été accompagnés d'un groupe de 12 étudiants. La durée de cette visite a été de 4 jours au cours desquels les professeurs ont fait chacun une ou deux conférences en allemand ou en français et ont participé à certains séminaires. Les étudiants aussi prennent part à diverses manifestations, aux cours et séminaires. Les frais des étudiants sont couverts en principe par le crédit général. En dehors de ces contacts dans le cadre des semaines inter-universités, des étudiants ont également d'autres contacts. En effet, les échanges de délégations sont complétés par des échanges de boursiers. Jusqu'à une époque très récente il n'y a pas eu de bourses particulières accordées dans le cadre du jumelage. Les échanges sont pratiqués essentiellement par voie normale, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Deutscher Akademischer Austauschdienst. Du côté français, les fonds sont gérés par l'Etat, bien que depuis 1965 on enregistre une certaine décentralisation: les bourses sont gérées maintenant par des centres régionaux. Le Centre national des œuvres universitaires dispose des bourses du gouvernement français. L'Université de Grenoble a obtenu qu'un étudiant boursier du gouvernement français soit reçu à Grenoble venant de Fribourg. Selon notre interlocuteur, on espère obtenir cette année 2 ou 3 bourses de jumelage. Mais tout cela dépend du gouvernement. Un autre problème vient se greffer là-dessus: si l'on donne une bourse à une Faculté, les autres en réclameront et il faudra leur accorder également une bourse par cet engrenage, les frais risquent d'augmenter tout de suite dans de grandes proportions. En résumé donc, s'il n'existe pas encore de bourses de jumelage à proprement parler, on s'arrange grâce à l'appui du conseiller culturel français en Allemagne pour avoir un étudiant de Fribourg à Grenoble chaque année. On espère néanmoins régulariser cette situation de fait et obtenir cette année 2 à 3 bourses de jumelage.

A notre question sur le rôle du facteur intégration européenne dans l'établissement de ces jumelages, le professeur Clemens Bauer répond qu'il est d'avis que l'on ne peut pas imputer au mouvement d'intégration européenne le succès du jumelage Fribourg-Grenoble. Preuve en est qu'il n'y a aucune relation entre les universités italiennes, belges, néerlandaises, et l'université de Fribourg. M. Bauer pense qu'il faut placer le développement des échanges dans le cadre de la réconciliation et les rapports de bon voisinage franco-allemands.

5. *Réponses au questionnaire adressé aux professeurs*: Nous avons reçu 5 questionnaires dûment remplis par les professeurs suivants: B. Welte (Théologie), Max Planenstiel (Sciences-Géologie), Erich Hassinger (Lettres-histoire moderne), et deux professeurs de droit Hans Thieme (histoire du droit et droit civil) et Hans Julius Wolff (droit romain et droit civil). Ces noms nous sont familiers puisque nous venons de les mentionner parmi les professeurs ayant participé aux échanges.

Pour donner l'essentiel de leurs réponses, nous procéderons question par question quitte à nous étendre sur certains éléments d'une réponse ou à citer des exemples particuliers. Nous suivrons l'ordre dans lequel nous avons énumérés les professeurs: A. Welte, B. Plannenstiel, C. Hassinger, D. Thieme et E. Wolff.

1. Parmi les *renseignements généraux*, signalons, outre ceux déjà indiqués, que l'âge moyen des cinq professeurs est de 60 ans.

2. *Enseignements et conférences à l'étranger*

A. Exemples de conférences: 1953, Rome, à la société Gregoriana dans le cadre d'un accord d'échange, pendant 8 jours environ; 1960, à l'Université de Strasbourg, 1 jour; 1962, Aix-en-Provence, 3 jours; 1963, Vienne, 3 jours; toutes ces conférences ont été faites dans le cadre d'un accord d'échange; en revanche, celles prononcées à Grenoble en 1961, au cours d'une visite de 4 jours ont eu lieu dans le cadre du jumelage Grenoble-Fribourg.

B. Ne mentionne qu'une seule conférence à l'étranger, soit à Grenoble en 1956 et dans le cadre de la première visite marquant le début du jumelage.

C. Indique qu'il ne donne que rarement des conférences à l'étranger et qu'il a prononcé à l'Université de Grenoble en 1958 au cours d'un séjour de 3 jours.

D. Remarque qu'il lui est matériellement impossible de citer toutes ses conférences à l'étranger et se limite à quelques exemples: conférences à la Société Jean Bodin, Société d'histoire du droit, Congrès internationaux, Faculté internationale pour l'enseignement du droit comparé, etc. Il fait état des leçons données à l'Université de Grenoble ainsi que de sa fonction de président du Comité de jumelage au cours de plusieurs années.

E. Conférences dans plusieurs universités étrangères au cours de séjours de 1 ou 2 jours: 1953, plusieurs universités espagnoles; 1959, Londres, Cambridge, Aberdeen; 1960 et 1965, à l'Institut de Droit Romain, Paris; 1962, Athènes et Jérusalem; 1964, American Association of Papyrologists, Yale University. Toutes ces conférences ont été faites sur invitation adressée à titre personnel. Deux séjours à Grenoble dans le cadre du jumelage et des conférences en 1957 et en 1963.

Pour A les conférences sont bien réparties indépendamment du jumelage.

Pour B et C, le jumelage semble avoir joué un rôle important de stimulant puisqu'il les a incités à faire des conférences à l'étranger. En dehors de ce jumelage, il ne semble pas avoir eu l'occasion ou le désir de se rendre à l'étranger. C'est dire que le jumelage a eu un effet profond sur leurs habitudes.

Pour D et E qui ont fait de nombreuses conférences à l'étranger, Grenoble occupe néanmoins une place importante: D y a pris une part active dans le fonctionnement du jumelage; pour E, toutes les autres invitations ont un caractère personnel, alors que Grenoble introduit un élément plus institutionnalisé et numériquement important.

3. *Appréciation*

A. Le résultat dans l'ensemble est bon, malgré quelques difficultés de langue. Il a pu nouer des contacts intéressants avec ses collègues et même des rapports d'amitié qui sont maintenus par correspondance.

B. Son appréciation est plus critique: il estime qu'il y a trop de réceptions, trop de « drinks », mais ce genre de contacts peut-être profitables. C'était trop court, à son avis, et de ce fait trop superficiel: 3 à 4 jours pour deux conférences, pour être l'hôte dans un laboratoire, pour participer aux excursions, c'est trop peu. Ces contacts sont facilités par le jumelage et ils permettent d'élargir le cercle des relations avec des collègues. Cependant, il note que ces contacts sont maintenus par correspondance indépendamment de l'existence du jumelage. Enfin, avec quelques collègues des rapports d'amitié ont été noués.

C. Estime son séjour profitable et a noué des contacts intéressants mais non pas des rapports d'amitié. Ces relations sont maintenues par correspondance. Dans l'ensemble, ces contacts sont facilités à son avis par des accords entre universités. Sur ce point, il nous faut constater que notre questionnaire est quelque peu ambigu: nous y avons distingué jumelage et accord entre universités. En fait, l'expérience nous a appris que cette distinction n'existe point et qu'un jumelage peut parfaitement exister avec ou sans un accord écrit.

D. Estime aussi que son séjour s'est avéré profitable, mais il est plus critique envers cette pratique qu'il appelle le tourisme scientifique. Celui-ci est tellement développé aujourd'hui qu'il empêche le travail et les recherches des professeurs. Dans le domaine linguistique, il a constaté que de nombreux collègues ne parlent que leur langue maternelle.

Il croit que des accords intergouvernementaux facilitent en particulier le remboursement des frais de voyage. Et partant, aussi bien que les jumelages, ils facilitent les échanges. Les jumelages sont très fréquents et utiles, mais il se pourrait que des accords particuliers entre spécialistes de divers pays sont plus utiles encore.

Il a noué de très nombreux contacts avec ses collègues et souvent des rapports d'amitié qu'il maintient soit par correspondance, soit par l'échange des tirés à part, par des échanges d'étudiants ou de ses enfants avec ceux de ses collègues.

E. Partout des réponses positives, sauf pour le maintient des contacts: « partiellement ».

Dans l'ensemble tous estiment que ces contacts sont profitables et que les jumelages sont plus ou moins utiles. B trouve qu'il y a trop de réceptions et que le temps est

trop court. D, qui se déplace beaucoup estime que le tourisme scientifique peut être un obstacle à la recherche personnelle: il penche pour la formule des relations entre spécialistes. C'est aussi lui qui a le plus de relations amicales et des rapports les plus réguliers et les plus intenses (échanges d'enfants).

4. *Jumelages*

A. ne fait pas partie d'un Comité de jumelage mais il estime que les jumelages en général sont efficaces et utiles, mais l'essentiel sont des initiatives des professeurs. Les jumelages ne permettent pas trop de multiplier des contacts et ils contribuent à peine à la création d'une solidarité interuniversitaire. Il ne croit pas que cette solidarité soit plus forte entre les pays de la Communauté et on peut à peine parler d'un rapprochement du fait de l'intégration européenne d'autant plus que les Communautés européennes ne constituent un objet d'études que dans un cadre relativement étroit.

B. par contre est membre de la délégation de Fribourg qui s'est rendu à Grenoble et fait partie de plusieurs comités. Son activité principale est une activité de conférencier.

Il estime que les jumelages peuvent être efficaces avec le temps et si on s'en occupe et les organise sérieusement. Ils permettent de multiplier des contacts en facilitant des excursions géologiques avec des collègues et des étudiants dans d'autres pays. C'est sous cet angle que l'on pourrait aussi augmenter leur efficacité. Il est néanmoins d'avis qu'il faut laisser l'initiative aux professeurs et aux facultés.

Avec le temps, les jumelages contribuent à créer une solidarité. Pour la science, il n'y a qu'une seule et indivisible Europe, bien que l'intégration communautaire a servi un peu de base au rapprochement entre universités.

C. laisse sans réponse toute cette rubrique.

D. a été Recteur de l'Université de Fribourg en 1960/61 ainsi que président du Comité de jumelage Fribourg-Grenoble. A l'heure actuelle, il a abandonné ces fonctions. Il estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils permettent de multiplier des contacts par la connaissance des collègues d'une université étrangère, et de leurs familles.

On pourrait accroître leur efficacité par l'échange des étudiants, des assistants et des agrégés. *Se refusant à choisir entre l'initiative des professeurs et des facultés et l'accord de jumelage, il pense qu'il faut faire l'un et l'autre et encourager toute initiative.*

Les jumelages contribuent à créer une solidarité entre universitaires: on se connaît personnellement, on connaît les points de vue, les travaux, les familles... Peut-être que cette solidarité est plus forte entre les pays de la Communauté européenne, mais les rencontres avec les autres pays ne sont pas moins *valables*. En fait, il y a une communauté des valeurs entre les savants de tous les pays.

Le rapprochement du fait de l'intégration est certain. Du fait aussi que les Communautés constituent un objet commun d'étude, il le croit, bien que cela ne soit pas sa spécialité. (Si l'on considère qu'il est professeur de l'histoire du droit et du droit civil, on peut penser que ces deux domaines ne sont pas concernés par l'intégration ou bien

qu'il y a des spécialistes qui les abordent sous l'angle communautaire et comparatif.

Ces réponses ont eu le plus de commentaires personnels. Nous avons souligné une phrase qui nous a paru particulièrement judicieuse.

E. a fait aussi partie de deux délégations de Fribourg qui se sont rendues à Grenoble en 1957 et en 1963. Il est membre des deux Comités de jumelage: Fribourg-Grenoble et Fribourg-Glasgow. Le Comité prend des décisions concernant les visites et répartit les moyens disponibles.

Il estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils permettent de multiplier des contacts. Il lui semble impossible de donner une réponse générale concernant le choix entre initiative des professeurs et des facultés et l'accord de jumelage.

Il croit que les jumelages contribuent à la création d'une solidarité interuniversitaire et que les indices en sont des amitiés personnelles et le grand succès des visites mutuelles. Il ne répond pas aux questions en rapport avec la Communauté européenne.

Dans l'ensemble, les A B D et E estiment tous que les jumelages sont efficaces. A met l'accent sur l'initiative des professeurs et ne croit pas à une solidarité plus forte dans la Communauté européenne. Pour B l'efficacité dépend de la façon dont les jumelages sont gérés; pour lui l'intégration a été un des facteurs du rapprochement bien que l'Europe de la science soit indivisible. Grâce à son expérience dans ce domaine, D donne des réponses qui nous ont paru les plus intéressantes et les plus judicieuses. Les rencontres ont une valeur universelle, mais la solidarité dans la Communauté est plus forte (constatation pas une discrimination).

5. Colloques

A. Sans réponse.

B. Indique un colloque qui a eu lieu à l'Université de Grenoble en mars 1956 et dont le thème a été la géologie sous-marine.

C. a participé aux divers Congrès internationaux des sciences historiques: Varsovie 1933, Stockholm 1960 et Vienne 1965.

D. est dans l'impossibilité de les citer car il y en a trop.

E. Sans réponse.

6. Associations

A. Répond par un « non ».

B. Sans réponse.

C. est membre du Centre européen d'études bourgondo-méviennes dont le siège est à Bâle et qui tient une réunion par an.

D. Impossible de les indiquer toutes. Exemples: Société Jean Bodin, Société d'histoire du droit et différentes sociétés savantes internationales.

E. Association internationale d'histoire du droit et des institutions et Société internationale d'histoire des droits de l'Antiquité. Celle-ci tient un congrès par an. Il a participé à plusieurs réunions. Il estime que les résultats sont bons. Il précise (notre dernière question de cette rubrique) que le cercle des pays participants est plus grand que celui des Six.

C'est certainement D qui participe le plus fréquemment aux colloques et fait partie des associations internationales. A et E ne donnent aucune réponse: faut-il en déduire qu'ils ne prennent jamais part à de telles réunions? La participation de C aux Colloques est périodique.

A n'est membre d'aucune association internationale. B nous laisse sans réponse; C et E participent aux travaux d'une association chacun. D accuse un large éventail d'associations dont il est membre.

7. Connaissance des voisins

A se tient au courant de la littérature étrangère en général depuis 1946. Il pense que l'acquisition des livres étrangers n'est pas toujours aisée et suggère que les informations sur les publications étrangères soient mieux organisées et surtout les publications françaises ou anglaises, ainsi que leur vente en Allemagne. Il a le plus de contact avec la France, la Suisse et l'Espagne.

B aussi et principalement de la littérature américaine, française et anglaise. Il ne rencontre aucune difficulté et pense que l'intégration n'a rien fait pour qu'un bon professeur se tienne au courant de la littérature des pays étrangers. Il a le plus de contacts avec la France, l'Angleterre, la Suisse.

C se tient aussi au courant surtout des pays suivants: France, Angleterre, Etats-Unis, Suisse. Il ne rencontre aucune difficulté et ne répond pas aux autres questions.

D pense qu'il ne se tient pas assez au courant de la littérature étrangère. Il se tient surtout au courant de la littérature des pays suivants: France, Suisse, Italie. Il ne rencontre aucune difficulté excepté le manque de temps. Il est certain que l'intégration oblige à se tenir davantage au courant des travaux dans les pays voisins. Et cela pour renforcer les liens internationaux et le sentiment des valeurs communes. Il signale qu'il est particulièrement intéressé par l'héritage du Droit naturel. Il fait deux suggestions: apprendre les langues et faire des échanges. Il a le plus de contact avec la France, la Suisse, l'Italie.

E aussi et en particulier de l'Italie et de France. Quant à l'effet de l'intégration, il déclare que les historiens du droit ont toujours maintenu des relations étroites. Les développements politiques n'ont pas intensifié leurs activités parce que ce ne fut pas nécessaire. Il a le plus de contact avec l'Italie, l'Espagne, la France, la Grèce.

Tous se tiennent évidemment au courant de la littérature des pays étrangers et en particulier des pays voisins tels que la France, la Suisse, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis. B et E pensent que l'intégration n'est pour rien dans ces connaissances, tandis que D estime que l'intégration oblige à se tenir davantage au courant.

Sur quatre réponses concernant les contacts les plus étroits, la France est 3 fois en première place et l'Italie une fois; la Suisse est 2 fois à la deuxième place et l'Angleterre et l'Espagne 1 fois chacune; à la troisième place on trouve la Suisse, l'Espagne, l'Italie et la France. La Grèce est une fois à la quatrième place.

8. Collaboration culturelle

A est en faveur d'une collaboration plus intense dans tous les domaines, ainsi que pour la libre circulation des professeurs dans la Communauté européenne, ainsi que dans tous les cadres (Conseil de l'Europe, etc.). Il souhaite l'augmentation des bourses d'échan-

ges et la création d'un Fonds de bourses européennes. A la question de clearing-house, il répond par un point d'interrogation.

B aussi favorable à Six et dans le cadre du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à l'intensification de la collaboration entre pays européens. Parmi les principaux obstacles à la collaboration interuniversitaire, il mentionne l'argent. Comme A, il souhaite accroître les bourses d'échange et créer un Fonds. *Idem* pour la question de clearing-house.

C désire aussi une collaboration culturelle européenne plus intense et notamment dans les échanges de professeurs et d'étudiants. Il ne répond pas la question sur la libre circulation dans la Communauté à Six, mais seulement pour celle dans le cadre du Conseil de l'Europe. Il souhaite plus de bourses et un Fonds. Pas de réponse concernant le clearing-house.

D est aussi favorable et surtout dans le domaine de la science du Droit. Il ne comprend pas le sens de la « libre circulation » et pense qu'un professeur de droit doit enseigner d'abord le droit de son propre pays. (Pour nous la question était de savoir s'il peut le faire dans l'université d'un pays voisin.) Les principaux obstacles: la mauvaise connaissance des langues. Il envisage cette collaboration sous forme de rencontres, d'échanges. Il souhaite accroître le nombre de bourses et créer « peut-être » un Fonds. Comme la plupart, il demande ce qu'est le clearing-house.

E a répondu d'abord oui à la première question puis à barré sa réponse. Il est pour la libre circulation des professeurs dans la Communauté à Six. Quant au Conseil de l'Europe, il le laisse sans réponse. Pour lui aussi, ce sont des difficultés linguistiques qui constituent des principaux obstacles. Il envisage cette collaboration sous forme de conférences, d'échanges de professeurs et d'étudiants. Il souhaite accroître le nombre des bourses et créer « peut-être » un Fonds. Le clearing-house est sans réponse.

Dans l'ensemble, tout le monde sauf E qui s'est ravisé, est favorable à une collaboration culturelle plus intense entre pays européens. Tous sauf D (qui met un ?) sont pour la libre circulation des professeurs: A, B, E dans la Communauté à Six; A et B aussi dans le cadre du Conseil de l'Europe ou dans un autre cadre (A); E ne répond oui qu'à la question concernant la Communauté à Six et C en fait autant pour la question relative au Conseil de l'Europe. Obstacles: argent (B), langues (D et E). Tous désirent l'augmentation du nombre des bourses. A B C souhaitent un Fonds, D et E avec un « peut être ». Personne ne semble avoir compris la question concernant le clearing-house.

9. Question facultative concernant l'intégration européenne

A souhaite l'union de l'Europe, le plus tôt possible et avec tous les pays de l'Europe (dans 10 ans). Il indique que ses étudiants s'intéressent davantage à l'intégration européenne.

B la souhaite aussi, toute l'Europe avec l'Angleterre et les autres dans l'immédiat; et toute l'Europe aussi avec l'Est dans 10 ans. — Concernant les étudiants, il répond: Non! ils le désirent. A côté de la question des obstacles, il met un point d'interrogation. C ne répond pas.

D pense qu'il faut définir l'union. Il renvoie à Gustav Radbruch (Kulturlehre des

Sozialismus, 1922: Sozialismus et Nation). Obstacles: la mauvaise connaissance des langues. — Ses étudiants s'intéressent davantage à l'intégration depuis la dernière guerre.

E souhaite l'union de l'Europe sous la forme politique et économique. Dans une situation idéale, tous les pays à l'ouest de l'Union soviétique devraient en être les membres. Buts et obstacles sont laissés sans réponse. — Quant à ses étudiants, ils s'intéressent davantage à l'intégration depuis la guerre.

A, B, E souhaitent l'union et dans 10 ans la participation des pays de l'Europe de l'Est aussi. C ne répond pas. D répond indirectement sans répondre. Tous laissent en blanc les questions concernant les buts et les obstacles, sauf D qui se réfère encore une fois à la mauvaise connaissance des langues. E seul précise qu'il souhaite l'union politique et économique.

A, D et E indiquent que leurs étudiants s'intéressent davantage à l'intégration européenne (D et E, après la dernière guerre). B répond qu'ils ne s'y intéressent pas davantage, mais qu'ils la désirent. Nous supposons que cela veut dire qu'ils ne manifestent pas concrètement leur intérêt, mais qu'ils désirent s'y intéresser davantage. Il est peu probable que B ait voulu indiquer que ses étudiants désirent l'intégration.

10. Conclusions

Cette dernière question que nous avons considéré comme facultative permet dans une certaine mesure d'éclairer le reste. De même que l'on peut dire que les autres réponses peuvent aussi éclairer cette dernière question. Mais l'interprétation est ici plus que difficile.

Ainsi par exemple, C ne répond pas à cette question de même qu'il n'a pas répondu à la question 4. Jumelages ni à la partie de la rubrique 7. Connaissance des voisins qui se réfère à l'effet de l'intégration ou aux pays avec lesquels il a le plus de contacts; même règle suivie au 8. Collaboration culturelle, où il ne répond pas à la question sur la libre circulation qui se réfère à la Communauté européenne mais seulement à celle concernant le Conseil de l'Europe. Enfin, il ne répond pas à la question facultative sur l'union de l'Europe. Peut-on interpréter ces silences quasi systématiques ou du moins réguliers, comme de l'indifférence vis-à-vis de l'intégration européenne, de la neutralité ou de la réticence, voire d'une position plus ou moins hostile? Il nous semble qu'il ne s'agit pas d'une simple indifférence; en effet, il répond à une même question (libre circulation) lorsqu'elle concerne le Conseil de l'Europe. Il y a là certainement un élément délibéré, un acte de volonté. Ce n'est donc pas non plus simplement une position neutre. Nous en déduisons qu'il y a là manifestation consciente et voulue d'une réticence à l'égard de la Communauté européenne à Six ou à l'égard de l'intégration, sans pouvoir conclure à une hostilité. Celle-ci se serait aussi manifestée. De même qu'il semble évident qu'il n'est pas favorable aux accords de jumelages dans un sens strict du terme. Cependant, il se prononce pour les accords entre universités qui d'ailleurs peuvent être assimilés à des jumelages au sens large du terme. Tous les autres indices confirment (contacts, séjours profitables) qu'il est favorable aux échanges (voir 8) et partant aux jumelages pris dans un sens large (échanges, accords). D'ailleurs il a été un de ceux qui ont le plus profité du jumelage Fribourg—

Grenoble. En effet, il a déclaré qu'il ne donne que rarement des conférences à l'étranger et qu'il a prononcé une conférence à Grenoble en 1958 (trois jours).

On aurait pu croire à une corrélation entre la participation au jumelage, aux échanges et aux contacts avec l'extérieur et l'opinion favorable sur l'union de l'Europe. D semble mettre en doute cette corrélation. C'est lui qui a participé le plus activement, qui a le plus de contacts et les contacts les plus intenses, etc. et c'est lui qui ne répond pas ou évite de répondre à la question sur l'union. Pourtant par ailleurs, il reconnaît toujours les effets pratiques de l'intégration européenne tout en refusant d'y voir des différences de valeurs et de principes. Il faut admettre qu'un doute demeure quant à la réelle opinion de D.

Cette corrélation est d'autre part confirmée dans le cas de E. C'est lui qui accuse la participation la plus active après D, le plus de contacts, de voyages. C'est lui aussi qui se prononce le plus clairement pour l'union politique et économique. Certes, il désire également que l'Europe de l'Est y participe un jour, mais cela lui paraît une situation idéale. L'effectif semble être l'union qui se construit autour de la Communauté comme pourrait le laisser croire sa réponse concernant la libre circulation qui ne se réfère qu'à la Communauté à Six. (Ne répond pas sur la CE sous 4.)

A et B souhaitent tous les deux l'union aussi large que possible. B semble faire rarement des conférences à l'étranger, tandis que A a un « record ». A d'ailleurs est plus favorable dans son appréciation alors que B est plus critique. Mais les deux apprécient des contacts qu'ils ont pu établir. C'est la même différence que l'on retrouve sous 4. Par contre, A ne fait pas partie d'associations internationales. Les deux cependant ont bien des contacts avec les pays voisins en particulier. Les deux sont favorables à la collaboration culturelle et ont sur ces points des attitudes très proches.

Telles sont les quelques considérations générales que l'on peut ajouter à celles déjà faites en cours d'analyse. Il va de soi que le nombre de réponses est trop réduit pour qu'on puisse tirer quelques conclusions valables sur la corrélation sus-mentionnée. Ces réponses ne nous ont pas apporté des éléments précis concernant le jumelage Fribourg-Grenoble. Mais elles nous ont permis de constater que celui-ci a joué un rôle assez important soit par la participation qu'il a suscitée soit en amenant certains à se rendre à l'étranger pour y faire des conférences. Dans tous les cas, il a permis de multiplier des contacts personnels entre professeurs des deux Universités jumelées. Il a aussi contribué à ce que tous souhaitent davantage d'échanges de professeurs et d'étudiants. Telle est en gros la leçon générale et encore hypothétique qui se dégage de cette expérience et de ces réponses.

4. Aix-Tubingen

Pour l'étude de ce jumelage, nous disposons de renseignements suivants: une lettre du Doyen de la Faculté des sciences de l'Université Aix-Marseille, M. P. Rouard, du 30 mars 1965; ainsi qu'une lettre du Conseiller de l'Université de Tubingen, M. Lebsanft, du 15 mars 1965. Dans ce domaine des renseignements écrits la réponse la plus précieuse est celle du professeur Julius Wilhelm, chargé du jumelage entre les deux

Universités, qui a eu l'amabilité de nous renvoyer le Questionnaire général concernant les jumelages, le 31 mai 1965.

L'enquête a été menée sur place dans les deux Universités: à Tubingen au mois de mars 1965 où la secrétaire du prof. Wilhelm a pu nous donner quelques renseignements en son absence; à Aix, au mois de juin 1965, plusieurs personnes ont été interrogées, dont le secrétaire de l'Université et M. Jalabert, lecteur d'allemand et bras droit du professeur Sagave, qui est chargé des relations de jumelage avec Tubingen.

Nous avons également reçu cinq questionnaires remplis par des professeurs de l'Université de Tubingen ainsi qu'une lettre en réponse à notre questionnaire. Malheureusement aucune réponse ne nous est parvenue du côté français. Ce silence est partiellement compensé par de longs entretiens que nous avons pu avoir sur place.

Dans ce cas, nous procéderons de la manière suivante: dans une première partie, nous analyserons d'abord et ensemble les résultats des enquêtes sur place ainsi que la réponse du professeur Wilhelm. Dans une deuxième partie, nous étudierons les réponses individuelles des professeurs.

1. *Origine du jumelage et cadre général:* L'origine du jumelage des deux Universités doit être recherchée dans le jumelage des villes. En 1956, l'Office culturel de la Ville de Tubingen a commencé à travailler au jumelage. C'est en partant de cette initiative que l'on a décidé à ce moment de jumeler les universités aussi. Les premiers échanges eurent lieu en 1957 et se continuent depuis lors régulièrement. Telle est la brève description de l'origine donnée par notre interlocuteur à Tubingen qui est confirmée par les entretiens à Aix. On nous a dit à Tubingen que le jumelage ne repose pas sur un accord formel. Celui-ci n'existe qu'entre les deux villes. Selon notre interlocuteur, l'Université de Tubingen n'a rien fait pour conclure un accord de jumelage en bonne et due forme après la recommandation de la Conférence franco-allemande des Recteurs. Du côté français, on nous rappelle qu'à Aix il n'y a que deux Facultés, les deux autres et les plus importantes étant à Marseille. D'après le secrétaire de l'Université, Tubingen a fait une offre de jumelage en bonne et due forme. Cette offre n'a pas été suivie de la signature d'un accord de jumelage, bien que le jumelage fonctionne très bien. Les raisons des hésitations de l'Université Aix-Marseille sont les suivantes: il y a 7 à 8 ans, lorsque le jumelage a été mis sur pied, l'Université a reçu des fonds du Ministère; on n'était pas du tout certain de continuer de recevoir cette subvention qui d'ailleurs n'a pas été renouvelée. C'est pourquoi, Aix n'a pas voulu s'encombrer d'un cadre juridique. Néanmoins, l'Université d'Aix-Marseille a tout fait pour accroître les échanges dans le cadre du jumelage malgré ses moyens modestes, ainsi que les échanges bilatéraux. Dans cet ordre d'idées, l'Université inscrit chaque année à son budget une somme de 7.000 francs pour ses relations de jumelage avec Tubingen.

A Tubingen le Sénat n'a pas nommé de Comité chargé des relations de jumelage. Seul le professeur Wilhelm en a la responsabilité. Du côté français, c'est le professeur Sagave qui assume les mêmes tâches. Le Recteur a bien constitué une commission pour des relations extérieures, mais cette fonction n'a fonctionné qu'une fois et elle n'intervient plus du tout dans les rapports de jumelage entre Aix-Marseille et Tubingen. Dans la pratique, ces relations de jumelage reposent sur le professeur Sagave qui, en tant que chef de la section d'allemand à la Faculté des lettres d'Aix, centralise des échanges

et des contacts qui se développent grâce aux relations personnelles entre professeurs. C'est donc le professeur Sagave qui s'occupe pratiquement de tout ce qui concerne le jumelage entre les deux Universités.

2. *Divers types d'échanges*: Comme dans d'autres cas, les échanges ont lieu sur plusieurs plans.

Une *semaine universitaire* est organisée chaque année de part et d'autre: une semaine de Tübingen à Aix et vice-versa. La régularité est plus grande ainsi que la fréquence que dans les échanges Grenoble-Fribourg. L'échange a donc lieu dans les deux sens, chaque année. Il porte sur 5 à 7 professeurs qui sont généralement accompagnés d'une douzaine d'étudiants. Les professeurs représentent en principe toutes les facultés. La procédure est simple: M. Sagave prend contact avec ses collègues qui seraient intéressés à donner un cours à Tübingen et fait ensuite des propositions au Rectorat.

Cet échange est d'une durée limitée: d'une semaine en général. Des deux côtés, toutes les facultés sauf celles de Théologie y participent.

A titre d'exemples, on nous a indiqué plusieurs noms de professeurs d'Aix qui ont pris part aux échanges: MM. Sagave (trois fois), Rousseau (littérature comparée), le Doyen Guyon qui a inauguré le jumelage, Rostaing (Lettres), Arrighi (italien), Fargues (à la retraite), Taladoire, Delbecque, Boudre, Guiral et Duby (noms indiqués par M. Jalabert).

D'autre part, nous avons la liste complète des professeurs d'Aix qui se sont rendus à Tübingen cette année (1965). Il s'agit des professeurs suivants: Faculté de droit: Doyen Boulouis, Meacqueron, Blanc-Jouvan; Médecine: Stahl; Sciences: Carpéni et Maire; Lettres: Sagave et Leboucher-Mounin. En tout 8 professeurs accompagnés d'une douzaine d'étudiants.

Il est intéressant de noter que les étudiants restent cinq semaines dans l'Université qui reçoit. Ceci est possible grâce au décalage des vacances. En effet, lorsque les étudiants allemands viennent à Aix, ils jouissent des vacances de Pâques. Lorsque les étudiants français vont à Tübingen, ils ont déjà terminé leur semestre d'été, tandis que leurs camarades allemands ont encore plusieurs semaines de cours. Les étudiants ont donc la possibilité de suivre les cours de leurs camarades de l'autre Université. Ce décalage de cours qui a souvent été mentionné comme un obstacle aux échanges, constitue dans ce cas, au contraire, un facteur qui les facilite et qui permet aux étudiants de l'autre Université de suivre des cours normaux et non pas des cours pour étrangers.

C'est selon M. Jalabert, un résultat tangible du jumelage. Les étudiants ainsi échangés ne bénéficient pas de bourses à proprement parler mais des aides. En principe, l'Université qui les envoie leur paye les frais de transport et l'Université qui les reçoit leur fournit le logis et la pension. Le même système serait appliqué aux professeurs aussi. L'Université d'Aix par exemple accorde en plus de l'aide qu'ils reçoivent de Tübingen, une somme de 100 fr. pour permettre aux étudiants de couvrir une partie de leurs frais.

Cette année (1965), les 12 étudiants d'Aix sont restés à Tübingen du 18 juin jusqu'à la fin du mois de juillet. Tübingen envoie de préférence des étudiants avancés. En revanche, Aix envoie des étudiants de première année de licence, car ces étudiants

pour passer leur certificat, doivent avoir fait un séjour dans un pays germanique. Les échanges d'ailleurs portent surtout sur les étudiants germanistes.

Dans le cadre de ces semaines, les professeurs font des cours magistraux de 2 heures. Traditionnellement, un germaniste de Tübingen vient à Aix. Aix lui indique d'avance le programme de ses cours et lui demande d'intégrer son exposé dans le programme. Les Allemands, eux, laissent plus de liberté à leur collègues français qui peuvent choisir leur sujet. Les germanistes font naturellement leurs exposés en allemand. Les autres professeurs allemands font le plus souvent leurs conférences en français. M. Jalabert indique des exemples de professeurs allemands qui balbutiaient à peine le français et qui ont appris par cœur leur exposé. En revanche, la même volonté ne semble pas se manifester du côté français. Certains dont les germanistes parlent en allemand, mais la plupart semblent faire leurs exposés dans leur langue maternelle. Quel est le profit que l'on retire de ces exposés? La réponse varie évidemment selon les cas. De toute manière, il est certain que des leçons pour germanistes sont directement profitables aux étudiants.

Quels sont les résultats généraux de ces échanges? Sous l'angle des relations personnelles entre professeurs, il y a unanimité chez nos interlocuteurs: les relations privées entre professeurs sont, par suite des contacts que procure le jumelage, très bonnes. Elles sont à la fois plus intenses et très cordiales. Elles se traduisent notamment par des visites d'amitié, par des échanges de correspondance, etc. Dans de très rares cas, il y a eu quelques frictions imputables à des différences d'école ou même à des différences politiques. Mais, ajoute notre interlocuteur français, il ne s'agit là que de cas exceptionnels. En général, les rapports sont excellents en particulier entre germanistes. Selon le prof. Wilhelm, la collaboration scientifique s'est développée surtout dans la germanistique et la romanistique, ainsi que dans les sciences. A son avis, les résultats du jumelage sont excellents. M. Jalabert insiste sur l'aspect des échanges d'étudiants dont il est très content. Pour le reste, il dit que l'on est satisfait à la Faculté des lettres. Selon notre interlocuteur allemand, il semble que les échanges entre Facultés de droit sont les plus fructueux. A titre d'exemple, on mentionne le cas du professeur Esser qui, devant participer à la semaine de Tübingen à Aix de cette année, est déjà parti pour Aix pour y travailler pendant les vacances de Pâques.

Tant nos interlocuteurs français qu'allemands, nous ont confirmé que les échanges dans le cadre de ce jumelage sont les plus importants et les plus fructueux pour chacune des deux Universités. Les chimistes ont des échanges avec Lyon, et de plus 3 Universités américaines et une d'Irlande donnent une bourse par année et Tübingen en fait autant. Mais ce sont les rapports avec Aix qui sont les plus intenses et les plus réguliers. Notre interlocuteur français, M. Jalabert, ajoute que le jumelage Aix-Tübingen est le seul qui marche effectivement. Il signale que les essais d'aboutir à un jumelage avec une université italienne n'ont pas donné de résultat. Nous présumons qu'ils s'agit de l'Université de Rome que nous avons déjà cru pouvoir classer parmi les jumelages qui fonctionnent au ralenti.

Quant à l'avenir des relations des deux Universités, M. Jalabert a l'impression qu'un développement soit des échanges de professeurs soit des échanges d'étudiants n'est pas très souhaité. En revanche, le professeur Wilhelm qui déclare que les résultats

scientifiques, didactiques et personnels sont excellents, affirme que l'on continue le développement du jumelage et que l'on cherche à intensifier les échanges d'étudiants des deux Universités. L'accent est mis sur cet aspect d'échanges d'étudiants qui semble constituer l'objectif principal des efforts de développement du jumelage.

3. *Autres échanges et rapports:* En dehors des échanges de professeurs et d'étudiants dont nous venons de parler, Aix a traditionnellement un lecteur venant de Tübingen. Ce lecteur est recommandé par l'Université de Tübingen; la recommandation vient soit du professeur Wilhelm soit du professeur Beissner. Les lecteurs qui ont passé 2 ans et parfois 3 ans à Aix ont donné entière satisfaction. Celui de cette année est qualifié de remarquable par M. Jalabert. Aix n'envoie pas de lecteurs à Tübingen.

Outre les échanges de professeurs mentionnés, il n'y a pas d'échanges individuels de professeurs. Occasionnellement, on a procédé à un échange d'assistants, mais cet échange n'est pas un élément régulier du jumelage. Nos interlocuteurs pensent qu'il n'y a pas d'échanges de travaux ou de résultats scientifiques soit directement entre Universités soit entre professeurs ou Facultés.

En sus de ces échanges que l'on peut qualifier de normaux, MM. Savage et Jalabert ont donné des cours de vacances à Tübingen. Ces cours s'adressaient à des germanistes. Il s'agit d'une expérience unique mais que M. Jalabert estime très profitable.

Les distinctions sont discernées aux professeurs des deux Universités: le professeur Wilhelm a été fait docteur honoris causa de l'Université d'Aix. D'autre part, le professeur Sagave a reçu la médaille d'argent de l'Université de Tübingen.

Autre conséquence du jumelage selon M. Jalabert: chaque année, une quinzaine d'assistants d'Aix vont enseigner dans les lycées d'Allemagne. Beaucoup demandent à aller à Tübingen. Leurs vœux ne sont pas toujours exaucés, car la répartition se fait à Paris et à Bonn.

Il existe également un échange de bourses. Chaque année, deux bourses sont accordées de chaque côté pour la durée d'une année académique. En principe, Aix dispose de deux bourses annuelles pour des études dans une université allemande, mais elle demande que les bénéficiaires se rendent à l'Université de Tübingen.

Signalons qu'Aix reçoit chaque année une importante clientèle allemande pendant le semestre d'hiver. Ces étudiants fréquentent l'Institut pour étrangers. Cependant, cette clientèle allemande n'a rien à faire avec le jumelage. M. Jalabert a même l'impression que le contingent de Tübingen n'est pas plus grand que celui des autres villes allemandes.

En l'absence de l'attaché culturel de la Ville de Tübingen, sa secrétaire nous fournit quelques renseignements sur le fonctionnement des échanges dans le cadre du jumelage entre les deux Villes. Les échanges portent surtout sur les écoliers. Ils ont lieu à Pâques et au mois d'août. Ils concernent chaque fois 15 à 30 écoliers de 14 ans jusqu'à l'année du baccalauréat. Ces échanges se font au pair, c'est-à-dire qu'ils dépendent du nombre des places offertes par des familles. Il y a également des échanges d'écoliers qui se font directement d'écoles à écoles sans passer par l'Office culturel de la Ville.

Dans le cadre de ce jumelage entre les deux Villes, on pratique évidemment des échanges de conseillers municipaux. D'autres échanges ont également lieu entre sociétés sportives, groupes folkloriques, groupes de jeunesse, collectionneurs de timbres, etc.

A titre d'exemple, on mentionne la cas d'un peintre français qui a exposé ses œuvres pendant une semaine à Tübingen. En échange, on essaye de placer un peintre allemand à Aix.

Une fois de plus, nous constatons que le jumelage des villes peut jouer un rôle assez important dans les relations entre Universités. D'abord être à l'origine du jumelage entre Universités. Ensuite, compléter par d'autres échanges et contacts entre dirigeants, sociétés, écoles, etc., les échanges entre les deux Universités. C'est ainsi qu'à l'occasion des semaines universitaires, diverses manifestations sont organisées dont les manifestations folkloriques, des réceptions par les autorités de l'Université mais aussi par celles de la Ville. Ainsi les deux jumelages se complètent et se renforcent assurant de la sorte des rapports humains plus intenses entre les deux collectivités.

En dernier lieu, nous avons demandé à M. Jalabert quelle est la *signification* de ces rapports. Sont-ils conçus dans un cadre de rapprochement franco-allemand ou dans la perspective plus vaste de l'intégration européenne? Notre interlocuteur nous a répondu que, à son avis, du côté français, ces rapports de jumelage s'insèrent plutôt dans le cadre du rapprochement franco-allemand. Il ne voit pas de volonté consciente de contribuer par là au mouvement d'intégration européenne. Cette interprétation nous semble correspondre à la réalité de ces rapports. Au niveau de la volonté consciente, il s'inscrit principalement dans l'effort de rapprochement franco-allemand. Dans la réalité et par leurs effets, ils répondent aussi à la nécessité de l'intégration européenne dont les liens franco-allemands constituent une des bases essentielles. Ici donc les conséquences de ces rapports et de ces rapprochements entre universitaires et Universités des deux côtés du Rhin dépassent les intentions de leurs promoteurs et de leurs auteurs et apportent un élément dans la formation d'une communauté universitaire et humaine européenne. En facilitant la création de cette solidarité humaine sectorielle, ils apportent une pierre au fondement de l'édifice européen.

Rappelons en conclusion que ces échanges entre Aix et Tübingen sans être impressionnants par leur volume, sont à la fois les plus suivis et les plus importants pour chacune des deux Universités.

4. Réponses aux questionnaires adressés aux professeurs

Nous avons reçu 5 questionnaires remplis et une lettre. Celle-ci provient du professeur Ernst Zinn (Séminaire de philologie) de l'Université de Tübingen. En sa qualité de co-directeur de ce séminaire où sont inscrits plus de 500 étudiants, il a de telles charges qu'il lui est impossible de répondre à notre questionnaire malgré l'intérêt personnel qu'il porte à la collaboration internationale scientifique.

1. Nous allons donc procéder à un *examen systématique* des réponses aux 5 questionnaires. F. Professeur Hermann Bausinger, Arts et traditions populaires, 39 ans; G. Professeur Hermann Weinert, Littérature et histoire de la civilisation française, 56 ans; H. Professeur Richard Brinkmann, Séminaire d'allemand; I. Professeur Franz Arnold, Théologie pastorale, 66 ans; J. Professeur Heinz Bartels, Physiologie appliquée, 44 ans. Nous avons reçu 3 réponses de professeurs des Lettres de l'Université de Tübingen, 1 d'un professeur de Théologie et 1 d'un professeur de Médecine de l'université de Tübingen. Leur âge moyen (excepté le professeur Brinkmann) est de 195 ans pour les quatre, soit moins de 49 ans. Il est à noter que deux professeurs ont environ 40 ans.

Comme dans le cas précédent, toutes les réponses proviennent des professeurs allemands et aucune d'un professeur français.

2. Enseignements et conférences à l'étranger

F. a passé en 1961 quatre jours à l'Université d'Aix dans le cadre du jumelage et a donné deux conférences à cette occasion. Il ne mentionne aucun autre déplacement à l'étranger.

G. a également fait un séjour de 5 jours à l'Université d'Aix dans le cadre du jumelage et a donné 2 conférences (1962).

Il a fait en outre des séjours de plusieurs jours et a donné des conférences dans le cadre des Académies suivantes dont il est membre-correspondant:

1953 Académie Racinienne, France, 10 jours, conférences.

1956 Accademia Luchese, Lucca, plusieurs jours, conférences.

1958 Accademia Luchese, Lucca, plusieurs jours, conférences.

1960 Accademia Etrusca, Cortona, plusieurs jours, conférences.

1962 Accademia Etrusca, Cortona, plusieurs jours, conférences.

1964 Accademia Fiorentina, Florence, plusieurs jours, conférences.

1961 Collège européen à Paris, 8 jours, conférences.

1963 Collège européen à Lacq, 8 jours, conférences.

H. signale que sa liste des conférences et des cours faits à l'étranger est trop longue pour qu'il puisse en rendre compte fidèlement.

I. a fait de nombreuses conférences à l'étranger depuis 1949.

Entre 1949 et 1964, il a effectué 30 déplacements à l'étranger, soit environ 2 par année. 8 séjours à Bruxelles à raison de 6 conférences par séjour. 4 séjours à Paris, Institut catholique de l'Université où il a pris part à des conférences internationales et donné un enseignement ou prononcé une conférence. 3 séjours à Vienne dont 1 pour assister à un Congrès et les autres pour donner des conférences; lors d'un de ces séjours il a prononcé une série de 8 conférences. Au cours de ces déplacements, il a prononcé plus de 100 heures de cours et de conférences.

Parmi les pays le plus souvent visités figurent: Belgique 9 fois, France 7, Autriche 7, Suisse 3, Italie 1, Luxembourg 1, Espagne 1. Dans l'ensemble 18 fois dans la Communauté européenne et 11 fois dans les autres pays de l'Europe occidentale. Il est curieux de constater que les visites en France se situent surtout entre 1949 et 1956, période qui totalise 5 visites; en 1958, une visite à Strasbourg et en 1960 un séjour à l'Université d'Aix dans le cadre du jumelage et 2 conférences.

En dehors de ces déplacements, I. signale qu'il a depuis 1959 des contacts réguliers notamment avec ses collègues de l'Université de Lublin où une dissertation a été consacrée aux travaux de I.

J. a fait une tournée de conférences dans les Universités américaines en 1957; 2 conférences à Duke University et un séjour de 4 jours; 1 à Stanford et 7 jours; 1 à Berkeley et 4 jours.

En 1963, il a participé à la semaine de Tubingen à l'Université d'Aix et prononcé 2 conférences.

En 1964, il a fait un séjour de 8 jours à l'Université de Londres et 2 conférences.

En 1965, il a donné un cours de 7 heures à l'Université d'Hokkaido au Japon et y a séjourné pendant 8 semaines.

En conclusion, tous ceux qui ont répondu (? pour H.) ont participé à une des semaines de Tubingen à Aix. Pour F. c'est le seul séjour à l'étranger qu'il signale, pour les autres c'est 1 parmi d'autres. Aucun n'a fait plusieurs séjours à Aix.

Ces séjours à Aix occupent une place très importante chez F. mais aussi chez G. pour lequel c'est l'unique échange universitaire proprement dit qu'il a mentionné. Pour H. nous n'en savons rien (?). Pour I. la place est relativement peu importante par rapport à l'ensemble de ces déplacements. Pour J. c'est bien le plus important parmi ses 4 déplacements à l'étranger.

Mais cette importance que nous déduisons de ces indications quantitatives, devra être évaluée en vue d'autres renseignements qualitatifs dont l'appréciation donnée par notre correspondant à l'égard du jumelage Tubingen-Aix.

3. Appréciation

F. estime que son séjour à Aix dans le cadre du jumelage s'est avéré profitable et que les relations et les échanges sont facilités par des jumelages aussi bien que par des accords entre universités (ceux-ci pouvant être interprétés comme plus restreints et moins amples que les jumelages). D'autre part, à cette occasion il a pu nouer des rapports intéressants avec ses collègues et les maintenir par correspondance (pas de liens d'amitié).

G. estime ces déplacements profitables, permettant de nouer des contacts et des rapports d'amitié qu'il maintient notamment par correspondance. Il ne répond pas à la question de savoir si les jumelages ou les accords entre gouvernements ou entre universités facilitent les relations et les échanges.

H. donne une appréciation positive en répondant oui à toutes les questions sauf celle qui concerne les difficultés linguistiques. Oui pour le profitable, pour les différents accords et jumelages qui facilitent tous les échanges; il a noué des contacts intéressants, voire des rapports d'amitié qu'il maintient notamment par correspondance.

I. est aussi positif dans ses réponses. Le oui au profitable est suivi d'un point d'exclamation. Pas de difficultés linguistiques particulières. Les accords et jumelages peuvent faciliter les échanges, mais surtout les séminaires en commun. Il a noué des contacts intéressants et des rapports d'amitié et reste en relation par correspondance.

J. Les séjours ont été profitables, mais il a rencontré des difficultés linguistiques parce que les étudiants français et américains ne parlent que leur langue. Il croit utiles les accords entre gouvernements, entre universités et les jumelages (pas de choix mais effets cumulatifs). Il souligne qu'il a noué des contacts intéressants et des rapports d'amitié avec ses collègues dans le cadre du jumelage. Il les maintient notamment par correspondance.

En résumé, la plupart des réponses sont positives. Tous sauf un n'ont pas éprouvé des difficultés linguistiques. En principe, ils croient que tous les moyens (accords et jumelages) facilitent les échanges. Ils ont tous noué des contacts intéressants, voire des rapports d'amitié (sauf F.); et ils maintiennent ces relations notamment

par correspondance. J. est le seul à insister tout particulièrement sur le rôle du jumelage Tubingen-Aix.

4. Jumelages

F. ne fait pas partie d'un comité de jumelage mais estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils permettent de multiplier des contacts. C'est assez naturel si l'on pense que le seul déplacement qu'il indique est celui dans le cadre du jumelage Tubingen-Aix. Cependant, il n'estime pas qu'il soit préférable de développer les relations dans le cadre d'un accord de jumelage et que les jumelages *ne* contribuent *pas* à la création d'une *solidarité* entre universitaires. Il ne répond pas aux questions concernant cette solidarité dans la Communauté européenne et des effets de l'intégration.

G. ne fait pas partie d'un comité mais a participé comme F. à une délégation de Tubingen qui s'est rendue à Aix. Il souligne qu'il n'a pas beaucoup d'expérience générale. Il estime que les jumelages sont efficaces et ne répond à aucune autre question.

H. sans faire partie d'un comité, estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils permettent de multiplier des contacts. En se refusant de choisir entre les deux types de relations (jumelages ou contacts entre professeurs et facultés) qu'il passe sous silence, il pense que les jumelages contribuent à créer une *solidarité* interuniversitaire, mais que celle-ci n'est pas plus forte dans la Communauté. Il met un point d'interrogation à la suite de la question: Peut-on parler d'un rapprochement du fait de l'intégration européenne?

I. est assez avare de réponses: sans être membre de comité, il estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils contribuent à créer une *solidarité* entre universitaires; il donne l'exemple du jumelage Tubingen-Aix.

J. qui note au début qu'il va essayer de répondre à nos questions mais qu'il y en a beaucoup trop, est pourtant bien plus explicite. Il ne fait pas partie d'un comité de jumelage. Il estime que les jumelages sont efficaces et qu'ils permettent de multiplier des contacts en rendant possible des rencontres répétées. A son avis, on pourrait en accroître l'efficacité en consacrant plus de temps à la discussion.

Il voudrait laisser l'initiative essentiellement aux professeurs particuliers, car il y a des risques de voir se développer une bureaucratie « organisationnelle » dans le cadre d'un jumelage.

Il *ne* croit *pas* qu'en réalité les jumelages contribuent à créer une solidarité entre universitaires. En effet, nous avons constaté qu'il a fait plusieurs déplacements dont 1 seul sur 6 dans le cadre du jumelage Tubingen-Aix. La solidarité à son avis n'est pas plus forte entre les pays de la Communauté parce qu'ils connaissent trop de difficultés de langues et que les contacts sont plus faciles avec l'USA et l'Angleterre (on comprend mieux l'anglais). Il estime que l'on peut parler en partie d'un rapprochement dû à l'intégration européenne.

5. Colloques

F. ne répond que par un trait à toutes les questions.

G. laisse toute cette partie en blanc.

H. a pris part à trop de colloques pour pouvoir en faire une liste.

I. tout en laissant en blanc cette série de questions y avait déjà répondu du moins partiellement en indiquant tous ses déplacements à l'étranger: sur une trentaine de déplacements une dizaine concernent des *congrès*.

J. a pris part à environ 7 colloques qui ont eu lieu en France, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, en Angleterre, entre 1956 et 1964. Le thème était relatif aux questions pulmonaires et de placenta. Des participants de plusieurs pays y ont assisté: Etats-Unis, Angleterre, France, Allemagne, Suisse et Pays-Bas.

Sur le même thème, une équipe de trois professeurs dont 1 de Boston et 2 de Tubingen ont effectué des recherches pendant une année.

6. Associations

F. ne fait pas partie d'aucune association internationale ou européenne.

G. de même.

H. de même.

I. laisse en blanc cette série de questions.

J. non.

Ainsi aucun de ceux qui ont répondu à notre questionnaire ne fait partie d'une association internationale ou européenne.

7. Connaissance des voisins

F. se tient au courant de la littérature des pays suivants en particulier: Etats-Unis, France, Italie, Benelux, Scandinavie, Angleterre. Il rencontre des difficultés dans l'acquisition des livres. Il a le sentiment que l'intégration oblige à se tenir plus au courant des travaux des pays voisins et en particulier de la Communauté. Il suggère la création d'une Bibliographie internationale des travaux universitaires. Il a le plus de contacts avec: France, Italie, Benelux, Etats-Unis.

G. se tient au courant principalement de la littérature française.

Il ne répond qu'à la dernière question concernant les contacts: France, Italie.

H. se tient au courant de tous les pays, et a le sentiment que l'intégration oblige à se tenir davantage au courant des travaux effectués dans les pays voisins et dans la Communauté. A la question de savoir si c'est le cas plus que par le passé, il répond non.

I. ne répond qu'à la dernière question concernant les contacts: France, Belgique, Espagne, Italie. Une série de ses livres ont été traduits dans la langue de ces pays.

J. se tient au courant de la littérature étrangère et principalement des pays suivants: Etats-Unis, Angleterre, France, Italie. Il éprouve néanmoins des difficultés de langue (français et italien).

Il estime que l'intégration oblige à se tenir au courant des pays voisins et de la Communauté plus que par le passé.

Les pays avec lesquels il a le plus de contact sont les suivants: France, Etats-Unis, Angleterre.

Evidemment tous se tiennent au courant de la *littérature étrangère*. Dans ce domaine les pays le plus souvent cités sont: *Etats-Unis* 2 fois en premier lieu, *France* 1 fois en premier lieu, 1 fois en 2^e lieu et 1 fois en 3^e; en tout, 3 fois citée. *Angleterre* 1 fois en 2^e lieu et une fois en 6^e, en tout 2 fois mentionnée. *Italie* 1 fois en 3^e lieu et 1 fois en 4^e;

citée 2 fois. *Benelux* 1 fois en 4^e lieu. *Scandinavie* 1 fois en 5^e lieu. La *France* est le pays le plus souvent cité (3 fois) et les *Etats-Unis* occupent la meilleure place.

3 sur 5 estiment que l'intégration oblige à se tenir davantage au courant des travaux des pays voisins et notamment ceux de la Communauté européenne. Les deux autres n'y ont pas répondu.

Quant aux *contacts avec les pays étrangers*, ils se répartissent comme suit:

H. est le seul à n'avoir pas répondu. Pour les 4 répondants la répartition est la suivante selon le degré des contacts (plus ou moins):

Sur les quatre réponses, la *France* occupe toujours la première position. L'*Italie* occupe 2 fois la 2^e place et 1 fois la 4^e; elle est citée 3 fois en tout. La *Belgique* occupe 1 fois la 2^e place et 1 fois la 3^e (*Benelux*); citée 2 fois. Les *Etats-Unis* sont 1 fois à la 2^e place et 1 fois à la 4^e; cités 2 fois. Les *Pays-Bas* et le *Luxembourg* (*Benelux*) 1 fois en 3^e place. L'*Angleterre* 1 fois en 3^e place. L'*Espagne* 1 fois en 3^e place.

Le cas de la *France* est remarquable: elle est citée par tout ceux qui ont répondu à cette question et toujours en première place. L'*Italie* vient en deuxième position, suivie de la *Belgique*. Ce sont donc les pays de la Communauté qui figurent au premier plan dans les contacts.

Dans le domaine de la littérature, la France rivalise avec les Etats-Unis. L'Italie vient en deuxième position où elle rivalise avec l'Angleterre. Ici la position de la Communauté est moins forte que dans les contacts.

8. Collaboration culturelle

F. est pour une collaboration culturelle plus intense et notamment dans le domaine de la connaissance générale des autres pays. Il est pour la libre circulation dans la Communauté ainsi que dans le Conseil de l'Europe. Il estime que les principaux obstacles à la collaboration interuniversitaire sont le temps et les distances. Néanmoins il envisage cette collaboration sous la forme de correspondances à échanger et des conférences. Il est à la fois pour l'accroissement du nombre des bourses d'échanges et pour la création d'un Fonds de bourses européennes.

G. est aussi en faveur d'une collaboration culturelle plus intense et en particulier dans le domaine des voyages d'études. Il ne répond pas aux autres questions.

H. est favorable à une collaboration plus intense en général. Il est pour la libre circulation des professeurs aussi bien dans la Communauté que dans le Conseil de l'Europe. A son avis, les principaux obstacles découlent des différences entre les systèmes d'études d'un pays à l'autre. Enfin, il souhaite que le nombre de bourses d'échanges soit accru et il croit utile la création d'un Fonds de bourses européennes.

I. est pour une collaboration culturelle plus intense dans les domaines politiques, sociaux et culturels. Sans répondre aux autres questions, il indique qu'il souhaite que le nombre des bourses d'échanges soit accru.

J. comme tous les autres est pour une collaboration plus intense et en particulier dans le domaine de la science. Il est pour la libre circulation des professeurs dans la Communauté européenne, alors qu'il laisse sans réponse la question relative au Conseil de l'Europe. Les principaux obstacles: l'argent dont on ne dispose pas en suffisance, les langues. A l'instar de tous ceux qui l'ont précédé, il est en faveur de l'accroissement

des bourses d'échange. Il croit aussi utile la création d'un Fonds de bourses européennes.

En résumé, le bilan est le suivant: tous les 5 sont en faveur d'une collaboration culturelle plus intense, dont les domaines varient. Trois qui ont répondu à la question concernant la libre circulation des professeurs, sont favorables à celle dans la Communauté dont 2 aussi à celle dans le Conseil de l'Europe. Sur quatre qui répondent à la question sur les bourses, tous les 4 souhaitent l'accroissement du nombre des bourses d'échanges, dont 3 croient aussi utile la création d'une Fonds européen.

9. Opinion sur l'intégration européenne (facultatif)

F. ne répond pas.

G. non plus.

H. souhaite l'union de l'Europe et dans l'immédiat les Etats-Unis d'Europe. A son avis, tous les pays européens devraient en être membre dans l'immédiat. Il laisse en blanc les questions concernant les objectifs et les obstacles et indique que ses étudiants s'intéressent davantage à l'intégration européenne.

I. souhaite l'union de l'Europe sous la forme des Etats-Unis d'Europe à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et la souhaite pour bientôt. Dans l'immédiat ou dans 10 ans, tous les pays européens devraient en faire partie. Sans répondre à la question concernant les buts, il mentionne comme principal obstacle l'égoïsme national. Enfin, il estime que ses étudiants s'intéressent davantage à l'intégration européenne.

J. souhaite l'union de l'Europe et dans l'immédiat. L'union devrait comprendre toutes les nations européennes. Il passe sous silence les buts et les obstacles, pour indiquer en dernier lieu que ses étudiants s'intéressent davantage à l'Europe depuis 1950.

10. Conclusions

Quelles sont les conclusions générales qui se dégagent de ces réponses? Nous ne disposons là aussi que d'un échantillon très limité des professeurs de l'Université de Tubingen qui ont participé aux échanges dans le cadre du jumelage. Il n'est donc pas représentatif du corps professoral de cette Université, mais peut être considéré comme représentatif des professeurs qui ont pris part aux échanges dans le cadre de ce jumelage. Au cours de 8 ans d'existence et de fonctionnement de ce jumelage, on peut estimer qu'environ 50 professeurs allemands y ont pris part au cours des semaines universitaires. De ces 50 professeurs, 5 nous ont répondu. Nous concluons que cet échantillon peut être assimilé à un échantillon tiré au sort à 10 % de l'ensemble, donc tout compte fait assez représentatif de ce groupe de 50 professeurs, bien qu'assez mal répartis. En effet, nous savons que les juristes sont assez actifs dans ces échanges et nous n'avons reçu aucune réponse d'un professeur de droit. C'est là un des points faibles de notre échantillon restreint.

Dans l'ensemble, les réponses sont très positives. C'est ainsi que tous pensent que les échanges et les déplacements sont profitables, qu'il faut les multiplier par divers moyens; que tous estiment que les jumelages sont efficaces et que 2 pensent qu'ils créent une solidarité interuniversitaire et 2 sont d'avis contraire, alors qu'un ne répond pas. Dans ces réponses, 2 se réfèrent expressément au jumelage Tubingen-Aix. 3 sur 5 ont participé aux colloques internationaux, mais aucun ne fait partie d'une *association*

internationale ou européenne. Tous se tiennent au courant de la *littérature* étrangère: les Etats-Unis y occupent la meilleure place tandis que la France est le pays le plus souvent cité. 3 sur 5 estiment que l'intégration oblige à se tenir davantage au courant des travaux des pays voisins et des pays de la Communauté. Dans les *contacts avec d'autres pays*, la France et les pays de la Communauté occupent une place de choix: les 4 réponses à cette question indiquent toujours la France en premier lieu; viennent ensuite l'Italie et la Belgique. Tous les 5 sont en faveur d'une collaboration culturelle plus intense; 3 qui répondent sont pour la *libre circulation des professeurs* dans la Communauté européenne et 2 également dans le Conseil de l'Europe. 4 qui répondent aux *bourses* sont tous d'accord pour souhaiter que l'on en accroisse le nombre, et trois sont de l'avis que la création d'un Fonds européen serait une chose utile. 3 sur 5 répondent à la série de questions facultative sur *l'union de l'Europe*: tous les trois souhaitent l'union avec la participation de tous les pays européens. Ils passent sous silence les buts et un seul indique comme obstacle l'égoïsme national. Tous les trois estiment que leurs étudiants s'intéressent davantage à l'intégration européenne. Telle est en résumé la position générale des cinq professeurs allemands de l'Université de Tubingen qui ont répondu à notre questionnaire.

Il n'est pas sans intérêt de voir de plus près leur attitude concernant les jumelages. Nous avons déjà constaté que tous les estiment efficaces. Deux estiment aussi que les jumelages contribuent à créer une solidarité entre universitaires, alors que deux autres ne le pensent pas. L'un répond par un simple non alors que l'autre ne croit pas qu'en réalité les jumelages contribuent à créer cette solidarité. Les deux premiers ne répondent pas à la question relative à une solidarité plus forte dans le cadre de la Communauté européenne, le troisième croit à une solidarité générale mais ne pense pas qu'elle soit plus forte dans la Communauté et il met un point d'interrogation après la question concernant le rapprochement du fait de l'intégration. Le quatrième croit à la solidarité mais ne répond pas aux questions relatives à la Communauté et à l'intégration. Le cinquième ne croit pas ni à la solidarité générale ni à celle dans la Communauté européenne, bien qu'il admette que l'intégration européenne ait contribué à un certain rapprochement. Pour lui l'obstacle dans le cadre de la Communauté est de nature linguistique, les contacts avec les Etats-Unis et l'Angleterre lui paraissant plus faciles. Il est intéressant de rappeler que parmi les pays avec lesquels il a le plus de contact, il indique en premier lieu la France.

Il ressort qu'en général tous les 5 professeurs ont une attitude très positive à l'égard des échanges, des jumelages et de la collaboration, bien qu'ils soient plus sceptiques quant à la solidarité interuniversitaire. Le jumelage Aix-Tubingen occupe une place importante mais pas la Communauté européenne.

Conclusions

Section I: Conclusions relatives à la première partie

Dans cette première partie, nous avons examiné brièvement d'une part la coopération culturelle telle qu'elle résulte des relations bilatérales classiques, de la collaboration

intergouvernementale (Conseil de l'Europe) ou communautaire (Communautés européennes); et d'autre part, les organismes et associations privés et non gouvernementaux de collaboration culturelle et universitaire européenne.

1. Coopération officielle

1. La coopération culturelle officielle, soit multilatérale soit communautaire, complète les relations bilatérales classiques. De la sorte, il n'y a pas de concurrence ou de double emploi entre ces trois couches de coopération culturelle, qui se superposent et complètent d'autant mieux que leurs champs d'action, leur objet et leur intensité ne sont pas identiques.

2. La coopération technique instituée par l'OCDE (OECE) et la coopération culturelle générale dans le cadre du Conseil de l'Europe, se caractérisent par l'ampleur de leurs tâches et de leur rayon d'action ainsi que par l'exiguïté de leurs moyens. De ce fait, cette coopération accuse un degré relativement bas d'intensité en elle-même bien qu'il faille tenir compte du fait qu'elle complète la coopération bilatérale et soutient les efforts privés de collaboration culturelle (bourses, subventions).

3. Dans la Communauté européenne les diverses formes de collaboration officielle sont à la fois plus nombreuses et plus intenses. D'abord, un réseau d'accords bilatéraux complet couvre le champ de collaboration classique entre les six gouvernements. A cela s'ajoute un effort particulier et plus important d'échanges et de coopération entrepris dans le cadre du traité de coopération franco-allemand. Outre ces entreprises bilatérales classiques et nouvelles, les trois Communautés bien que n'ayant pas de compétences culturelles proprement dites, exercent et soutiennent de nombreuses activités culturelles. Des visites auprès des Communautés concernent environ 5.000 professeurs et étudiants par an. En outre, des stages courts ou prolongés dans les différents services ou centres de recherches de l'Euratom notamment renforcent ces contacts entre Communautés et universitaires. De plus, les Communautés subventionnent certains Instituts européens, octroient des bourses par leur intermédiaire. Dans l'information générale, le Service commun de Presse et d'information accomplit une œuvre en profondeur par l'organisation de réunions spécialisées consacrées à l'agriculture, par des brochures et par la constitution d'équipes de conférenciers. Malgré ce remarquable effort cette action demeure marginale si on la compare avec les efforts consentis par les gouvernements nationaux. Mais ici aussi il faut tenir compte du fait que ces efforts s'additionnent aux autres, les complètent et soutiennent de multiples initiatives privées.

4. Le projet d'une Université européenne n'a pas encore pu aboutir. Bien qu'étant mis en veilleuse, ce projet a indirectement contribué à accélérer l'europanisation de l'enseignement et de la recherche universitaires.

5. Si l'on admet qu'en principe la coopération entre pays européens est à peu près proportionnellement égale dans le domaine des relations bilatérales classiques, on arrive à la conclusion que les liens multilatéraux et communautaires sont les plus intenses entre les pays de la Communauté. Ceux-ci en effet bénéficient de la coopération classique, de la coopération multilatérale, ainsi que de la coopération communautaire. A ce fait

s'ajoute une intensité particulière des relations de coopération du couple France-Allemagne. Est-il besoin d'observer que nous avons pris comme point de départ pour cette conclusion l'hypothèse la plus pessimiste selon laquelle nous avons admis une égalité relative des relations bilatérales entre tous les pays européens. Dans la pratique – et sans entrer dans le détail des données précises – nous savons qu'il existe des groupes de relations plus favorisées que d'autres, soit à titre d'exemple celles entre l'Angleterre et les pays nordiques, entre l'Angleterre et certains pays de la Communauté tels que la France et l'Allemagne, ainsi qu'entre les six (ou plutôt cinq) pays de la Communauté européenne. Ces relations classiques sont complétées par une collaboration multilatérale et communautaire dont le degré maximum est enregistré dans la Communauté européenne.

2. Collaboration culturelle et universitaire

1. Dans le domaine de la collaboration générale, nous nous sommes limités aux principales associations ou organismes européens. On peut en distinguer deux types d'organismes: les uns ayant pour objet et comme champ d'action la grande Europe et les autres se concentrant sur l'intégration communautaire et sur le territoire communautaire. Dans la première catégorie figurent notamment le CEC, la Campagne civique, le Bureau européen de l'éducation populaire, la JEE, l'AEDE. Même dans ce groupe, on constate que le noyau communautaire joue un rôle important. Ainsi, le CEC a une collaboration particulièrement étroite avec les Communautés et ses travaux tout en concernant la grande Europe, portent souvent sur le noyau de l'intégration. On peut en dire autant en pratique de la Campagne civique, voire du BEP. Quant à l'AEDE, il est évident que le noyau est formé par les sections de la Communauté qui sont aussi les plus actives et qui réunissent le plus grand nombre de membres (en particulier les sections italienne, belge, française, allemande et luxembourgeoise). Sur 30.000 membres, la section italienne à elle seule en compte 15.000.

Dans la deuxième catégorie, on dénombre des organismes tels que les Écoles européennes, le Conseil européen de l'enseignement par correspondance, la Fédération des Maisons d'Europe et le CIFE. Les Ecoles n'existent que dans la Communauté, le CIFE se concentre aussi dans le champ et sur l'objet communautaires, les autres tout en dépassant le champ communautaire sont principalement axés sur des problèmes de l'intégration européenne et sur les Communautés. Faut-il rappeler que la création et le fonctionnement des Communautés européennes sont souvent à l'origine des ces divers organismes?

Dans l'une comme dans l'autre catégorie, le noyau communautaire et le mouvement de l'intégration qu'il a suscité constituent des centres d'activités et d'intérêt.

2. Une constatation similaire se dégage de l'analyse de la Conférence des Recteurs européens dont le noyau est formé par les pays de la Communauté et leurs associés qui constituent la grande majorité des membres de la CRE: sur 190 membres, plus de 110 appartiennent à ce noyau, dont plus de 100 sont des membres appartenant aux pays de la Communauté européenne, l'Europe des Sept et son associé la Finlande

groupant environ 60 membres. Cependant cette concentration autour du noyau communautaire ne doit pas faire préjuger quant à l'esprit et au contenu de l'activité de la CRE qui est loin de porter la marque de l'Europe communautaire, mais qui se rapproche bien plus des conceptions d'une Europe large et ouverte. Cette approche semble conditionnée à la fois par les traditions nationales et les ambitions universelles des universités européennes. Le couple France-Allemagne y occupe une place de choix.

3. Le problème se pose différemment dans le cadre des Instituts d'études et de recherches européennes membres ou non de l'AIEE (sur environ 40 instituts européens, l'AIEE compte presque 30 membres). Ceux-ci en effet ne sont pas seulement situés en Europe et associés pour développer la coopération entre leurs institutions – à l'exemple des Recteurs des universités européennes –, mais leurs travaux, enseignements et recherches scientifiques ont pour objet principal l'union de l'Europe et les diverses formes de son intégration. En outre leur association tend à diffuser l'esprit européen. Si les premiers instituts correspondent surtout à une volonté de promotion des idées européennes, les instituts créés au cours de la deuxième phase (à partir de 1956-57) répondent à une nécessité objective d'études et de recherches portant sur l'intégration européenne. Le travail des Instituts bien qu'encore relativement limité est un effort en profondeur (durée et importance de l'enseignement) qui contribue à la création de nouvelles eurosphères de professeurs, directeurs, chercheurs et étudiants. Le personnel enseignant ainsi que les étudiants tendent à être de composition européenne. L'AIEE assure des contacts et des échanges entre instituts membres. Là aussi on constate que la Communauté européenne forme le principal noyau: les instituts les plus nombreux et les plus importants se trouvent dans les pays de la Communauté: sur 29 membres de l'AIEE, 23 ont leur siège dans la Communauté. De plus, les enseignements portent sur l'union européenne et ses problèmes, mais surtout sur les questions communautaires.

4. Parmi les associations universitaires et d'étudiants, les deux associations groupant des professeurs, doyens et chercheurs, bien que limitées pour le moment à la France ont un double but: faire pénétrer l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne (notamment des Communautés européennes) dans les Facultés et Instituts d'études politiques de France, ainsi que constituer des expériences-pilotes et des éléments de promotion pour l'élargissement de leur activité à d'autres pays européens. Tant ces deux que les autres répondent à des besoins suscités par la création et le fonctionnement des Communautés européennes.

Parmi les associations d'étudiants, la Fédération des étudiants en droit déborde largement l'Europe communautaire. A cette exception près tous les autres organismes sont concentrés sur la Communauté quand ils ne sont pas entièrement limités (Unions des étudiants des Six, cercles européens, Union des associations européennes d'étudiants). Ici aussi à divers degrés la Communauté européenne constitue le principal noyau de ces organismes.

5. Les divers organismes que nous avons mentionnés à titre d'exemple, sont des réponses pratiques aux besoins en cadres économiques ayant reçu un complément de formation ou d'information européenne, besoins qui ont été provoqués par la création et le développement des Communautés européennes et en particulier de la CEE.

6. Européanisation de l'université nationale: sous l'angle des étudiants étrangers, la

CEE n'occupe pas une place privilégiée en Allemagne où l'affluence est grande en provenance de la Grèce, Turquie, Norvège, Autriche, etc. Il semble qu'en général les universités de la Communauté européenne sont traditionnellement ouvertes surtout aux étudiants de ces pays européens ainsi qu'à ceux d'Outre-Mer. Les étudiants allemands de leur côté vont surtout en Autriche, en Suisse et dans la Communauté dont la France en attire une grande majorité (1.800 sur 2.270). Ces chiffres datent d'avant l'entrée en vigueur du traité de coopération franco-allemand. Ces échanges d'étudiants et leur circulation en Europe et dans la Communauté européenne demeurent néanmoins marginaux. Les problèmes d'équivalence d'études et de diplômes, de programmes, de langues constituent les principaux obstacles à la libre circulation. Celle-ci pourrait être stimulée par l'harmonisation des études et l'équivalence des diplômes ainsi que la libre circulation professionnelle que prévoit le CEE.

L'europanisation de l'enseignement européen se poursuit à un rythme accéléré. Il suffit de rappeler qu'en France les Associations des doyens et de science politique contribuent activement à insérer les enseignements européens dans les Facultés et à les multiplier dans les Instituts d'études politiques. En Belgique, Bruxelles, Louvain et Liège possèdent leurs instituts d'études européennes et délivrent des licences et des diplômes européens. En Allemagne, la comparaison entre l'enquête AIEE de 1961 et l'enquête de Hindrichs de 1964-65 est significative d'une europanisation intense et extensive: sur 25 universités 7 avaient indiqué des enseignements européens qui ont passé à 17. En Suisse, les cours se sont développés, ainsi que les séminaires.

Des travaux de recherche, livres, thèses consacrés aux problèmes européens sont de plus en plus nombreux: plus de 800 en 1964. Les sujets les plus souvent abordés concernent les Communautés européennes. Celles-ci constituent le principal centre d'intérêt et d'analyse.

7. Une conclusion générale semble se dégager de ce bilan: en admettant l'égalité proportionnelle et approximative des liens et échanges bilatéraux classiques, on constate que les autres types de collaboration officielle et privée sont les plus nombreux et les plus intenses dans la Communauté européenne où existe le couple privilégié France-Allemagne, puis dans les pays voisins (Suisse, Autriche, Angleterre et Etats-Unis), et enfin dans le cercle plus vaste du CCC (Conseil de l'Europe) et de l'OCDE.

Ces différents noyaux et ces différentes couches de relations se superposent et complètent. De plus les noyaux les plus concentrés bénéficient en même temps de l'apport de toutes les autres formes de relations et de collaborations. Tant au niveau officiel que privé, la Communauté et en particulier le couple France-Allemagne accusent le degré le plus élevé et le plus intense.

Section II: Conclusions relatives à la deuxième partie

1. Jumelages et contacts

1. La portée de notre recherche est limitée essentiellement à la Communauté européenne bien qu'elle comporte des indications sur les relations de jumelages avec d'autres pays européens et extra-européens.

Nos efforts ont été concentrés sur les universités et professeurs participant aux jumelages et aux rapports suivis. Cette concentration n'est pas arbitraire bien qu'elle constitue l'élément principal de notre hypothèse de départ. En effet, les jumelages sont plus fréquents et intenses entre universités dans la Communauté et en particulier entre la France et l'Allemagne. C'est de cette constatation préalable qu'est résultée cette concentration d'efforts sur les foyers des rapports les plus denses.

Après les deux questionnaires généraux envoyés aux recteurs et aux doyens de toutes les universités de la Communauté, nous avons dû limiter notre troisième questionnaire aux professeurs participant aux activités de jumelage et nos enquêtes sur place à quelques cas choisis de jumelages ou rapports; si nos recherches ne sont pas représentatives de toutes les formes de collaboration et d'échanges entre les universités dans la Communauté européenne, elles sont valables pour les cas de jumelages et rapports suivis.

2. Ces types de rapports ne sont pas les seuls existants. C'est ainsi que des échanges de professeurs et d'étudiants ont lieu aussi en dehors des jumelages ou même de rapports suivis. Les Fulbright et autres Fonds assurent des échanges importants à titre individuel. Ex.: les échanges de professeurs avec les Etats-Unis qui se situent au premier plan des échanges avec l'Allemagne. De nombreuses bourses pour étudiants aussi.

Divers rapports suivis se sont établis dans certaines régions: Regio Basiliensis, région des Pyrénées. Dans ce dernier cas, ces rapports tendent à revêtir la forme de jumelage.

3. Nous avons abordé à la fois les jumelages et les rapports suivis pour embrasser ces deux catégories qu'il est difficile de distinguer. D'autant plus que très souvent les jumelages ne sont pas formels mais seulement de fait: exemple les cas étudiés. Un cas curieux est celui de Paris-Munich qui néanmoins appartient selon nous aux jumelages de fait.

Une conclusion ressort clairement des données statistiques sur les jumelages: le poids numérique mais aussi qualitatif des jumelages franco-allemands et communautaires par rapport à l'ensemble: sur une cinquantaine de jumelages de droit ou de fait, 7 sont extra-européens dont 3 fonctionnent au ralenti, et le reste des jumelages européens. De cet ensemble européen, 12 se rapportent aux universités de l'Europe occidentale et 5 à celles de l'Europe de l'Est, alors que 25 (avec Paris-Munich) concernent la Communauté européenne et se nouent entre les universités situées dans celle-ci. Enfin, sur ces 25 jumelages, 20 appartiennent au couple France-Allemagne.

Ainsi la Communauté européenne représente la moitié des jumelages enregistrés et le couple France-Allemagne les 2/5 du total.

Cette importance numérique devient bien plus grande si l'on prend en considération les éléments qualitatifs et quantitatifs qui se dégagent de l'analyse du fonctionnement de ces divers jumelages. Il est clair que sauf exception (avec certaines universités anglaises) les jumelages les plus efficaces et les plus réguliers sont ceux qui se sont noués au sein de la Communauté et en particulier entre universités françaises et allemandes. Force est d'admettre que sous l'angle des jumelages, les rapports les plus intenses et les plus fréquents sont bien plus franco-allemands que communautaires proprement dits. Néanmoins, ces jumelages tout en répondant à la volonté de rapprochement franco-allemand s'inscrivent dans un cadre communautaire dont ils constituent le pilier prin-

cipal. C'est ainsi que ces jumelages franco-allemands ont à la fois un sens dans le cadre du rapprochement franco-allemand et dans le cadre de l'intégration européenne.

4. D'après l'analyse des jumelages franco-allemands en particulier, il ressort que ceux-ci ont souvent suscité des échanges et des contacts et toujours permis de les accroître et de les institutionnaliser ou régulariser. Dans le cas Toulouse-Bonn, ces contacts sont nés grâce au jumelage; dans d'autres exemples (Caen-Wurzburg, Bordeaux-Hambourg), les échanges se sont développés et accrus dans le cadre des jumelages. Ces échanges portent sur des professeurs, chercheurs et étudiants selon les cas. Relativement, néanmoins, les échanges d'étudiants pourraient être bien plus développés.

5. Le jumelage entre Cologne et Clermont-Ferrand est intéressant par l'existence d'un accord écrit, ainsi que par l'importance des relations. Une *centaine* de visites et de conférences ont eu lieu dans le cadre du jumelage. A ces échanges des enseignants et conférenciers s'ajoutent 8 bourses annuelles. Ces relations suscitées et développées dans le cadre du jumelage ont donné de très bons résultats.

6. Dans la plupart des cas, les jumelages comportent une *semaine* universitaire avec la participation d'une dizaine de professeurs – souvent accompagnés de leurs épouses – et d'une douzaine à vingtaine d'étudiants; des échanges de professeurs et de conférenciers ainsi que l'octroi de bourses réciproques. De ce fait s'instituent des relations personnelles entre les autorités et les enseignants des universités jumelées.

7. Parfois, comme dans le cas Montpellier-Heidelberg, ce jumelage universitaire provoque le jumelage des deux villes, intensifiant et multipliant ainsi des contacts à divers niveaux. Dans cet exemple, on a institué aussi des séances communes des comités de jumelage des deux universités. Il semble que la collaboration des germanistes est particulièrement développée.

8. Bien que n'ayant pas d'accord formel, Lyon-Francfort et Grenoble-Fribourg B. connaissent des relations assez intenses.

Certes, comme on l'a constaté dans l'exemple Lyon-Francfort, ces relations sont relativement marginales, mais elles sont parmi les plus importantes que les deux universités maintiennent avec une université étrangère. De plus, elles accusent une grande régularité et continuité permettant ainsi la multiplication des contacts personnels.

Dans les rapports Grenoble-Fribourg, les réponses des professeurs insistent sur les contacts profitables ainsi que sur l'efficacité des jumelages; les uns croient, d'autres ne croient pas à une solidarité plus forte dans la Communauté européenne. Dans le secteur des contacts, la France est trois fois en première place. Tous ceux qui ont répondu sont d'accord sur la nécessité d'accroître la collaboration culturelle. Dans l'ensemble, on constate que le jumelage a joué un rôle important dans le développement des relations personnelles et des échanges.

9. Pour Aix-Tubingen, l'origine du jumelage doit être recherchée dans le jumelage des Villes. En dehors des échanges normaux, il existe celui des lecteurs. Tant nos interlocuteurs allemands que français nous ont confirmé que ces échanges dans le cadre du jumelage sont les plus importants et les plus fructueux pour chacune des deux universités. Ces échanges sont complétés par d'autres contacts entre dirigeants politiques et économiques, écoliers, sociétés, qui ont lieu dans le cadre du jumelage entre les deux Villes.

Tous ceux qui ont répondu à notre questionnaire se sont rendus à Aix dans le cadre du jumelage. Ils ont établi des contacts personnels voire des rapports d'amitié. La plupart estiment que les jumelages sont efficaces. La France occupe une place privilégiée parmi les pays avec lesquels ils sont en relations. Tous ont une attitude positive à l'égard des échanges, des jumelages et de la collaboration culturelle, tout en étant sceptiques au sujet de la solidarité interuniversitaire. C'est ce jumelage et non pas la Communauté européenne qui occupe une place importante dans toutes les réponses.

2. Conclusion générale.

Bien qu'en eux-mêmes les jumelages ne créent pas ou n'accroissent pas des relations jusqu'à un niveau exceptionnel, ils apportent un complément substantiel aux autres échanges et contacts. C'est dans le cadre de jumelages que les échanges et rapports les plus intenses, les plus fréquents et les plus réguliers ont lieu, à l'exception des relations particulièrement étroites avec les Etats-Unis. De plus, les jumelages donnent une forme permanente aux rapports souvent sporadiques et parfois inexistantes. Ils institutionnalisent ces rapports et en assurent de ce fait la continuité et la régularité. Souvent ils créent ou suscitent ces relations, mais toujours ils leur donnent un cadre institutionnel qui les rend autonomes à l'égard des personnes. En effet, en général ces rapports interuniversitaires reposent sur les relations personnelles entre professeurs; de ce fait, ils disparaissent souvent avec la disparition de ceux-ci. Le jumelage tend à les perpétuer, à leur donner un élément de permanence et de continuité à la place de celui de fragilité.

Il ne faut pas oublier que le jumelage s'ajoute aux relations personnelles existantes, mais que très souvent aussi il les suscite. Les contacts s'établissent lors des visites et des échanges dans le cadre du jumelage. Parfois, nous l'avons constaté, des professeurs qui ne sortaient pas de leur pays ont été amenés à voyager ou à faire des conférences grâce au jumelage.

De plus, les jumelages ont l'avantage de mettre en contact régulier et suivi tant les autorités universitaires que les professeurs, chercheurs et étudiants. Les échanges se font à tous les niveaux, les relations aussi. En outre, ils concernent en principe toutes les facultés et non pas seulement tel institut ou telle discipline. Ils sont plus larges et plus systématiques et impliquent la participation des Recteurs, Doyens, administrateurs, professeurs, chercheurs, assistants, étudiants. Ils sont donc à la fois plus vastes, plus systématiques, plus réguliers et plus diversifiés. Les jumelages constituent des foyers solides et rayonnants autour desquels viennent s'organiser toutes les gammes de relations et d'échanges allant des contacts formels jusqu'aux rapports d'amitié. Ce sont des points de fixation de ces diverses relations, mais aussi des points d'appui et de soutien.

Si, en conclusion, on rapproche les résultats des jumelages et des rapports suivis avec ceux des autres types de collaboration officielle et privée, force est d'admettre que le couple France-Allemagne, puis les pays de la Communauté européenne, ont une place de choix, suivis ensuite par ceux appartenant à l'Europe occidentale. A quelques excep-

tions près, ce sont les mêmes cercles d'institutions et d'universitaires qui accusent le degré le plus élevé dans leurs relations. Dans cette perspective d'ensemble, on mesure mieux la grande importance relative que revêtent ces relations nouvelles dont le trait commun est à rechercher dans leur tendance commune à s'institutionnaliser, à s'affirmer, à se multiplier et à se « stabiliser ». C'est le trait original dans ces nouveaux types de collaboration universitaire et culturelle, officielle ou non. Ces différentes caractéristiques des relations universitaires et culturelles justifient à nos yeux, du moins en grande partie, l'emploi de l'appellation de Communauté universitaire européenne. Par là, nous n'entendons désigner qu'une Communauté naissante.

Indications bibliographiques

Première partie

Chapitre premier

Section I:

Documents des organisations européennes: Prévoir les Cadres de demain, OECE, Paris 1960. La Coopération européenne, Rapport du Secrétaire général, Conseil de l'Europe, Strasbourg, jusqu'en 1964. 1. Rapports du Conseil de la Coopération culturelle, Strasbourg 1965.

Section II:

Documents des trois Communautés européennes: Documentation sur l'actuelle coopération culturelle entre les Etats membres de la Communauté européenne, Parlement européen, 18 juin 1963, Doc. 32/Annexe.

Rapports généraux des Commissions et de la Haute Autorité. 2. Documents du Service commun de presse et d'information des Communautés européennes.

Ouvrages et brochures:

Une Université européenne?, Colloque de l'AIEE, Bulletin du CEC, Genève, juillet 1958. Annales de l'AIEE, 1957, 1960-61, 1964-65, Genève. 3. Projet pour la réalisation de l'Université européenne, Réunion de Florence des 3-6 juillet 1963, Université de Florence 1963.

Chapitre II

Section I:

Publications du Centre européen de la Culture (CEC), Genève. 4. Bilan des activités culturelles au Service de l'Europe 1949-1964, CEC, Nos. 3-4, printemps 1966. Rapports, documents et publications de l'AEDE, du CIFE, etc.

Section II:

Documents de la Conférence permanente des Recteurs et Vice-Chanceliers des Universités européennes, Genève. 5. Cahiers noirs de la Conférence franco-allemande des Recteurs, Bad Godesberg, jusqu'en 1962.

Documents, archives et publications de l'AIEE, Genève. 6. Documents et publications des Instituts d'études européennes.

Ouvrages et brochures:

Formation des cadres européens, Colloque de l'AIEE, Bulletin du CEC No. 3, mars 1964.

H. Schwamm et E. Calteux: Enquête sur les cours et séminaires européens dans les Universités suisses, Bulletin ronéoté du Bureau d'information des Communautés européennes à Genève 1965.

Recherches et études universitaires sur l'intégration européenne, Institut de la Communauté européenne pour les études universitaires, Bruxelles, No. 1 et No. 2, 1964 et 1965.

Deuxième partie

Cette partie a été élaborée sur la base des résultats de nos enquêtes écrites et de nos entretiens. Voir Propos de méthode, divers tableaux et liste des jumelages.